



Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022



2021

# RAPPORT ANNUEL

SMITOM SUD-SAUMUROIIS  
698 rue de Montfort - ZI le Saulaie  
Doué-la-Fontiàre  
49700 DOUÉ-EN-ANJOU



[www.smitom-sudsauumurois.com](http://www.smitom-sudsauumurois.com)  
Tél : 02 41 59 61 73 - Fax : 02 41 50 29 54

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>- 2 -</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>- 1 -</b>
<b>2. PRÉSENTATION DU SMITOM (DU 01/01/2021 AU 31/12/2021)</b> .....	<b>- 1 -</b>
<b>2.1. COMPETENCES STATUTAIRES</b> .....	<b>- 1 -</b>
<b>2.2. COMPOSITION ET REPRESENTATION</b> .....	<b>- 2 -</b>
<b>1. COMPOSITION</b> .....	<b>- 2 -</b>
<b>2. REPRESENTATION DES COMMUNES AU SMITOM</b> .....	<b>- 2 -</b>
<b>2.3. POPULATION</b> .....	<b>- 3 -</b>
<b>3. EVOLUTION A MOYEN TERME</b> .....	<b>- 3 -</b>
<b>4. EMMENAGEMENTS/DEMEMAGEMENTS</b> .....	<b>- 3 -</b>
<b>5. CONTACTS AVEC LES USAGERS (HORS REGULARISATIONS ADMINISTRATIVES)</b> .....	<b>- 4 -</b>
<b>3. STATUTS FINANCIERS</b> .....	<b>- 5 -</b>
<b>4. LA PRÉVENTION</b> .....	<b>- 6 -</b>
<b>4.1. LE PROGRAMME TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE (ZZ)</b> .....	<b>- 6 -</b>
<b>4.2. LA CHARTE D'ENGAGEMENT A LA DEMARCHE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE</b> .....	<b>- 6 -</b>
<b>6. LES ETABLISSEMENTS SUIVIS</b> .....	<b>- 7 -</b>
<b>7. LES PARTENAIRES</b> .....	<b>- 7 -</b>
<b>4.3. ÉVENEMENTIEL ET SENSIBILISATION DU PUBLIC</b> .....	<b>- 8 -</b>
<b>4.4. INITIATIVES LOCALES IMPULSEES PAR LE SMITOM : LES REPAIR CAFES</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>8. LE REPAIR'CAFE DE DOUE LA FONTAINE</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>9. LE REPAIR'CAFE DE THOUARCE</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>10. LE REPAIR'CAFE DE SAINT GEORGES SUR LOIRE</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>4.5. BROyeurs A VEGETAUX</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>11. BROYEUR POUR LES SERVICES DES COMMUNES</b> .....	<b>- 9 -</b>
<b>12. BROYEUR POUR LES USAGERS EN DECHETERIES</b> .....	<b>- 10 -</b>
<b>4.6. REDUCTION DES IMPRIMES NON SOLLICITES</b> .....	<b>- 11 -</b>
<b>4.7. PROMOTION DU COMPOSTAGE</b> .....	<b>- 11 -</b>
<b>13. COMPOSTAGE DOMESTIQUE</b> .....	<b>- 11 -</b>
<b>14. COMPOSTAGE COLLECTIF</b> .....	<b>- 11 -</b>
<b>4.8. VAISSELLE REUTILISABLE</b> .....	<b>- 12 -</b>
<b>4.9. L'ECOCYCLERIE LOIRE LAYON AUBANCE (ECLA)</b> .....	<b>- 13 -</b>
<b>1. LES GRANDES ETAPES DU PROJET</b> .....	<b>- 13 -</b>
<b>2. BILAN 2021 DE L'ACTION</b> .....	<b>- 13 -</b>
<b>4.10. OPERATION REEMPLOI/REUTILISATION DES EMBALLAGES EN VERRE DE BOISSON</b> .....	<b>- 14 -</b>
<b>1. LES GRANDES ETAPES DU PROJET</b> .....	<b>- 14 -</b>
<b>4.11. BILAN DU PROGRAMME DE PREVENTION DE 2021</b> .....	<b>- 14 -</b>
<b>5. LE FINANCEMENT DU SERVICE</b> .....	<b>- 16 -</b>

Accusé de réception en préfecture  
 049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-A16 -  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception préfecture : 21/07/2022

<b>5.1. LA TEOM + REDEVANCE SPECIALE</b> .....	<b>16 -</b>
<b>5.2. LA REOM</b> .....	<b>17 -</b>
<b>5.3. LA RI</b> .....	<b>17 -</b>
<b>5.4. PRE-COLLECTE - PORTE A PORTE</b> .....	<b>18 -</b>
<b>1. CONTENEURISATION SECTEUR LOIRE LAYON</b> .....	<b>18 -</b>
<b>2. FOURNITURE DES BACS</b> .....	<b>19 -</b>
<b>5.5. PRE-COLLECTE – APPORT VOLONTAIRE</b> .....	<b>21 -</b>
<b>1. COLLECTE DU VERRE</b> .....	<b>21 -</b>
<b>2. COLLECTE DES PAPIERS</b> .....	<b>21 -</b>
<b>3. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES</b> .....	<b>22 -</b>
<b>4. LAVAGE DES CONTENEURS D’APPORT VOLONTAIRE</b> .....	<b>22 -</b>
<b>5. ASPECTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS</b> .....	<b>22 -</b>
<b>6. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES</b> .....	<b>23 -</b>
<b>6.1. ASPECTS TECHNIQUES</b> .....	<b>23 -</b>
<b>1. LA COLLECTE</b> .....	<b>23 -</b>
<b>2. LE CENTRE DE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS</b> .....	<b>25 -</b>
<b>3. LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</b> .....	<b>25 -</b>
<b>6.2. ASPECTS CONTRACTUELS</b> .....	<b>27 -</b>
<b>1. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE</b> .....	<b>27 -</b>
<b>2. LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE</b> .....	<b>27 -</b>
<b>3. LE TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES</b> .....	<b>28 -</b>
<b>6.3. ASPECTS FINANCIERS</b> .....	<b>28 -</b>
<b>4. LA COLLECTE EN PORTE A PORTE</b> .....	<b>28 -</b>
<b>5. LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE</b> .....	<b>29 -</b>
<b>6. LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LE SMITOM HISTORIQUE</b> -	<b>30 -</b>
<b>7. LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LE SECTEUR LOIRE-LAYON</b> -	<b>30 -</b>
<b>8. RECAPITULATIF DES COUTS DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</b> .....	<b>30 -</b>
<b>7. LES DECHETS RECYCLABLES</b> .....	<b>31 -</b>
<b>7.1. ASPECTS TECHNIQUES</b> .....	<b>31 -</b>
<b>9. LA COLLECTE</b> .....	<b>31 -</b>
<b>10. LE TRANSFERT, LE TRI ET LE RECYCLAGE</b> .....	<b>35 -</b>
<b>7.2. ASPECTS CONTRACTUELS</b> .....	<b>38 -</b>
<b>11. ASPECTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS– COLLECTE</b> .....	<b>38 -</b>
<b>12. ASPECTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS– TRANSFERT – TRANSPORT – TRI</b> .....	<b>40 -</b>
<b>13. REALISATION D’UN CENTRE DE TRI</b> .....	<b>40 -</b>
<b>14. ASPECTS CONTRACTUELS – ECO-ORGANISMES ET RACHAT</b> .....	<b>41 -</b>
<b>15. RECETTES – ECO-ORGANISMES</b> .....	<b>43 -</b>
<b>16. RECETTES – VENTES DES MATERIAUX</b> .....	<b>44 -</b>
<b>17. COUTS TOTAUX</b> .....	<b>45 -</b>

Accusé de réception en préfecture  
 049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-A-15 -  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception préfecture : 21/07/2022

<b>7.3. COLLECTE SEPARÉE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS .....</b>	<b>45 -</b>
<b>8. LA GESTION DES DÉCHÈTERIES.....</b>	<b>46 -</b>
<b>8.1. ASPECTS TECHNIQUES .....</b>	<b>46 -</b>
<b>18. ORGANISATION .....</b>	<b>46 -</b>
<b>19. CONVENTIONS EN COURS .....</b>	<b>47 -</b>
<b>20. FREQUENTATIONS EN DECHETERIES .....</b>	<b>49 -</b>
<b>21. TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIES .....</b>	<b>51 -</b>
<b>22. SECURITE : DEGRADATION DES BIENS ET VANDALISME .....</b>	<b>52 -</b>
<b>23. TRAVAUX REALISES .....</b>	<b>53 -</b>
<b>8.2. ASPECT REGLEMENTAIRE : SUIVI DES INSTALLATIONS ICPE – JURIDIQUE.....</b>	<b>55 -</b>
<b>24. SMITOM HISTORIQUE .....</b>	<b>55 -</b>
<b>25. CLAIE BRUNETTE.....</b>	<b>57 -</b>
<b>26. LOIRE LAYON.....</b>	<b>58 -</b>
<b>27. LITIGE SUR LA DEGRADATION DES QUAIS DES DECHETERIES DE CHAMPTOCE SUR LOIRE, CHAUDEFONDS SUR LAYON ET ROCHEFORT SUR LOIRE .....</b>	<b>58 -</b>
<b>8.3. ASPECT CONTRACTUEL ET FINANCIER.....</b>	<b>59 -</b>
<b>28. ASPECTS CONTRACTUELS DE L'EXPLOITATION.....</b>	<b>59 -</b>
<b>29. ASPECTS FINANCIERS.....</b>	<b>60 -</b>
<b>9. COMMUNICATION .....</b>	<b>63 -</b>
<b>9.1. COMMUNICATION GENERALE AUPRES DES HABITANTS.....</b>	<b>63 -</b>
<b>30. LE SITE INTERNET.....</b>	<b>63 -</b>
<b>31. LA PAGE FACEBOOK .....</b>	<b>64 -</b>
<b>32. CALENDRIERS ET LETTRES D'INFORMATION 2021.....</b>	<b>64 -</b>
<b>9.2. COMMUNICATION SPECIFIQUE.....</b>	<b>65 -</b>
<b>33. COMMUNICATION SUR LA COLLECTE ET LE TRI.....</b>	<b>65 -</b>
<b>34. COMMUNICATION DEDIEE AUX DECHETERIES.....</b>	<b>65 -</b>
<b>35. COMMUNICATION RELATIVE A LA PREVENTION DES DECHETS .....</b>	<b>65 -</b>
<b>10. LE PERSONNEL DU SYNDICAT .....</b>	<b>67 -</b>
<b>11. BILAN .....</b>	<b>68 -</b>
<b>11.1. BILAN TECHNIQUE DU SMITOM.....</b>	<b>68 -</b>
<b>11.2. SCHEMA GLOBAL DE LA GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>69 -</b>
<b>11.3. BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS.....</b>	<b>72 -</b>
<b>12. CONCLUSION.....</b>	<b>72 -</b>

## 1. INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2000-404 du 11 mai 2000. Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service et sur les principaux évènements de l'année.

Article L5211.39 du CGCT - Modifié par la LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 34 : Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le présent rapport est destiné à présenter le fonctionnement des différents services proposés aux habitants ainsi qu'aux communes/communautés de communes ayant délégué la compétence et à expliquer leurs résultats techniques et financiers pour l'année 2020.

L'année 2020 avait été bouleversée par la crise sanitaire entraînant un confinement total du pays pendant 2 mois (du 15 mars au 11 mai 2020), puis un second confinement entre le 30 octobre et le 15 décembre 2020 avec l'interdiction entre autres des rassemblements et la limitation des contacts avec les usagers et les partenaires.

L'année 2021, même si aucun confinement strict n'a été appliqué, l'application de règles sanitaires et les habitudes des habitants ont été profondément modifiées avec des impacts non négligeables sur la gestion des déchets. Les données quantitatives et qualitatives de cette année 2021, comme 2020 devront donc être analysées et interprétées avec précaution

## 2. PRÉSENTATION DU SMITOM (DU 01/01/2021 AU 31/12/2021)

### 2.1. Compétences statutaires

*Extrait des statuts*

**ARTICLE 2 : OBJET**

*Le Syndicat a pour objet la collecte et le traitement des déchets de la région Sud-Saumurois **et tout investissement lié à cet objet.***

*La prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets font partie intégrante de la gestion des déchets, comme la communication, les animations.*



*Quai de transfert - SMITOM*

**ARTICLE 6 : RESSOURCES DU SYNDICAT**

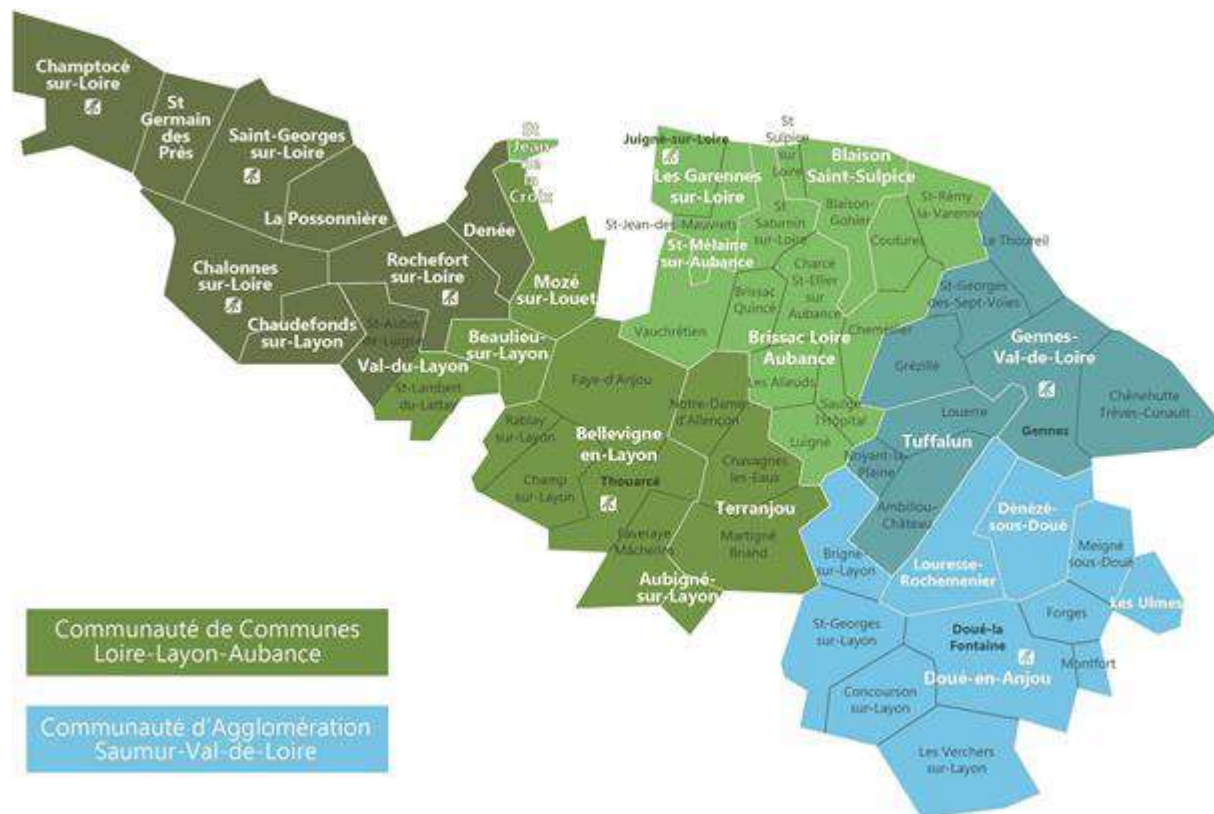
*Elles sont constituées par :*

1. *La contribution des membres associés aux dépenses du Syndicat est déterminée selon :*
  - *Le service apporté*
  - *Le nombre d'habitants.*
2. *Les subventions de l'Etat, de la région, du département ou de tout organisme intéressé par l'objet du syndicat.*
3. *La redevance des professionnels pour les accès aux déchèteries.*
4. *Les coûts des investissements réalisés seront répercutés sur les EPCI concernés. Les modalités seront définies par convention.*

## 2.2. Composition et représentation

### Composition

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le secteur Loire-Layon, a rejoint le SMITOM, le syndicat est passé de 76 302 à 76 204 habitants pour 56 communes historiques (communes déléguées) ou 25 communes. **Annexe 1 – Population actualisée 2021**



8 communes nouvelles ont été créées depuis 2016 regroupant 39 communes déléguées

### Représentation des communes au SMITOM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, deux intercommunalités sont adhérentes au SMITOM, la communauté de communes Loire-Layon-Aubance (regroupement de l'ex-communauté de communes Loire-Layon, Coteaux du Layon et Loire Aubance) et l'agglomération de Saumur Val de Loire (avec l'ex-communauté de commune de la Région de Doué La Fontaine et l'ex Gennois).

La représentativité a été revue avec les conditions suivantes ;

- un délégué titulaire par EPCI membre
  - un délégué titulaire par commune incluse dans le périmètre de l'EPCI membre. Pour les communes de plus de 1500 habitants, un délégué supplémentaire sera désigné par tranche complète ou incomplète de 2000 habitants.
- Chaque commune (et donc chaque commune nouvelle) est représentée au SMITOM **par un délégué**.

Depuis 2018 et jusqu'au 31 août 2020, le Comité Syndical (assemblée délibérante du Syndicat) était ainsi composé de 43 délégués à voix délibérative pour la CCLLA et 15 pour l'agglomération SVL.

Le comité syndical a réélu au 31/08/2020 et a désigné un nouveau Bureau composé d'un Président, Monsieur Marc Bainvel et de 2 Vice-présidents, puis de 3 autres membres par communauté de communes soit au total 18 membres.

Les délégations pour les Vice-présidents : Monsieur Guillaume est en charge du secteur du Saumurois et des finances et Monsieur Berland en charge du secteur Loire Layon Aubance et de la communication/prévention.

Accusé de réception en préfecture  
 Compétence 2016 Bureaux à l'exception  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception préfectorale : 21/07/2022

Pour des raisons d'efficacité, le Comité Syndical a délégué l'essentiel de ses compétences aux Bureaux à l'exception des décisions les plus importantes (vote du budget et approbation du compte administratif, modification des statuts, adhésion et retrait de communes). Des délégations ont également été confiées au Président.

**Annexe 2 – Registre délibérations pour l'année 2021**

Pour l'année 2021, des comités ont eu lieu le 16/02, 01/04, 22/06, 23/09, 03/11 et 06/12.

**2.3. Population**

Depuis 2009, la population sans double compte est prise en compte pour tous les calculs : ratios, coûts... Une augmentation de 0.13 % sur la population sans double compte est observée en 2021 par rapport à 2020.

Au 31/12/2021, la base de données des usagers faisait état de 38 613 usagers (35426 particuliers, 2793 professionnels, 394 autres). En 2020, 40 304 usagers (37 323 particuliers, 2 364 professionnels et 360 associations, 257 divers). En 2019 : 41 212 usagers (38 130 particuliers, 2 343 professionnels et 513 associations, 226 divers). 2018, il y avait 40 402 usagers (37 406 particuliers, 2 289 professionnels et 493 associations, 214 divers).

La baisse du nombre de compte d'usagers peut être due à des régularisations effectuées sur les comptes, et notamment des clôtures qui n'étaient pas effectives malgré le déménagement de l'utilisateur. En effet, avec la mise en place de la redevance incitative, et l'envoi de facture à blanc, les retours ont été nombreux et ont conduits à clôturer des comptes dont les déménagements n'avaient pas été signalés.

**Evolution à moyen terme**

Compte tenu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) promulguée le 7 août 2015, le territoire du SMITOM Sud-Saumurois est impacté (départ du Vihierois en 2016, arrivée de Loire-Layon en janvier 2018...). La compétence déchets étant une des compétences obligatoires des EPCI, l'Agglomération Saumur Val de Loire et la communauté de communes Loire-Layon-Aubance ont confié cette compétence au SMITOM. Cependant, le SMITOM œuvre avec ces deux structures pour un travail d'harmonisation à l'intérieur de chaque EPCI. La compétence déchets a été redonnée à la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire au 31/12/2021 qui l'a confiée à la SPL sur ce territoire. La communauté de Communes Loire-Layon-Aubance s'est rattachée à d'autres Communautés de communes pour créer un nouveau syndicat 3RD'ANJOU avec un périmètre adapté au mieux pour gérer cette compétence.

**Emménagements/Déménagements**

En 2021, ont été enregistrés :

- 2870 emménagements de nouveaux arrivants. (2613 en 2020 ; 2873 en 2019 ; 5 804 en 2018 (chiffres élevés de par l'arrivée du territoire Loire Layon), 1657 en 2017, 7466 en 2016 (arrivée de Loire Aubance Nord) ; 1 418 en 2015)
- 2562 déménagements (2245 en 2020 ; 2277 en 2019 ; 1 645 en 2018 ; 1 141 en 2017 ; 2511 en 2016 ; 1194 en 2015)



- 2997 badges ont été créés (3181 en 2020 ; 4518 en 2019 ; 17 816 en 2018 (chiffre lié à l'arrivée de Loire Layon) 2323 en 2017 ; 2101 en 2016 ; 1 258 en 2015).
- 598 badges perdus ou volés (593 en 2020 ; 524 en 2019 ; 662 en 2018, 346 en 2017 ; 224 en 2016 ; 259 en 2015 ; 204 en 2014 ; 180 en 2013).

## Contacts avec les usagers (hors régularisations administratives)

Accusé de réception en préfecture  
0517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

L'accueil des usagers se présente sous 2 formes : « accueil physique » et « accueil téléphonique ». Au vu de la taille du territoire, l'essentiel des contacts avec les usagers à lieu par téléphone sur les sujets suivants :

- Déménagements/emménagements
- Fourniture de documents de communication (calendriers, stop pub, etc.)
- Demande de maintenance de bac
- Problème de collecte
- Fonctionnement du service
- Mise à disposition de badge déchet

Lors de l'appel d'un usager, une instruction est faite concernant l'objet de la communication. Certaines instructions ne peuvent être faites lorsque les appels sont trop nombreux.

Lors de l'appel d'un usager, une instruction est faite concernant l'objet de la communication. Certaines instructions ne peuvent être faites lorsque les appels sont trop nombreux.

Pour l'année 2021, 14483 instructions (8661 en 2020 ; 10297 en 2019) ont été recensées dont le détail figure ci-dessous. Figure aussi sur ce tableau le résultat des contrôles de bacs présentés effectués sur le terrain :

	2021	2020	2019	2018	2017		2021	2020	2019	2018	2017
<b>COLLECTE EN PAP</b>	<b>2031</b>	<b>3212</b>	<b>4438</b>	<b>6338</b>	<b>1428</b>	<b>DECHETERIE</b>	<b>862</b>	<b>1401</b>	<b>1201</b>	<b>3512</b>	<b>397</b>
point dangereux, travaux...	87	79	135	95	66	Ajout de passages	101	61	46		
Bac à l'envers	508	2061	3734	5039		Autres	20	17	80		
Bac mal positionné	32	122					Collecte ferraille	5	3	4	2
collecte latérale	26	21				Déchets acceptés	19	24	20	16	48
Consignes de tri	46	36	58	130	358	Horaire d'ouverture	66	548	56	35	133
Déchets à coté du bac	2	6	21	11	22	Info accès/badge	445	552	672	3324	69
Bac trop plein	250	466				Info amiante	150	112	194	99	108
Jour/horaire collect	573	100	97	34	710	Livraison big-bag	35	69	115		
Jours fériés	7	9	8	5	42	Pro - Facturation	21	15			
Contacts divers concernant les bacs	209	140	160	31	31	<b>CONTRÔLE TERRAIN</b>	<b>7272</b>	<b>2398</b>	<b>2684</b>		
pb collecte	289	165	133	116	63	contrôle sans anomalie	5863	1812	1645		
saisonnalité	2	7	5			Bac à l'envers	45	75	95		
<b>COLLECTE EN PAV</b>	<b>200</b>	<b>71</b>	<b>85</b>	<b>71</b>	<b>161</b>	Bac mal positionné	12	18	48		
Consignes de tri	2	2				Bac débordant	173	65	91		
Demande accès	63	28	23	28	48	Chaussette Bac EMB	14	11	17		
demande de renseignement	54	11	17	28	56	Chaussette Bac OM	18	2	26		
Localisation colonne	4	4	10	2	14	Emballages en sacs	102	16	16		
Incident (pb ouverture, débordement...)	77	26				Erreur de tri EMB	677	313	441		
<b>FINANCEMENT SERVICE</b>	<b>1330</b>	<b>493</b>	<b>992</b>			Erreur de tri OM	2	40	106		
Info REOM	14	27	15			DECHETS IMBRIQUÉS	138				
Info RI	592	223	521			autre anomalie constatée	1	8	6		
Info TEOM	17	28	37			Bac HS	128	12	117		
Info RS	3	62	45			Couvercle HS	99	26	76		
Réclamation	20	45	69			<b>RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE</b>	<b>1923</b>	<b>585</b>	<b>330</b>		
RI à blanc	511					NPAI conteneurisation LL	127				
RI prélèvement	161	108	291			NPAI facturation RI	225				
<b>COMMUNICATION</b>	<b>78</b>	<b>27</b>	<b>26</b>			NPAI RI à blanc	837				
<b>PREVENTION (composteur, stop pub...)</b>	<b>597</b>	<b>402</b>	<b>323</b>			<b>AUTRES</b>	<b>39</b>				
<b>PORTAIL ECOCITO</b>	<b>151</b>	<b>9</b>	<b>10</b>								

Les usagers ont la possibilité de créer leur compte Ecocito sur un espace dédié sur le logiciel Tradim. Il permet de suivre la production de déchets (suivi des collectes de bac, passage en déchèterie). Les professionnels peuvent connaître également le solde de leur crédit pour le règlement des dépôts en déchèterie et créditer leur compte en ligne.

Il est aussi possible de transmettre des demandes en ligne aux services du SMITOM.



Les questions et remarques concernent les sujets suivants :

	2021	2020	2019
Ouverture compte Ecocito	1574	562	622
Demande bac	20	4	1
Changer bac	104	25	13
Réparer bac	8	5	3
Retirer bac	6	1	2
Demander carte	64	31	76
Carte perdue volée	32	35	21
Demander composteur	29	9	3
Question ou remarque	256	14	121
Consignes de tri	4	2	6
Jours de collecte	8	3	6
Tarifification	113	47	42
Pb collecte	12	6	6
Déchèterie pro	10	9	10
Déchèterie particulier	17	19	12
Régularisation administrative	43	36	23
Compostage	2		3
Accès PAV	14	5	2
Amiante	2	1	1
Conteneurisation Loire Layon	9		
Communication	8		
Autre	5		8

### 3. STATUTS FINANCIERS

Le taux de TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 est passé de 19.6 à 20 % et le taux réduit de 7 à 10 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le SMITOM Sud-Saumurois est assujetti partiellement à la TVA.

Compte-tenu des différents calculs de ratios en 2018 (par rapport aux tonnages et aux matériaux devant faire l'objet d'un versement de TVA - régime d'autoliquidation sur le **verre, l'acier, l'aluminium**, les métaux et ferrailles collectés en déchèterie - TVA pour les journaux-magazines, les plastiques, et **les cartons et cartonnettes**), l'assujettissement est le suivant :

- Pas de récupération de la TVA sur les charges concernant le flux ordures ménagères ;
- Pour le quai de transfert, récupération sur la partie collecte sélective de 44 % en 2021 comme 2020 (42 % en 2019 -40 % en 2018- 37 % en 2017 -2016 : 34%)
- Pour la collecte sélective, les animations et la communication, récupération de 100 % ;
- Pour la partie déchèterie : récupération de 9% en 2021, (11% en 2020, en 2019 : 10 % en 2018 : 14 % ; 2017 : 5 % ; 2016 : 9%)
- Pour la prévention : récupération 100 %.
- Pour 2021, la comptabilité a été arrêté dès le début décembre compte tenu de la dissolution du SMITOM. Bon nombre de factures seront donc prises en charge par les 3RD'Anjou, la récupération de la TVA pour l'année 2021 a cependant représentée la somme de 121 661.95 € (187 790 € en 2020 -167 296 € en 2019 - 125 425 € en 2018).

## 4. LA PRÉVENTION

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Les actions de prévention 2021 (animations scolaires, SERD, SDD) ont été réduites au minimum du fait de la disparition du SMITOM fin 2021, ajouté aux départs de personnel et contexte sanitaire

### 4.1. Le Programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZZ)

De 2009 à 2014, le SMITOM était engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) dont l'objectif était de réduire la quantité d'Ordures Ménagères et Assimilés de 7 % sur l'ensemble du territoire. Grâce à un programme d'actions mis en place durant les 5 années, la quantité d'OMA produite a baissé de 14,5 %. (Pour rappel : de 314,14 kg/hab en 2008 (année de référence) à 268,47 kg/hab en 2014).

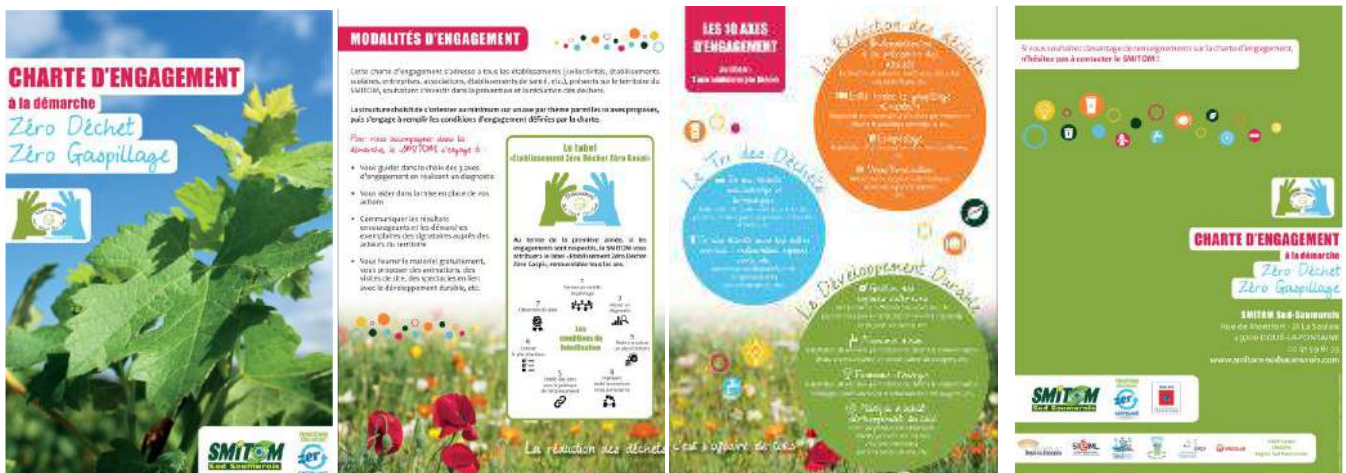
A compter de décembre 2014, suite à l'appel à projet lancé par le Ministère du Développement Durable, le SMITOM a fait partie des 58 premiers lauréats du projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, pour une durée de 3 ans. Un programme d'actions qui s'inscrivait dans la continuité du PLP a été défini et a permis de tendre davantage vers une économie circulaire. Cet appel à projet s'est concrétisé par la mise en place d'une convention avec l'ADEME à la date du 1er avril 2015 pour 3 ans, soit une fin au 31 mars 2018.

Grâce à ce programme ZDZG de 3 ans, la quantité d'OMA produite a baissé de 6,23 %. (Pour rappel : de 264,58 kg/hab en 2015 (année de référence) à 248,10 kg/hab en 2017).

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés rend les PLP obligatoires pour les collectivités territoriales responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Le SMITOM poursuit donc ses actions de prévention dans la dynamique de son programme zéro déchet zéro gaspillage.

### 4.2. La Charte d'engagement à la démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Depuis 2015, le SMITOM a mis en place une charte d'engagement afin de pérenniser ses actions de sensibilisation et dans le cadre de la labellisation Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.



Plaquette de présentation

## Les établissements suivis

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

La charte d'engagement s'adresse à tous les établissements de formations (écoles, collèges, MFR), de santé, de loisirs, d'entreprises, les collectivités... souhaitant s'investir dans la prévention et la réduction des déchets sur le long terme.

Au terme d'une année, les actions mises en place sont évaluées pour permettre à l'établissement d'être labellisé « Établissement Zéro Déchet, Zéro Gaspi »

*Logo Établissement  
Zéro Déchet Zéro gaspi*



En 2021, aucune animation ou labellisation n'a pu être réalisée en raison du contexte sanitaire et de réorganisation du syndicat.

### Annexe 3 - Liste des établissements signataires et thématiques retenues 2021

## Les partenaires

Afin de pouvoir répondre aux attentes et besoins dans les domaines liés au champ d'application du projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » tout en gardant une cohésion avec les politiques des autres structures locales, le SMITOM a souhaité créer des partenariats.

### 4.2.1.a. Partenariat SAGE et CPIE

Afin de sensibiliser et aider au mieux les différentes parties signataires de la Charte d'engagement, le SMITOM a souhaité créer un partenariat avec le Syndicat Mixte du Bassin du Layon, structure porteuse du SAGE Layon Aubance Louets et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire-Anjou. Ce partenariat comprend la réalisation de diagnostics plus approfondis, comme ceux de la consommation en eau ou en énergie, l'exécution d'action de sensibilisations du public, la réalisation d'animations scolaires sur le thème du développement durable et l'accompagnement et le suivi des projets lancés.

Toutes ces actions, dans les axes « Gestion des espaces extérieurs » et « Économie d'eau » de la charte, sont suivies, contrôlées et approuvées par le syndicat Layon Aubance Louets. La convention a pris effet le 01/01/2016 pour une durée de 1 an pour un montant de 10 000€ pour 1 ETP et a été reconduit d'un an. Au 1<sup>er</sup> mars 2018, une nouvelle convention a été établie jusqu'au 30 juin 2019 reconductible une fois du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 1<sup>er</sup> juillet 2020 (par délibération 17-36 du 1<sup>er</sup> décembre 2017). Sur remise d'un rapport en juin 2019, la convention a donc été reconduite jusqu'au 30 juin 2020. Le conventionnement n'a pas été renouvelé en 2021 dans l'attente de la réorganisation du syndicat.

### 4.2.1.b. Partenariat avec les Chambres Consulaires

Dans le but d'accompagner les professionnels et certains établissements publics (notamment les restaurants collectifs) dans leur adhésion à la Charte d'engagement, le SMITOM, la Chambre d'Agriculture 49, la Chambre de Commerce et de l'Industrie 49 et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 49 ont établi des conventions de partenariat afin de mener des actions en lien avec la réduction des déchets et le développement durable.

L'accompagnement se traduit par des diagnostics menés en entreprise par les chambres consulaires autour de trois thèmes principaux :

**Thème 1 - Réduction des déchets :** lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation à la prévention des déchets, dématérialisation, compostage, etc...

**Thème 2 – Le tri des déchets :** tri des déchets bureautiques et administratifs, tri des déchets de restauration, espaces verts, etc...

**Thème 3 – Développement durable :** mise en place d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale, économies d'eau et d'énergie, etc.

Une première convention a été établie pour ces 3 chambres entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2018. Afin de celle-ci, les conventions établies avec les 3 chambres ont été reconduites pour 6 mois à un an jusqu'à mars 2019. Le SMITOM a ensuite rédigé un avenant avec la CCI et la CMA dont les objectifs fixés n'étaient pas atteints au 31 mars 2019. En 2020, de nouvelles conventions ont été signées avec la Chambre d'agriculture et la Chambre des métiers et de l'artisanat pour 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 et ont été reconduites pour 2021

Accusé de réception en préfecture  
2021/07/2022  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception en préfecture : 21/07/2022

Les missions confiées sont :

- La réalisation de diagnostic de gaspillage alimentaire par la Chambre d'agriculture
- Le développement du label Répar'Acteurs par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- L'accompagnement au développement de filières de valorisation de déchets spécifiques par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La thématique d'Ecologie Industrielle et Territoriale, précédemment suivie via ces conventions par les 3 chambres consulaires a été transférée à la Communauté de communes Loire Layon Aubance dans le cadre de l'appel à projet économie circulaire.

Le détail de la répartition des tâches et des moyens mis en œuvre est à consulter en

**Annexes 4 et 5 - Convention de partenariat CMAR et Convention de partenariat CAPDL**  
**Annexes 6 et 7 - Bilan 2021**

### 4.3. Évènementiel et sensibilisation du public

Chaque année, le SMITOM organise 2 événements grand public sur le thème de la réduction.

- Au printemps, pour la **Semaine du Développement Durable (SDD)**, des animations autour du jardinage au naturel ;
- A l'automne, pour la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**, une édition de « Rien ne se jette » composée d'ateliers « faire soi-même ».

#### **En 2021, seul a pu se tenir la SERD et dans des conditions sanitaires restrictives**

Le samedi 27 novembre 2021, à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, a été organisée la 8e et dernière édition de l'éco-événement du SMITOM « Rien ne se jette ».

Décliné sur le thème de Noël, petits et grands ont profité des animations proposées toute la journée à la salle du Layon et à l'écocyclerie de Thouarcé (commune déléguée de Bellevigne en Layon). Le matin, un marché de producteurs et d'artisanat local mettait à l'honneur les savoir-faire de notre territoire tandis que l'après-midi était traditionnellement centré autour de différents ateliers « faire soi-même ». De nombreux partenaires bénévoles ou professionnels ainsi que les agents du SMITOM se sont mobilisés pour conseiller les usagers dans la préparation d'un Noël zéro déchet : cadeaux dématérialisés et up cycling, décoration de la maison, cuisine zéro gaspillage et cosmétique responsable, etc. nombreuses étaient les idées pour joindre festivité et éco-responsabilité.

Ce 27 novembre, deux représentations de la pièce One Two Tri par la compagnie ça s'peut pas ont également été proposées au jeune public pour les sensibiliser à la prévention des déchets à la salle de Martigné Briand (commune déléguée de Terranjou).

Pour cet événement, 80 panneaux akylux, 60 affiches ainsi que 2 500 flyers ont été déployés, pour un montant de **515,60€ HT** par Atelier Quadri.

Concernant les diverses dépenses :

- Les ateliers de l'association Eco-formations des Pays de la Loire – **1 900€**
- Le Roch'lab - **1 125€**
- Ma cantine buissonnière (repas pour le personnel le midi) – **980€ HT**
- Chauffage d'appoint – **131,44€ HT**

#### 4.4. Initiatives locales impulsées par le SMITOM : les Repair Cafés

Accusé de réception en préfecture  
900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

« Repair'Café » est une marque déposée par une fondation Néerlandaise. Les ateliers de co-réparation souhaitant porter ce label doivent s'acquitter de droits auprès de la fondation. Trois Repair'Café sont présents sur le territoire du SMITOM, répartis sur les communes de Doué la Fontaine, Thouarcé et Saint Georges sur Loire. Ces trois structures, précédemment accompagnées en 2016 par le SMITOM ou la Communauté de Communes Loire Layon (pour le Repair'Café de Saint Georges sur Loire), fonctionnent depuis 2017 en autonomie.

En moyenne 10 ouvertures par an en temps normal et une 100ème de visiteurs chacun pour quasiment autant de réparation. **En 2021, en raison du contexte sanitaire, le fonctionnement des repairs cafés a été fortement perturbé.**

##### Le Repair'Café de Doué la Fontaine

Le SMITOM a accompagné le Centre Socio-Culturel du Douessin dans la création des ateliers de co-réparation de Doué-la-Fontaine, avec la remise d'un kit de communication et d'un outillage de première nécessité. La création et la mobilisation de bénévoles s'est organisée sur le deuxième semestre 2016 et le premier atelier a eu lieu au mois de février 2017. Ils se tiennent habituellement **tous les 2èmes samedis du mois** sauf en Juillet et août ; ou lors des jours fériés situés sur le 2ème samedi ou lors de "pont". L'ouverture est de 9h30 à 12h00. 10 bénévoles animent le **Repair'Café**.

##### Le Repair'Café de Thouarcé

Après avoir mis en place un premier atelier de co-réparation à l'occasion de la SERD de novembre 2015 à Saulgé-L'Hôpital, le SMITOM s'est appuyé sur cette expérience pour accompagner, en 2016, la création du Repair'Café de Thouarcé. Le Centre Social des Coteaux du Layon – porteur du projet – peut utiliser l'appellation grâce au SMITOM qui s'est acquitté des droits. Outre la mise à disposition d'un kit de communication et d'un outillage de première nécessité, le SMITOM a pu accompagner le Centre Social dans l'organisation des premiers ateliers et la communication en amont des rencontres. Ainsi, les ateliers de 2016 ont débuté dès le mois d'avril et se répètent habituellement tous **les 3èmes samedis du mois**, en rencontrant un succès tout à fait encourageant.

Il est à noter que le Centre Socio-Culturel des Coteaux du Layon (Thouarcé) était intégré au groupe de réflexion pour la création de l'ECLLA (cf. 4.10. Réemploi – Projet de création d'une Recyclerie sur le territoire). A terme, des événements communs aux deux structures pourront être organisés.

##### Le Repair'Café de Saint Georges sur Loire

A l'occasion de la SERD 2015, la Communauté de Communes Loire Layon a organisé un stand au Super U de Saint Georges sur Loire pour communiquer sur la mise en place en 2016 d'un Repair'Café au Centre Social Intercommunal de Saint Georges sur Loire. Ainsi, depuis le février 2016, le Repair'Café se tient **tous les 1<sup>ers</sup> samedi du mois au Centre Social Intercommunal à Saint Georges sur Loire**. Il rassemble les animateurs du CSI et des bénévoles de l'association Bo'Sel de Chalonnnes ou d'autres bénévoles motivés. Au total, un pool de 25 bénévoles réparateurs aux compétences allant de la couture à la petite mécanique se tient disponible pour le Repair'Café.

#### 4.5. Broyeurs à végétaux

##### Broyeur pour les services des communes

En 2014, le SMITOM a choisi d'acquérir deux broyeurs à végétaux mis à disposition de deux communautés de communes adhérentes volontaires : **la communauté de communes du Gennois (CCG) et la communauté de communes des Coteaux-du-Layon (CCCL)**. Ces dernières les partageaient avec l'ensemble des services

de leurs communes, pour une gestion à la source des déchets.

La mise en œuvre est rappelée dans le rapport annuel 2014, dans la partie II.1.4 et 2015, dans la partie II.3.7.

En 2019, deux autres broyeurs ont été achetés par le Smitom. L'un d'eux a été mis à disposition des services techniques des secteurs 1 et 2 de la CCLLA (St Georges et Chalonnes).

Les broyeurs sont très bien utilisés par les agents communaux. Suite à la réorganisation des services des

agents du secteur des Coteaux de Layon, il n'a pas été possible de transmettre un suivi exhaustif sur le fonctionnement du broyeur sur ces secteurs. Le suivi devra être revu avec la nouvelle organisation

### Annexe 8 - Broyage secteur 1 et 2 CCLLA

## Broyeur pour les usagers en déchèteries

Suite au succès de ces broyeurs, le SMITOM Sud Saumurois a acquis en janvier 2016, un nouveau broyeur à mettre directement à disposition des habitants dans les différentes déchèteries du territoire (bilan acquisition broyeur en déchèteries – particuliers présent dans le rapport 2016).

Ainsi, sur le SMITOM historique, depuis le mois d'avril 2016, les usagers des déchèteries peuvent apporter leurs déchets verts en déchèteries et repartir avec leurs broyats. La convention avec l'Association d'Insertion (AIE) n'a pas été renouvelée (avril 2016 à avril 2017). L'utilisation du broyeur a été reprise par les services du SMITOM au 1er avril 2017 en mettant un agent en doublon sur les sites dédié à l'utilisation de celui-ci. Le broyeur est mis à disposition en alternance sur les 3 déchèteries historique du SMITOM Sud-Saumurois, une semaine par mois, aux heures d'ouvertures des sites :

- 1<sup>ère</sup> semaine du mois déchèterie Thouarcé
- 2<sup>ème</sup> semaine du mois : déchèterie de Doué la Fontaine
- 3<sup>ème</sup> semaine du mois : déchèterie de Gennes.

En 2019, suite à une consultation réalisée en 2018, il a été fait l'acquisition de 2 nouveaux broyeurs de type BUGNOT pour un montant de 34 220 € HT auprès de la société Espace Emeraude – MODEMA 2 localisée au Ponts de Cé. Un de ces broyeurs est destiné à la déchèterie de la Claie Brunette, le second au secteur LLA à destination des services techniques. Une subvention de 1 7110,00€ a été versée le 2/05/2019 par l'ADEME pour la mise en place de ces broyeurs.

Sur le secteur Loire Layon, le fonctionnement mis en place est le suivant :

Un des broyeurs tourne entre la déchèterie de St Georges (1 semaine/mois), la déchèterie de Chalonnes (1 semaine/mois) et les services techniques de la communauté de communes Loire Layon Aubance (le reste du temps). L'autre broyeur reste à la déchèterie de la Claie Brunette.

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, les opérations de broyages n'ont pu être reconduites pour l'année 2020 sur l'ensemble des déchèteries du Syndicat, **et ce fonctionnement n'a pas été non plus repris sur l'année 2021 dans l'attente de la réorganisation des structures.**

### Pistes d'améliorations pour les futures années

Compte tenu de la fréquentation des sites, les agents ne peuvent assurer convenablement le broyage sans risquer des non-conformités dans les bennes. La présence d'un agent dédié au broyage soulagerait les gardiens et permettrait d'exploiter au mieux les broyeurs.



## 4.6. Réduction des Imprimés Non Sollicités

L'action vise à réduire la quantité d'imprimés non sollicités reçus par les usagers dans leurs boîtes aux lettres. Pour ce faire, depuis 2011, le SMITOM édite son propre autocollant Stop-Pub avec la mascotte Kirédudy.

D'après les derniers chiffres de La Poste de novembre 2018, comprenant les 9 communes du secteur Loire Layon ayant rejoint le SMITOM au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **il y aurait 9 347 foyers équipés d'un STOP-PUB soit 27,8% des foyers du SMITOM**. Les données 2019 fournies par la Poste indiquent uniquement **7 397 foyers équipés. Devant ce différentiel important, le SMITOM conserve les données de 2018 ce qui donne en tonnes évitées :**



- 2009 : 2 300 x 35 kg = 80.5 T
- 2012 : 4 199 x 35 kg = 146.97 T
- 2013 : 5 160 x 35 kg = 180.60 T
- 2014 : 4 699 x 35 kg = 164.45 T
- 2015/2016 : 6 499 x 35 kg = 227,47 T par an
- 2016/2017 : 7 444 x 35 kg = 260, 54 T par an
- 2018 à 2021 : 9 347 x 35 kg = 327.15 T par an

## 4.7. Promotion du compostage

### Compostage domestique

Depuis 2005, des forums de mise à disposition de composteurs individuels sont organisés.

**En 2021, 186 composteurs** ont ainsi été distribués (101 en 2020, 227 en 2019). Si possible à actualiser

Des forums ont été organisés dans les différents secteurs des communautés de communes Loire Layon Aubance et Saumur Val de Loire (selon le découpage des ex-communauté de communes) afin de permettre aux usagers de récupérer le composteur bois ou plastique (contenance 300 ou 700L) qu'ils ont réservé au préalable auprès des services du SMITOM.

Lors de ces forums, les principes du compostage sont présentés (montage, mise en place, démarrage, déchets compostables, utilisations...) Ces moments d'échanges permettent aussi d'aborder les autres actions de prévention des déchets.

L'obtention d'un composteur est soumise à la participation à un forum et est limitée à une acquisition par foyer.

Pour obtenir le matériel, il suffit de réserver auprès des services du SMITOM. Ainsi en 2021, **23 forums ont été organisés sur tout le territoire**. (18 en 2020) – 04/02 – 10/02 – 17/04-16/04 -07/06-15/09-6/11

Les modèles sont proposés en 2 dimensions (300 et 600L) et en deux matériaux (bois et plastique).

La participation des usagers s'élève à 20€ pour les composteurs de 300 L et 30€ pour les modèles 600L.

Un bioseau est offert (tout bioseau supplémentaire a un coût de 4€)

Fin 2021, le taux d'équipement des foyers en composteurs est de 26.4 % (9326 composteurs - 27,00% en 2020)

### Compostage collectif

Afin de permettre aux habitants des zones plus urbanisées de pouvoir également diminuer leur volume d'ordures ménagères en produisant du compost, le SMITOM a souhaité développer le compostage collectif.

Sur les secteurs Douessin, Gennois, Coteaux du Layon et Loire Aubance, 4 sites sont équipés de composteurs collectifs : trois à Doué-la-Fontaine et un à Martigné-Briand.

Nombre d'utilisateurs potentiels par site :

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Rue St Exupéry, Doué la Fontaine	64 logements	3 composteurs (répartis dans les 2 résidences)
Rue Berlioz, Doué la Fontaine	48 logements	1 composteur à alimenter et un composteur fermé pour laisser le compost mûrir
Rue de Taunay, Doué la Fontaine	35 logements	1 composteur à alimenter et un composteur fermé pour laisser le compost mûrir
Résidence Panaget, Martigné Briand	23 logements	1 composteur à alimenter et un composteur fermé pour laisser le compost mûrir

Ces sites sont considérés comme autonomes donc gérés par les utilisateurs. Le SMITOM est susceptible d'apporter des conseils sur demande.

En 2021, aucun nouveau site n'a été équipé sur les secteurs Douessin, Gennois, Coteaux du Layon et Loire Aubance.

#### 4.8. Vaisselle réutilisable

Depuis 2013, le SMITOM propose aux associations et collectivités du territoire, la mise à disposition gratuite de 200 gobelets réutilisables ou la location ponctuelle pour des évènements qui nécessitent davantage de gobelets.



Le nombre total de gobelets achetés depuis le lancement de l'opération s'élève 51 635 gobelets, pour un montant total de 16 319,40 € HT. Aucune commande supplémentaire n'a été effectuée en 2021.



Gobelet réutilisable SMITOM

Pour compléter ce service, le SMITOM propose également de la vaisselle réutilisable depuis le printemps 2016 : assiettes, plats, couverts. Le service réemploi proposé en déchèterie permet de recycler de la vaisselle destinée à être jetée.

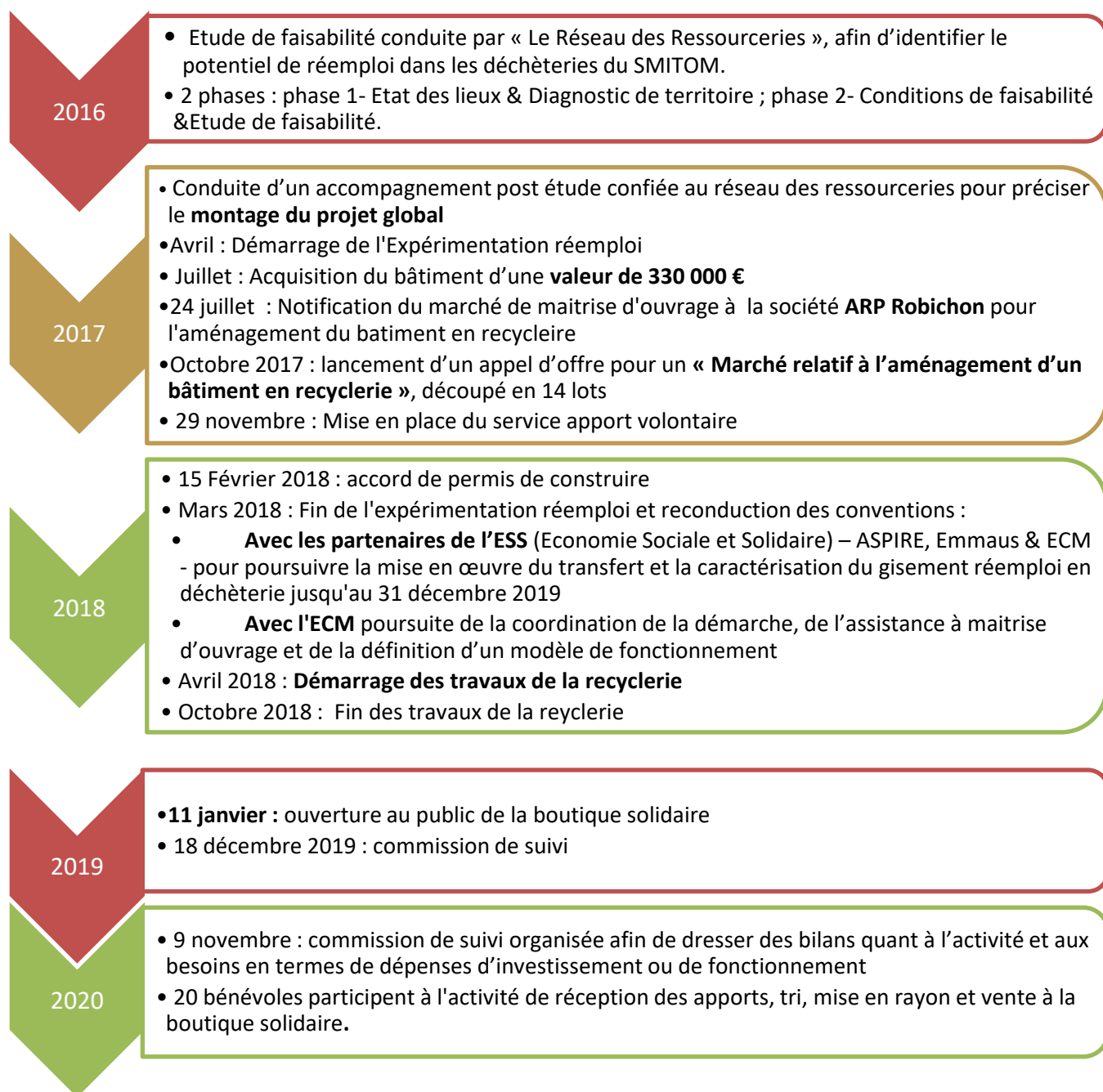
En 2021, aucune association n'a emprunté de vaisselle (assiettes, couverts, plats, tasses).



## 4.9. L'Ecocyclerie Loire Layon Aubance (ECLLA)

### 1. Les grandes étapes du projet

Plus de détail dans les rapports 2017 et 2018



### Bilan 2021 de l'action

En raison du contexte sanitaire les grandes ventes de l'Ecocyclerie qui viennent booster la fréquentation et le chiffre d'affaires n'ont pas pu se réaliser. Malgré cela, l'ECLLA a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires (+ 41 % par rapport à 2021)

En termes de valorisation, 288 tonnes ont été collectés sur site

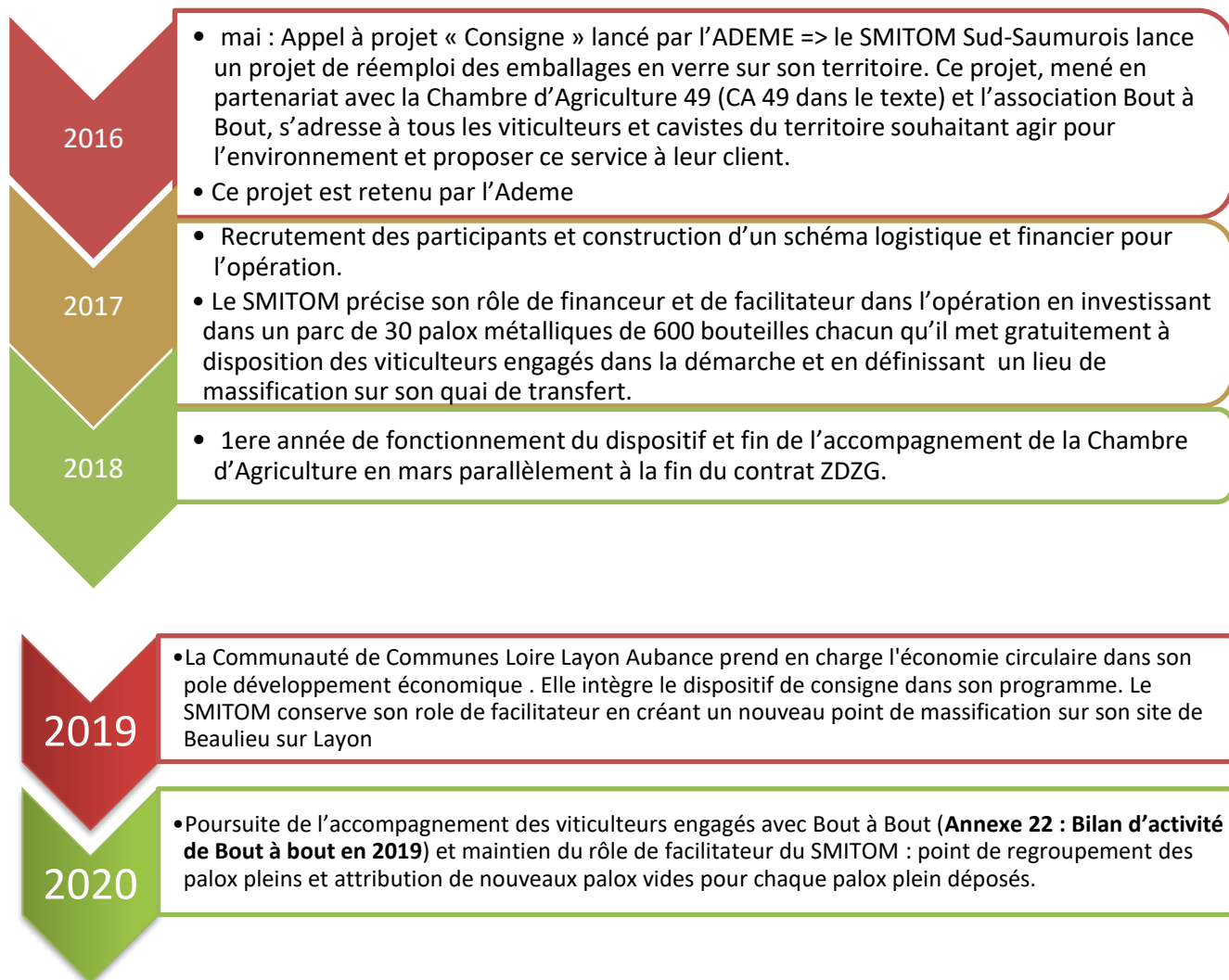
**Annexe 9 : Bilan de l'ECLLA en 2021**

## 4.10. Opération Réemploi/Réutilisation des emballages en verre de boisson

Accusé de réception en préfecture  
 04/02/2022 09:57:00 RA2021SMITOMSS-AR  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception préfecture : 21/07/2022

### 1. Les grandes étapes du projet

Plus de détail dans les rapports 2017 et 2018



## 4.11. Bilan du programme de prévention de 2021

Le Programme Local de Prévention des Déchets s'est terminé en décembre 2014 avec une baisse globale de la quantité d'OMA produite, sur l'ensemble du programme, de 14,5 % pour un objectif fixé par l'ADEME de 7%. Le programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage conduit à partir d'avril 2015, s'est inscrit dans la continuité du PLP et a permis sur 3 ans entre la date du 1<sup>er</sup> avril 2015 et du 31 mars 2018 de baisser la quantité d'OMA produite de 6,23 %.

(kg/hab/an)	2008 SSS (réf)	2008 LL (réf)	2014 SSS	2015 SSS	2016 SSS	2017 SSS	2018 SSS	2018 LL	2019 SSS	2019 LL	2020 SSS	2020 LL	2021 SSS	2021 LL
Population	49 533	20 473	52 986	53 413	53 900	53 935	54 087	21 741	54249	21846	54403	21801	54488	21814
OMA	314,14	249,69	268,47	264,58	261,62	248,10	264,87	214,12	264,23	209,81	268,30	218,27	267,35	211,69
OMr	201,12	138,08	181,13	176,84	172,25	150,92	149,3	115	147,15	110,27	149,92	114,67	147,37	109,00
Emb	25,32	59,74	26,71	26,25	26,08	25,35	35,37	25,93	36,40	27,19	38,31	28,53	38,34	29,16
Papier	36,19		21,51	20,64	21,29	22,84	25,09	24,18	24,27	23,35	23,93	23,07	22,87	21,00
Verre	51,52	51,87	39,12	40,86	42	34,98	55,11	49,01	56,41	49	56,14	52,00	58,77	52,53
Déchèterie	218,76	465,98	201,51	202,43	208,48	229,4	295	389	295,6	289,1	283,98	302,96	238,43	328,05
DMA	532,90	715,67	469,98	467,01	470,1	477,50	559,87	603,12	559,83	498,91	552,28	533,43	505	540
Variation par rapport à l'année référence	OMA		-14,5%	-15,96%	-16,72%	-21%	-15,68%	-13,19%	-15,89%	-15,97%	-14,6%	-12,6%	-14,9%	-15,2%
	DMA		-11,8%	-33,74%	-11,78%	-33,28%	+5,06%	-15,72%	+5,05%	-30,29%	+3,6%	-25,5%	-5%	-24,4%

*Comparatif des ratios par habitant et par an*

Les résultats des 5 années de PLP ont permis d'inscrire la prévention comme thématique prioritaire pour le SMITOM. La labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage est venue renforcer cette démarche en 2015.

Les objectifs fixés par ce nouveau programme s'inscrivent sur le long terme et tendent vers une économie circulaire. L'idéal à atteindre est de maîtriser ses achats, ne pas gaspiller, limiter la production de déchet, recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination.

Le Programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage s'est terminé le 31 mars 2018. Le dossier a été transmis à l'Ademe le 25 juillet 2018. Celle-ci a versé le solde de la subvention d'un montant de 100 000 € au SMITOM le 21/12/2018.

Les actions telles que l'évènement SERD « Rien ne se jette » ou l'accompagnement des établissements scolaires à travers la charte d'engagement ont été poursuivies en 2019, stoppées en 2020 en raison du contexte sanitaire et en mode dégradée en 2021...

Les partenariats engagés les chambres consulaires (CMA ET CAPDL) ont été reconduits en 2021 sur certaines actions orientées spécifiquement sur les déchets tandis que les actions orientées économie circulaire ont été transférées à la CCLLA.

Les évolutions territoriales des syndicats de déchets prévues au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la prise en main de la compétence économie circulaire avec les EPCI adhérentes dessineront le futur projet de la prévention des déchets pour les années à venir.

## 5. LE FINANCEMENT DU SERVICE

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Le financement du service de collecte et traitement des déchets est de la compétence des EPCI. A titre d'information, au 1er janvier 2021, les différents secteurs avaient respectivement choisi les modes de financement suivant :

### 5.1. La TEOM + Redevance spéciale

Pour les secteurs de Loire Aubance, du Gennois et du Douessin, le financement du service se fait par le biais de la taxe foncière. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est calculée en fonction du bâti de chaque parcelle.

Pour les professionnels, une Redevance Spéciale (RS) peut être appliquée en remplacement ou complément de la TEOM

En 2020, l'agglomération Saumur Val de Loire a délibéré pour l'harmonisation de la redevance spéciale appliquée sur son territoire, au territoire du Gennois et du Douessin. Une convention a permis au SMITOM Sud-Saumurois l'application de cette redevance. Les sommes perçues ont été reversé intégralement à l'agglomération Saumur Val de Loire.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
<b>CCG</b>	45 054.12 €	45 330,35€	60 192.36€	48 810.30€	48 153.31€	45 691.54€		
<b>CCG + CCRDF</b>							135 019.40€	120 728.68 € émise

*Montant de la redevance facturée*

Une RS est également appliquée sur les 8 communes Nord de l'ex Loire-Aubance. Celle-ci tient compte du volume de déchets produits, aussi bien en ordures ménagères qu'en emballages. La TEOM payée par ces professionnels correspond à un volume de bacs de 340 litres non comptabilisé dans le volume facturé pour la RS.

#### 5.1.1.a.b. Déchets en provenance des terrains de camping

Une participation est demandée aux campings pour l'utilisation des services « collecte et traitement des ordures ménagères » pour le secteur de Loire Aubance (les campings du secteur du Douessin et Loire Aubance sont passés en redevance, spéciale). Le tarif est calculé comme suit :

Participation annuelle 2021 par habitant / 365 jours = tarif à la nuitée, soit 0.132 € (et 0.143 € avec du C2 en période estivale)

La somme perçue pour les campings pour 2021 a été de 5582.40 € en 2020 - 10 661.79 € HT – 12 794 .15 € TTC (16 291.17€ TTC en 2019 -7 696.94 € en 2018, 7 404.08 € en 2017, 5 230.20€ en 2016).

Les campings, sur demande sont collectés 2 fois par semaines en ordures ménagères entre la semaine 29 et 33.

*La différence conséquente entre 2018 et 2019 est liée au fait que la commune de Coutures a intégré la communauté de communes Loire Layon Aubance alors qu'elle était dans la communauté de commune du Gennois auparavant. Le camping de Montsabert situé sur cette commune s'est donc vu appliqué une redevance camping, avec régularisation 2017 et 2018, qu'il n'avait pas auparavant puisqu'il était soumis à la redevance spéciale.*

## 5.2. La REOM

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Le secteur des Coteaux du Layon a instauré la Redevance Générale. La participation financière des habitants est calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque foyer. Les professionnels sont aussi soumis à cette redevance, en fonction de leur activité. Les modalités sont définies par délibération de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance.

La tarification pour 2021 est la suivante (délibération DELCC-2020-12-262a) :

### TARIFS DE REDEVANCE GENERALE 2021

Catégories	Part fixe	Part variable	Montant total
Foyer 1–2 personnes	85€	55€	140€
Foyer 3 personnes et +	85€	125€	210€
Résidence Secondaire	83€		83€
Professionnel coefficient 1	85€	34€	118€
Professionnel coefficient 2	85€	68€	153€
Professionnel coefficient 3	85€	103€	188€
Professionnel coefficient 4	85€	137€	222€

Les sommes perçues issues de la REOM pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 (chiffres 2<sup>e</sup> semestre non connus à ce jour) sont de 636 981.10 € (1 077 312.11€ en 2020 - 1 152 919.61€ en 2019 - 1 121 842.70€ en 2018).

## 5.3. La RI

Le secteur de Loire Layon a instauré quant à lui une Redevance Incitative. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères a été instituée par l'Article 14 de la Loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 (Article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales). L'adoption du système de la Redevance Incitative (RI) relève d'une décision du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Loire-Layon en date du 11 avril 2013.

Les tarifs 2021 sont les suivants (délibérations du conseil communautaire du 10/12/2020) :

### TARIFS REDEVANCE INCITATIVE 2021 – 1<sup>er</sup> semestre (DELCC-2020-12-262B)

	Volume du contenant	Abonnement semestriel	Forfait bac semestriel (6 levées incluses) forfait badge semestriel (18 dépôts inclus)	Part fixe semestrielle (abonnement+ forfait)	Coût de la levée/du dépôt supplémentaire
Particuliers	50 L (badge)	21€	43,50 €	64.50 €	1,30 €
Particuliers	140 L (bac)	21 €	46,50 €	67.50 €	4,00 €
Particuliers	240L (bac)	21 €	67.10 €	88.10 €	5,30 €
Professionnels	360L (bac)	21 €	152.80 €	173.80 €	9,00 €
Professionnels	750L (bac)	21 €	304.90 €	325.90 €	11,25 €

### TARIFS REDEVANCE INCITATIVE 2021 – 2<sup>ème</sup> semestre (DELCC-2020-12-264)

PART FIXE	Abonnement annuel		97 €	PART VARIABLE	Variable levée OM (au-delà de 24 ouvertures de PAV)	
	Accès au PAV - 50L	16,50 €			50L	1,50 €
Ordures ménagères (OM)	Bac 140L	19,30 €	Variable levée OM (au-delà de 8 levées de bac)	140L	4,50 €	
	Bac 240L	33,00 €		240L	7,50 €	
	Bac 360L	49,40 €		360L	11,00 €	
	Bac 660L	90,60€		660L	20.50€	
	Bac 750L	103,00 €		750L	23,50 €	

<b>Emballages (EMB)</b>	accès au PAV - 50L	16,20 €	<b>Variable levée EMB (au-delà de 36 ouvertures de PAV)</b>	50L	1,00 €
	bac 140L	19,00 €		140L	3,00 €
	bac 240L	32,50 €	<b>Variable levée EMB (au-delà de 12 levées de bac)</b>	240L	5,00 €
	bac 360L	48,80 €		360L	7,50 €
	Bac 660L	89,50€		660L	14€
	bac 750L	101,60 €		750L	16,00 €

Accusé de réception en préfecture  
 490517140618-RA2021SMITOMSS-AR  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception en préfecture : 21/07/2022

Les factures sont émises à partir du logiciel Tradim. L'impression, la mise sous pli et l'envoi des factures sont faits par l'entreprise Docone. En effet, le positionnement du TIP SEPA dans le bas de la facture permettant le traitement du règlement par le centre d'encaissement de Rennes répond à des normes très précises.

Les sommes perçues issues de la RI pour le 1er semestre 2021 sont 841 963.57 € (chiffres 2è semestre non connu à ce jour) (1 673 730.10€ en 2020 et 1 573 266,27€ en 2019)

## 5.4. Pré-collecte - porte à porte

### 1. Conteneurisation secteur Loire Layon

Les élus de la communauté de communes Loire Layon Aubance en lien avec les élus du SMITOM, ont souhaité plusieurs changements pour le territoire Loire Layon au 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

- Révision de la grille de redevance incitative en incluant les emballages
- Mise en place des extensions de consignes de tri
- Conteneurisation des emballages qui étaient jusque-là collectés en sacs translucides

Chaque usager du secteur Loire Layon a été convié par courrier à venir récupérer son nouveau bac pour les emballages, sur un lieu défini sur la commune, et lors d'un forum de distribution où de la documentation était remise et affichée pour bien expliquer aux usagers les changements au 1<sup>er</sup> juillet : changement de jours de collecte pour certains, extensions des consignes de tri, présentation du bac...

Au total, 47 forums ont été organisés :

<b>Communes</b>	
CHALONNES S/ LOIRE	12
CHAMPTOCE S/ LOIRE	5
CHAUDEFONDS S/ LAYON	2
DENEE	4
LA POSSONNIERE	6
ROCHEFORT S/ LOIRE	5
ST AUBIN DE LUIGNE	3
ST GEORGES S/ LOIRE	7
ST GERMAIN DES PRES	3
<b>Total général</b>	<b>47</b>

Ces forums avaient pour objectif d'attirer plus de 80% des usagers afin de ne livrer en porte à porte que les personnes ne pouvant pas se déplacer pour des raisons personnelles. Les objectifs ont été largement atteints puisque 90% des 9000 usagers sont venus lors de ces forums. Le reste des usagers particuliers ainsi que les pros ont été livrés ensuite en porte à porte.

Afin de mener à bien cette opération 2 équipes ont été constituées :

- Une équipe administrative : composée de 4 personnes, elle avait pour mission de répondre à tous les appels téléphoniques des usagers pour s'inscrire aux forums et préparer les documents administratifs pour les forums qui étaient réalisés en fin de journée de 16h à 19h
- Une équipe technique : composée de 4 personnes également, elle avait pour mission de gérer toute la logistique des forums au niveau des bacs : déchargement de semi, montage des bacs, transport sur les sites de forums, préparation de la communication...

D'un point de vue financier, l'opération a coûté 620 242,93€ TTC :

POSTES	MONTANT HT	MONTANT TTC
FOURNITURES	387 934,00 €	465 520,80 €
LOGISTIQUE	9 984,99 €	12 864,84 €
COMMUNICATION	68 641,81 €	80 761,31 €
RH	51 799,09 €	59 546,72 €
INFO-TELEPHONIE	1 291,05 €	1 549,26 €
	<b>519 650,94 €</b>	<b>620 242,93 €</b>

### Fourniture des bacs

Le marché de fourniture de bacs roulants a été renouvelé le 11 janvier 2021. La société SULO a remporté l'appel d'offre pour une durée de 4 ans et comprenait 2 lots :

- Lot 1 : bac avec préhension peigne pour un montant estimé à 508 771,00€
- Lot 2 : bac avec une préhension pointe diamant pour un montant estimé à 623 522,00€

<b>Montant estimé du marché sur 4 ans – Lot 1</b>	<b>508 771.00 € HT</b>
Commandes 2021 (6 bons de commandes)	98 414.00€ HT
<b>Récapitulatif des commandes via le marché</b>	<b>98 414.00 € HT</b>

<b>Montant estimé du marché sur 4 ans – Lot 2</b>	<b>623 522.00 € HT</b>
Commandes 2021 (4 bons de commandes)	471 784.00€ HT
<b>Récapitulatif des commandes via le marché</b>	<b>471 784.00 € HT</b>

#### 5.4.1.a.Taux de présentation des bacs

Grâce aux puces installées sur l'ensemble des bacs fournis depuis 2011 aux habitants du SMITOM, il est possible d'évaluer les **taux de présentation des bacs à la collecte par les usagers**.

##### → Ordures Ménagères

En moyenne sur le territoire historique, 1 bac sur 2 n'est présenté que 19 fois ou moins (21 fois en 2020), et 30% ne le sont que 1 fois sur 2 ou moins soit 13 fois (28% en 2019 et 2020). Seul 3% des usagers présentent leur bac à chaque collecte (7.1% en 2020, 7.3% en 2019).

Pour le secteur Loire-Layon, le taux de présentation moyen est seulement de 10 levées sur l'année (11 en 2019 et 2020). Cela s'explique par la mise en place de la redevance incitative depuis 2015, qui comprend un forfait fixe de 6 levées par semestre. Les usagers prennent donc les mesures nécessaires pour ne pas dépasser ce seuil.

% de bacs collectés 13 fois par an ou moins (soit une fois par mois ou moins)	140L OM	240L OM	360L OM	Tout type de bac confondu	
				750L OM	1000L OM
<b>Secteur Loire Aubance</b>	31%	20%	37%	27%	27%
<b>Secteur Douessin</b>	31%	21%	31%	38%	28%
<b>Secteur Gennois</b>	34%	24%	26%	41%	31%
<b>Secteur Coteaux du Layon</b>	39%	22%	34%	30%	33%
<b>Secteur Loire Layon</b>	82%	68%	61%	39%	78%

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-132824-SMITOM-S-AR  
Date de dépôt : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 24/07/2022

### → Emballages

Du fait de l'application de l'extension des consignes pour l'ensemble du territoire historique, le fonctionnement des bacs jaunes se rapprochent du fonctionnement des ordures ménagères. En effet, les usagers ont désormais autant d'emballages que d'ordures ménagères en volume voir plus. Ainsi 32% présentent leur bac jaune 1 fois sur 2 ou moins (33 % 2019 et 2020).

Pour la partie Loire Layon les chiffres sont plus élevés car les emballages sont depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 soumis à redevance incitative.

% de bacs collectés 13 fois par an ou moins (soit une fois par mois ou moins)	140L CS	240L CS	360L CS	Tout type de bac confondu
<b>Secteur Loire Aubance</b>	21%	20%	36%	27%
<b>Secteur Douessin</b>	38%	23%	36%	33%
<b>Secteur Gennois</b>	39%	25%	35%	34%
<b>Secteur Coteaux du Layon</b>	40%	24%	41%	34%
<b>Secteur Loire Layon (7 levées en référence car 1 seule semestre)</b>	73%	63%	49%	71%



## 5.5. Pré-collecte – apport volontaire

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

### 1. Collecte du Verre

La collecte des emballages en verre sur l'ensemble du SMITOM s'effectue en apport volontaire via des colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées de 3, 4 ou 5m<sup>3</sup>.



En haut : Colonne aérienne « Temaco » / Colonne aérienne « Citec » / Colonne semi-enterrée « Plastic Omnium »  
En bas : Colonne enterrée « CITEC » / Colonne Enterrée « Plastic Omnium »

Le nombre de colonnes en place est relativement stable. Des ajustements sont cependant réalisés pour le positionnement des colonnes aériennes tout au long de l'année selon les contraintes rencontrées dans l'exploitation : route inondée, travaux, colonne enterrée HS...

Verre	CCRDF	CCG	CCLA	CCCL	Total SSS	CCLL
Conteneurs aériens	51	19	44	61	175	63
Conteneurs enterrés / semi enterrés	2	6	24	2	34	11
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>25</b>	<b>68</b>	<b>63</b>	<b>209</b>	<b>77</b>
Hab	13 023	6 890	18 966	15 609	54 448	21 801
Nb d'habitants par conteneur	246	276	278	248	261	283

*Nombre de conteneurs d'apport volontaire en place Verre en 2020*

### Collecte des Papiers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SMITOM a modifié la prestation de collecte des papiers en porte à porte pour passer en collecte en apport volontaire. Seule une collecte pour les gros producteurs et auprès des associations a été conservée depuis cette date.

Le déploiement de ces colonnes a eu lieu essentiellement fin 2016 mais continue depuis afin d'optimiser la collecte. Les colonnes papiers sont uniquement des colonnes de type TEMACO, identique aux colonnes à verre.

Papier	CCRDF	CCG	CCLA	CCCL	Total	CCLL
<i>Conteneurs aériens</i>	40	19	34	2	95	6
<i>Conteneurs enterrés/semi enterrés</i>	3	6	23	2	34	14
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>25</b>	<b>57</b>	<b>59</b>	<b>184</b>	<b>70</b>
<i>Hab</i>	13 023	6 890	18 966	15 609	54 448	21 801
Nombre d'habitants par conteneur	303	276	333	265	296	311

*Nombre de conteneurs d'apport volontaire Papier en 2021*

## Collecte des Ordures Ménagères et Emballages

Parallèlement aux changements de fin 2016, le SMITOM a décidé d'installer des colonnes enterrées avec contrôle d'accès pour la collecte des ordures ménagères et des emballages. Cette mise en place permet de répondre à plusieurs problématiques :

- Problème de place chez l'utilisateur pour stocker les bacs,
- Problème de présentation du bac le jour de collecte pour les résidences secondaires accentué par le passage en collecte une fois par quinzaine pour ce flux
- Problème de collecte en préhension latérale (rue trop étroite, pas de possibilité de préhension des bacs...)
- Eventuels besoins occasionnels pour des surplus de déchets liés à des événements familiaux.
- Souhait de lotisseurs ou des communes de ne pas avoir de bacs roulants et de collecte porte à porte

De plus en 2021, des colonnes emballages ont été installées sur le secteur Loire Layon pour accueillir les déchets qui étaient auparavant collectés en sacs. 19 colonnes ont ainsi été installées sur ce territoire en complément des colonnes OM déjà installées.

OM/EMB	CCRDF	CCG	CCLA	CCCL	Total	CCLL
<i>Colonne enterré OM</i>	3	6	12	7	<b>28</b>	17
<i>Colonne semi-enterrée OM</i>	0	0	0	0	<b>0</b>	4
<i>Colonne aérienne OM</i>	0	0	4	3	<b>7</b>	6
<i>Colonnes enterrée EMB</i>	4	6	12	7	<b>29</b>	19
<i>Colonne semi-enterrées EMB</i>	0	0	0	0	<b>0</b>	3
<i>Colonne aérienne EMB</i>	0	0	4	3	<b>7</b>	6

*Récapitulatif des Points d'apport volontaire OM/Emballages*

## Lavage des conteneurs d'apport volontaire

2 opérations de lavage ont eu lieu en 2021 :

- Une en juin qui concernait les colonnes ordures ménagères et emballages. Montant 5 477 €
- Une en septembre qui concernait les colonnes ordures ménagères, emballages et verre. Montant 13 458 €

Parallèlement à ces lavages par la société Véolia, l'ensemble des colonnes est lavé en régie une fois dans l'année par un agent du SMITOM. C'est aussi l'occasion de changer les autocollants souvent abimés par les UV ou les intempéries.

## Aspects contractuels et financiers

Un appel d'offre a été lancé en 2020 pour renouveler le marché de fourniture de colonnes avec 2 lots : 1 pour les colonnes enterrées et semi-enterrées, et 1 pour les colonnes aériennes. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

- Lot 1 colonnes enterrées : ESE pour un montant 593 281.47 € HT
- Lot 2 colonnes aériennes : TEMACO pour un montant de 277 549.00 € HT

Ces marchés ont été attribués en janvier 2021.

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Les tableaux ci-dessous résument les montants des commandes.

Lot 3	Sommes facturées
<i>Facturé en 2021 (5 bons de commande)</i>	88 077.17 € TTC
<b>Récapitulatif des commandes</b>	<b>88 077.17€ TTC</b>

Lot 4	Sommes facturées
<i>Pas de commande</i>	0 €

#### *Bilan Pré-collecte*

- Pour la partie porte à porte, 2021 a été une année de continuité par rapport à 2020, tant au niveau des dotations que de la gestion administrative.
- Pour la partie apport volontaire, 2021 a la mise en place de colonnes emballages sur le secteur Loire Layon afin d'accueillir les déchets présentés auparavant en sac, et aussi contrôler les apports afin de rentrer dans la redevance incitative.
- La gestion des bacs en PAP est une activité à part entière avec les réparations, les échanges et dotations de bacs. 0.7 ETP est consacré à ces opérations.

## 6. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

### 6.1. Aspects techniques

#### 1. La collecte

##### 6.1.1.a. Fréquence de collecte et tonnage

Depuis le 01/01/2017, la totalité des communes sur le territoire du SMITOM est collectée une fois par quinzaine. Certains professionnels et collectivités sont collectés 1 fois par semaine (métier de bouche, métiers d'activités de soins...). La collecte de certains campings est réalisée 2 fois/semaine pendant la période estivale (du 14/07 au 15/08). La communauté de communes Loire-Layon est également en collecte quinzaine pour les ordures ménagères. Les tonnages sont beaucoup plus bas que sur le territoire SMITOM du fait de la redevance incitative en place sur ces communes.

La collecte pour les PAV s'effectue en fonction des taux de remplissage et pour les plus utilisés 1 fois par semaine.

	1999	2009	2010	2019 SMITOM	2019 Loire Layon	2020 SMITOM	2020 Loire Layon	2021 SMITOM	2021 Loire Layon
Régie SMITOM		6429	6360						
Prestataire PAP		3436	3456	7825	2269	7 878	2333	7 857	2207
Prestataire PAV				158	140	159	167	174	162
<b>Tonnages réceptionnés</b>	<b>13177</b>	<b>9865</b>	<b>9817</b>	<b>7983</b>	<b>2409</b>	<b>8037</b>	<b>2500</b>	<b>8031</b>	<b>2309</b>
Divers (Doué, ATD)		71	64	114		119		118	
<b>Tonnages totaux hors refus</b>		<b>9936</b>	<b>9881</b>	<b>8097</b>	<b>2409</b>	<b>8156</b>	<b>2500</b>	<b>8149</b>	<b>2309</b>
Refus de tri		193	177	332		385		566	
<b>Tonnages TOTAUX</b>	<b>13177</b>	<b>10 128</b>	<b>10 057</b>	<b>8597</b>	<b>2409</b>	<b>8541</b>		<b>8715</b>	<b>2309</b>
Population TOTALE	47725	49 533	50 076	54249	21846	54403	21801	54488	21814

Production en kg/hab/an	276.10	204.48	200.84	160.75	114.81	149.22	110.27	159.94	105.84
Variation n/n-1 en %		-4.72 %	-1.78 %	+0.8%	+0.2%	-7.17%	-3.95%	+7 %	-4%
Variation cumulée n/1999		-25.94 %	-27.26 %	-41.2%				Lié au refus	

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tonnages OM réceptionnés au fil des années. Il faut prendre en compte notamment les changements de territoire de 2017 afin d'analyser au mieux ces résultats. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes du Vihiersois Haut Layon a quitté le SMITOM.

(1) Moyenne de la population sur l'année car Ingrandes sur Loire a quitté le territoire le 30/06/2017

Les tonnages d'ordures ménagères sont repartis légèrement à la hausse en 2021 sur la partie SMITOM. Cela est dû essentiellement à la hausse des refus sur le centre de tri. Cette hausse est d'ailleurs à prendre avec réserve car les caractérisations effectuées mensuellement ne montraient pas de changement de flux vis-à-vis de 2020.

Pour le détail par commune, voir [Annexe 10 - Tonnages collectés par commune en 2021](#)

#### 6.1.1.b. Tonnage réceptionné au quai de transfert

Le tonnage collecté en prestation sur le territoire du SMITOM est dirigé vers le site de transfert de Doué-la-Fontaine. En 2021 : 8 149 tonnes d'ordures ménagères ont été réceptionnées sur le quai de transfert (8 156T en 2020, 8 097 T en 2019 / 8 472T en 2018 / 8 591T en 2017).

#### 6.1.1.c. Les déchets des producteurs autres que les ménages

Ils peuvent être collectés simultanément avec les ordures ménagères et la collecte sélective des emballages des ménages quand ce sont des déchets assimilables aux déchets ménagers.

## Le centre de transfert des déchets ménagers

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

La gestion du quai de transfert est effectuée par la régie du SMITOM avec un adjoint technique à mi-temps depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 et un agent pour remplacement, encadrés par l'agent de maîtrise. L'agent du quai de transfert effectue 50 % de son temps sur le transfert des OM, et 50 % sur les recyclables (25 % sur le transfert des emballages – 12.5% sur les papiers et 12.5 % sur le verre.)

Tonnage transporté par Performance Environnement par suite du renouvellement du marché transport du SIVERT : 8218.52 tonnes (8 141.10 T. pour 2020 - 8053.94 T. en 2019 / 8430.84 T. en 2018 / 8517.06 T. en 2017).

341 rotations ont été effectuées entre Doué-la-Fontaine et Lasse. (En 2020 : 334 2019 : 328 / 2018 : 349 / 2017 : 346 rotations).

Aspect réglementaire :

L'exploitation du centre de transfert est règlementée selon le régime des installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le centre de transfert est exploité sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation D3-204-n°753 d'Octobre 2004. En raison de l'évolution de la nomenclature des installations classées, l'établissement est visé par la rubrique 2718, l'arrêté d'autorisation a été actualisé et modifié par l'arrêté modificatif DIDD-2012n°190 du 25 mai 2012.

## Le traitement des ordures ménagères

### 6.1.1.d. Destinations des ordures ménagères – Demande en cours auprès du SIVERT

Les ordures ménagères du territoire, transportées dans des semi-remorques à fond mouvant ont été valorisées énergétiquement par le SIVERT de l'Est Anjou dans l'usine d'incinération de Lasse et une partie en CET de Classe II.

	Tonnage envoyé en C.E.T.	Tonnage envoyé en valorisation énergétique à Lasse
<b>2009</b>	643.68 (6.44 %)	9350.28 (93.56 %)
<b>2010</b>	62.06 (0.62 %)	9 991.45 (99.38 %)
<b>2011</b>		10 024.22 (100 %)
<b>2012</b>	104.56 (1.07 %)	9 629.60 (98.93 %)
<b>2013</b>		9682.80 (100 %)
<b>2014</b>	113.02 (1.16 %)	9636.12 (98.84 %)
<b>2015</b>		9568.42 (100 %)
<b>2016</b>		9252.36 (100 %)
<b>2017</b>	97.42 (1.14%)	8416.84 (98.86%)
<b>2018</b>		8434.40 (100 %)
<b>2019</b>	177 (2.15%)	7907.02 (97.85%)
<b>2020</b>		8141.10 (100 %)
<b>2021</b>	214	11 421 (OM – encombrants-refus de tri)

Destinations des ordures ménagères

	Totalité du SIVERT								Pour le SMITOM							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Electricité produite (en MWh)</b>	67430	45086	67961	68816	71021	70617		50 348	6938	4849	6543	5859	6245	6549	5787	4898
<b>Acier extrait des mâchefers (en T)</b>	2361	2227	2300	2104	2314	2207	2236	2159	210	239	221	179	203	205	207	210
<b>Aluminium extrait des mâchefers (en T)</b>	170	134	114	177	84	124	128	159	15	14	11	15	7	11	12	15

Le taux de disponibilité de l'UVE est de 92.19%, soit un fonctionnement sur 8 098 heures au total de cette année 2021.

Accusé de réception en préfecture  
0985 pour le 20/07/2022  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

L'unité de traitement Salamandre a réceptionné 117 404 tonnes de déchets non dangereux (déchets ménagers et assimilés), traité et valorisé énergétiquement 118 315 tonnes de déchets pour produire 50 349 MWh électriques.

Les **Ordures ménagères du secteur Loire Layon** sont traitées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située au Louroux Béconnais. En 2021, **2368.76T** ont été traitées sur ce site (2020, **2498.38T** **2409T** en 2019, 2496T. en 2018).

#### 6.1.1.e. Arrêts techniques programmés de l'UVE

##### a) Techniques

Les principaux travaux 2021 de contrôles, entretiens & renouvellements ont été réalisés lors des arrêts techniques des mois de mars (1 semaine) et en septembre et d'octobre 2021 (durée : 2 semaines 1/2).

Arrêt de production électrique suite au sinistre de novembre 2020 avec un redémarrage de la turbine en avril 2021.

- Chaudière CNIM [Ecrans/ Surchauffeurs/ Evaporateur/ Economiseur]

L'année 2021 a été marquée principalement par le renouvellement de la partie basse écran avant sur 2930 mm ainsi que la partie basse écran droit sur 2300 mm.

Une maintenance préventive du 1er parcours (manchettes, reprise d'Inconel sur tubes et un contrôle du faisceau évaporateur par ultrason a également été réalisé ainsi que le contrôle des surchauffeurs BT et HT.

- Four Martin GMBH [Alimentation/ Grille/ Réfractaire/ Extraction mâchefers]

Une révision complète du process de combustion a été réalisée et marquée principalement par les travaux de renouvellement suivants :

- Remplacement de la piste 1 par une piste reconditionnée ;
- Remplacement de l'ensemble des sommiers mobiles de la piste 1 ;
- Contrôle général de la grille ;

- Traitement des fumées / Atomisation lait de chaux & DENOX Catalytique 2021 :

Contrôle et nettoyage de la DENOX catalytique, des buses d'injection, des registres by pass  
Contrôle de la cheminée et mesures d'épaisseur (RAS).

- Turbine ALSTOM TM2 & Réducteur LUFKIN & Alternateur Leroy Somer [GTA]

La révision majeure de la turbine a été réalisée cette année suite au sinistre de novembre 2020 (elle était prévue en 2021).

#### 6.1.1.f. Décharge « des pêcheries »

Dans le cadre de la réhabilitation du centre d'Enfouissement Technique de Classe II de Montfort, propriété du SMITOM, qui a accueilli les refus de compostage jusqu'au 21 août 2002, le bilan décennal de la post-exploitation du site sur la période 2003-2012, l'actualisation des garanties financières et le dossier de servitudes publiques a été envoyé à la DREAL en 2013.

Les travaux de finalisation de remise en état du site débutés le 4 novembre 2014, reprofilage du site, ainsi que l'apport de terre végétale par la société JUSTEAU, le volet paysager, par la société TISSEROND et la clôture par la société CLOTURE DU VAL DE LOIRE ont été finalisés en 2015.

Une visite de l'installation par la DREAL a été réalisée le 14 janvier 2016. L'arrêté de cessation d'activité et le suivi post exploitation ont été validés au 1<sup>er</sup> avril 2016.

L'arrêté 2016-334 établissant les servitudes d'utilité publique a été établi le 26 juillet 2016.

Le suivi post exploitation a été conventionné avec la société GEOSCOPI pour un montant de 217 400 € HT (5609 € HT pour l'année 2020 - 3998 € TTC en 2019). Un bilan quinquennal poste exploitation a été réalisé conformément à l'arrêté en reprenant le suivi de l'installation de 2013 à 2020.

Pour l'entretien du site, une intervention de fauchage a été réalisée le 2<sup>ème</sup> semestre 2021 par la société TISSEROND. Un contrôle mensuel du site est réalisé en interne (état de la clôture périphérique, absence d'intrusions ou de dépôts sauvages). Les analyses au niveau des piézomètres sont faites tous les semestres et ne révèlent aucune pollution

Sinistre lapins de garennes

Une campagne a été réalisée fin 2016 du 03/11/2016 au 28/12/2016 avec 12 reprises de lapins et le constat que 80% des garennes furetéées sont inhabitées

Il y a eu deux interventions sur le centre des Pêcheries en janvier et février 2017. 18 janvier, reprise de 9 lapins et 8 février reprise de 7 lapins. Aucune intervention n'a été réalisée en 2018, 2019, 2020 et 2021

## 6.2. Aspects contractuels

### 1. La collecte en porte à porte

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le marché de collecte en porte à porte des ordures ménagères sur la partie SMITOM est géré par la société BRANGEON Environnement (49 620 – La Pommeraye) et ce pour une durée de 5 ans reconductible 2 fois 1 an. La facturation du marché signé (OM) est divisée en 2 parties (montant HT) :

- Du 01/01/2017 au 31/12/2017 : collecte en benne traditionnelle pour un montant annuel 518 850€ en part fixe + 14.15€ la tonne en part variable
- Du 01/01/2018 au 31/12/2022 : collecte en benne à préhension latérale pour un montant annuel de 427 350€ en part fixe + 11.65€ la tonne en part variable

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018, est appliquée une moins-value sur le prix de la collecte par suite de l'installation des PAV pour la collecte des OM et donc une diminution du nombre de bacs à collecter. Cette moins-value représente 12 833.03€ pour le secteur Loire Layon Aubance. Il n'y a pas de moins-value actuellement sur la partie Saumur Val de Loire car il y a toujours l'utilisation de la mini-BOM sur ce secteur.

Sur le territoire Loire-Layon, le marché de collecte est également attribué à la société Brangeon Environnement, pour une durée similaire à celui du SMITOM (5 ans + 1+1). Le montant du marché estimé à 2 396 510€ pour 7 ans (OM et Emballages compris) avec mise en place de bac pour les emballages et mise en place des extensions de consignes de tri (tranche conditionnelle). Pour les ordures ménagères et selon ce scénario, les coûts se décomposent ainsi :

- **Avant la conteneurisation des emballages :**
  - Part fixe : 155 100,00€
  - Part variable : 13,60€ la tonne
- **A partir de la conteneurisation des emballages avec Benne bi-compartmentée :**
  - Part fixe : 124 700,00€
  - Part variable : 13,60€ la tonne

### La collecte en apport volontaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le marché de collecte en apport volontaire des ordures ménagères est géré par la société VEOLIA GRANDJOUAN (49 130 – Les Ponts de Cé). Le marché est commun pour le secteur SMITOM et le secteur Loire Layon. Il y a cependant une ligne de facturation différente entre les 2 territoires. Ainsi le coût à la tonne sur le SMITOM est de 37.40€/T et sur le secteur Loire Layon de 93.81€/T la tonne. (Prix 2016 hors révision mensuelle)

## Le transfert des ordures ménagères

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Le transport des semi-remorques est assuré par la société Véolia (anciennement Dufeu) de Lasse, dont le marché est géré par le SIVERT (Syndicat de valorisation énergétique) auquel adhère le SMITOM. Un contrat liait Véolia et le SIVERT de septembre 2014 à septembre 2017 pour 3 ans renouvelable 2 fois 1, soit jusqu'en septembre 2019 ; par avenant il a été renouvelé jusqu'en septembre 2020. Un nouveau marché a été lancé et attribué à la société Performance Environnement de Dampierre Sur Loire à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### 6.3. Aspects financiers

#### La collecte en Porte à porte

Le montant total des dépenses de la collecte des ordures ménagères en porte à porte pour la partie SMITOM en 2020 est présenté ci-dessous. La différence notable entre 2017 et 2018 est due à la mise en œuvre la tranche conditionnelle 1 du marché comme expliqué ci-dessus.

SMITOM	Tonnage OM	Coût OM HT	COÛT A LA TONNE
<b>Prévisions marché 2017</b>	<b>9 173 T</b>	<b>648 657.95 €</b>	<b>70.71 €/T</b>
<b>Réel 2017</b>	8 140 T	648 040.24 €	79.61€/T
<b>Prévisions marché 2018</b>	<b>9 173 T</b>	<b>534 215.45 €</b>	<b>58.24 €/T</b>
<b>Réel 2018</b>	7 975 T	550 548.63 €	69.03 €/T
<i>Variation n-1</i>	-2.8%	-15%	-13.3%
<b>Prévisions marché 2019</b>	<b>9 173 T</b>	<b>534 215.45 €</b>	<b>58.24 €/T</b>
<b>Réel 2019</b>	7 825 T	541 210.99 €	69.16 €/T
<i>Variation n-1</i>	-1.9%	-1.7%	+0.2%
<b>Prévisions marché 2020</b>	<b>9 173 T</b>	<b>534 215.45 €</b>	<b>58.24 €/T</b>
<b>Réel 2020</b>	7 878 T	544 352.06 €	69.09 €/T
<i>Variation n-1</i>	+0.8%	-0.6%	-0.1%
<b>Prévisions marché 2021</b>	<b>9 173 T</b>	<b>534 215.45 €</b>	<b>58.24 €/T</b>
<b>Réel 2021</b>	7 856 T	567 282.76 €	72.21 €/T
<i>Variation n-1</i>	-0,3%	+4.2%	+4.5%

#### *Evolution des tonnages et montant des prestations de collecte OM SMITOM*

Le coût à la tonne est en légère hausse mais est surtout assez élevé par rapport au prévisionnel (+24%). L'application des révisions prévues au marché peut expliquer en grande partie cette augmentation. En effet, ces révisions représentent 11% du coût OM HT.



Pour le secteur Loire Layon, les coûts sont récapitulés dans le tableau ci-dessous

Accusé de réception en préfecture  
 95-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception préfecture : 21/07/2022

Loire Layon	Tonnage OM	Coût OM HT	COÛT A LA TONNE
<b>Prévisions marché 2018</b>	3 018 T		
<b>Réel 2018</b>	2 380 T	199 665.56 €	83.89 €/T
<b>Prévisions marché 2019</b>	3 018 T		
<b>Réel 2019</b>	2 269 T	200 497.41 €	88.36 €/T
Variation	-4.7%	+0.4%	+5.3%
<b>Prévisions marché 2020</b>	3 018 T		
<b>Réel 2020</b>	2 333 T	201 937.14 €	86.56 €/T
Variation n-1	+2.8%	+0.7%	-2.0%
<b>Prévisions marché 2021</b>	3 018 T		
<b>Réel 2021</b>	2 207 T	209 812.88 €	95.06 €/T
Variation n-1	-5.5%	+3.9%	+9.8%

*Evolution des tonnages et montant des prestations de collecte OM Loire Layon*

L'impact des révisions est également important avec 11.77% du coût total. Le coût à la tonne en est fortement impacté.

### La collecte en Apport Volontaire

Le montant total des dépenses de la collecte des ordures ménagères en Apport Volontaire pour les parties SMITOM et Loire Layon en 2021 est présenté ci-contre.

	SMITOM		Loire Layon	
	Tonnage OM	Coût OM HT	Tonnage	Coût OM HT
<b>Prévisions par an</b>	<b>854 T</b>	<b>29 377.60 €</b>	<b>80 T</b>	<b>7 504.80€</b>
<b>Réel 2017</b>	23 T	758.59 €	108 T	11 438.44 €
<b>Réel 2018</b>	103 T	4 003.04 €	113 T	11 505.55 €
<b>Réel 2019</b>	158 T	6 183.83 €	140 T	14 140.80 €
<b>Réel 2020</b>	159 T	6 249.70 €	167 T	16 873.34 €
<b>Réel 2021</b>	174 T	7 131.10 €	162 T	17 043.67 €

*Evolution des tonnages et montant des prestations de collecte AV*

Il faut noter que pour le SMITOM, le tonnage avait été largement surévalué et à l'inverse pour Loire Layon il avait été sous-estimé.

Pour le SMITOM, cela résulte de l'inconnu sur l'utilisation des PAV au moment de l'installation puisque les colonnes étaient essentiellement de « délestage » (en cas de surplus pour les usagers). Finalement, ces derniers utilisent peu ces colonnes (174T pour 54403 habitants soit 3.20 kg/hab). Celles qui ont une utilisation optimisée sont celles où les usagers n'ont pas de collecte en porte à porte et utilisent forcément l'apport volontaire.

Pour le Loire Layon, les tonnages sont constants par rapport à 2020.

## Le transfert et le traitement des ordures ménagères pour le SIVERTOM historique

Accusé de réception en préfecture  
149399051 2020-06-18 12:23:13 SIVERTOM-SS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Chaque rotation 341 (335 en 2020 ,328 en 2019, 349 en 2018, 346 en 2017) a un coût de **227.00 € HT depuis le nouveau marché 2020** (289.45 € en 2019, 288.52 € HT en 2018, 277.79 € HT en 2017) à compter de septembre 2020 à la suite du nouveau marché transport validé entre le SIVERT et Performance Environnement. Le montant global du transport pour 2021 est 75 822 €HT (2020 est de 88 486.20 €-91 211.08€ HT en 2019, 98 762.08€ HT en 2018, 96 313.70 € HT en 2017). Une péréquation est reversée au SMITOM au niveau du territoire du SIVERT, la contrepartie financière pour les OM en 2021 est de - 1093 € (2020 est de 15 108.19 € -23 769.61 en 2019, 29 830.08 € en 2018, 29 744.13 € en 2017) La péréquation dépend du taux de remplissage des semis et varie de 11 à 12 €/T.

La valorisation énergétique est facturée en 2021 à 67.75 € HT + 8 € HT TGAP –(En 2020 : 65.97 € HT + 3.00 € HT de TGAP - 65.57 € HT en 2019 + 3.00 € HT en 2019 / 63.71 € HT + 3.01 € HT en 2018 / 63.19 € HT + 3 € HT en 2017). (Taxe Générale sur les Activités Polluantes – instaurée en 2008 par l'Etat)

## Le transfert et le traitement des ordures ménagères pour le secteur Loire-Layon

Pour le secteur Loire Layon, les ordures ménagères sont enfouies à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) du Syctom Loire Béconnais située au Louroux Béconnais. Ce site a réceptionné en 2021 : 2368.76 T d'OM- 2 498.35T en 2020- 2 409.30 T en 2019) provenant du secteur Loire Layon

La campagne de traitement s'est déroulée du 13 janvier 2021 au 10 septembre 2021. Le volume de lixiviats pompés dans la station de traitement a été de 5329 m<sup>3</sup>. La consommation électrique pour le traitement de ce volume représente 165 946 kW soit 31,14 kW/ m<sup>3</sup>. (en 2020 7 854 m<sup>3</sup> de lixiviats - 4 218 en 2019)

Le volume rejeté au milieu naturel est de 5341 m<sup>3</sup>. La différence de volume est expliquée par la production de boues, l'incertitude des compteurs ainsi que les retours directs en lagune des rejets lors d'analyses non conformes. L'apport d'eau météorique dans les bassins n'est pas quantifié.

Le traitement des lixiviats est réalisé par la société OVIVE-MOPIBUR dans le cadre d'un contrat. Le marché public correspondant a débuté le 1er janvier 2019 pour une durée de quatre ans.

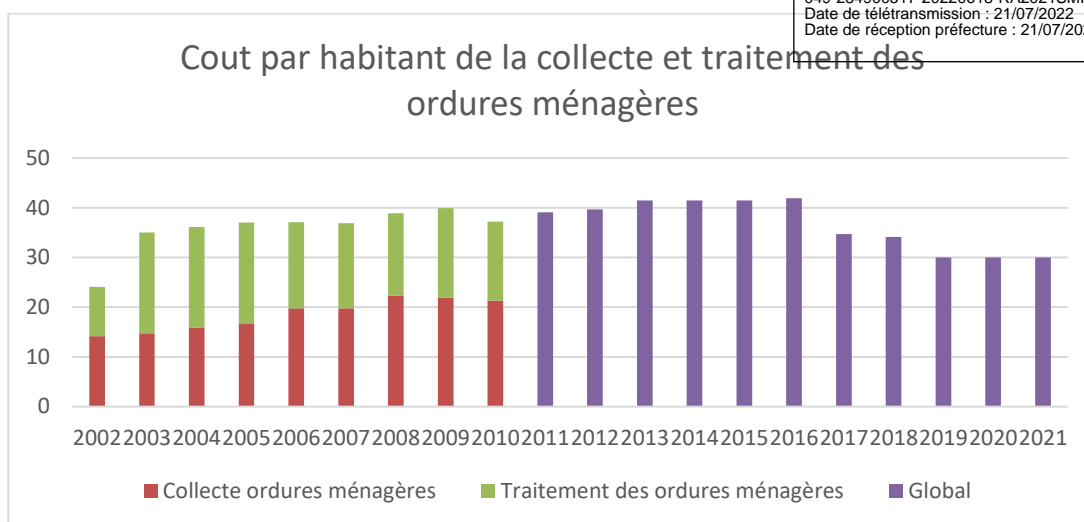
Entrée BDC 350 Biome / après réglage					
Date mesure :			Moyenne 2020	Moyenne 2021	
Mensuel An 3.2.2 AP (sauf balance)	CH <sub>4</sub>	%	20,9%	15,7%	
	CO <sub>2</sub>	%	18,3%	13,5%	
	O <sub>2</sub>	%	8,5%	11,6%	
	H <sub>2</sub>	ppm	13	11	
	H <sub>2</sub> S	ppm	554	744	
	Balance	%	52,6%	59,3%	
	H <sub>2</sub> O	%			
Paramètres non prescrits par l'arrêté préfectoral	Plage réelle fonctionnement				
	T° de fonctionnement		910°C	902°C	
	Dépression		mbars	8	9
	Débit mesuré		Nm <sup>3</sup> / h	186	238
	Surpresseur		%	30,0%	39,6%
Ventilateur		%	24,7%	33,8%	
Bilan	Temps de fonctionnement		h	4 419	6 531
	Volume Nm <sup>3</sup>		Nm <sup>3</sup>	8 70 802	1 639 061
	Soit débit moyen Nm <sup>3</sup> /h		Nm <sup>3</sup> /h	197	251

L'enfouissement est facturé en 2021 ; 78+ 54 €/T de TGAP soit 132 €/tonne (79€/t + 42€/t de TGAP soit 121.00€/T en 2020 - 72€/t + 41€/t de TGAP pour 2019 soit 113€/t).

Le stockage de déchets produits également du biogaz qui est récupéré via un réseau de collecte puis brûlé par une torchère. En 2021, 1 639 061 Nm<sup>3</sup>, (2020, 870 802 Nm<sup>3</sup> et 679 240 Nm<sup>3</sup> en 2019).

## Récapitulatif des coûts de collecte et traitement des ordures ménagères

La participation collecte et traitement pour l'année 2021 est de 30€/habitant. (30 € 2020-2019 - 34.15€ en 2018)

**Bilan :**

L'année 2021 a été dans la continuité des années précédentes.

Au global, porte à porte et apport volontaire, le tonnage d'ordures ménagères a très légèrement augmenté. Les économies liées à la collecte tous les 15 jours et la robotisation ont permis de maîtriser l'enveloppe financière liée à la collecte et traitement des ordures ménagères mais les révisions mensuelles des marchés, liées notamment à l'indice carburant ont un gros impact (+15%) sur la facture finale.

## 7. LES DECHETS RECYCLABLES

### 7.1. Aspects techniques

#### La collecte

##### 7.1.1.a. Fonctionnement

Les emballages légers du SMITOM sont collectés de 2 manières :

- En porte à porte, une fois par quinzaine dans le cadre d'une prestation de service.
- En apport volontaire, avec une fréquence de vidage adaptée aux apports.

Les papiers et le verre sont eux collectés en apport volontaire et à une fréquence propre à chaque colonne selon sa fréquentation. Les visuels des autocollants ci-dessous indiquent les consignes de tri en place sur la partie historique du SMITOM.

Accusé de réception en préfecture  
 049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception préfecture : 21/07/2022

**BAC RÉSERVÉ AUX EMBALLAGES RECYCLABLES**

**A partir du 1er Janvier 2017**

**EN VRAC  
DANS LE BAC,  
VIDÉS ET  
NON-IMBRIQUÉS !**



EMBALLAGES  
MÉTALLIQUES



CARTONS  
ET BRIQUES  
ALIMENTAIRES



BOUTELLES  
ET FLAÇONS  
EN PLASTIQUE





TOUS LES AUTRES  
EMBALLAGES EN PLASTIQUE



**SMITOM**  
Sud Saumurois

DÉMÉNAGEMENT - EMMÉNAGEMENT  
BAC NON-COLLECTÉ OU DÉTÉRIORÉ - DOUTE SUR LE TRI  
CONTACTEZ-NOUS AU 02 41 59 61 73



TERRITOIRE  
ZÉRO  
GASPI



ECO  
EMBALLAGES

## TOUS LES PAPIERS SE TRIENT ET SE RECYCLENT



PUBLICITÉS - PROSPECTUS



JOURNAUX - MAGAZINES



COURRIERS - LETTRES



ENVELOPPES - PAPIERS



LIVRES - CAHIERS



CATALOGUES - ANNUAIRES

Il est inutile de froisser, déchirer les papiers et d'oter les agrafes, trombones, etc. qui seront retirés lors du recyclage.

PAPIERS  
À DÉPOSER  
EN VRAC



Un doute sur le tri ? Contactez le SMITOM au 02 41 59 61 73





**À NE PAS DÉPOSER  
AVEC LES PAPIERS :**



A trier avec  
les emballages




A trier avec  
les ordures ménagères

**EMBALLAGES EN VERRE  
À DÉPOSER DANS CE CONTENEUR :**

**BOUTELLES**



**POTS ET BORDAUX**



ATTENTION !  
À déposer en déchèterie  
ou avec les ordures ménagères












SMITOM Sud-Saumurois  
Rue de Morfont - Doué la Fontaine  
49700 DOUÉ-EN-ANJOU  
Tel : 02 41 59 61 73  
www.smitom-sudsaumurois.com



Merci d'utiliser ces conteneurs entre 8h et 20h

Pour le territoire Loire-Layon, durant le 1<sup>er</sup> semestre la collecte des sacs d'emballages s'effectue en majorité 1 semaine sur 2, excepté dans les bourgs où la collecte se fait toutes les semaines. Le territoire n'est pas en extension de consignes de tri. Sur le second semestre la collecte était uniforme en fréquence quinzaine et s'effectuait en bac. Les consignes sont en revanche identiques sur le verre et papier. Voici les consignes de tri Emballages sur ce secteur :

Accusé de réception en préfecture  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de dépôt en préfecture : 21/07/2022



**SMITOM** DÉMÉNAGEMENT - EMMÉNAGEMENT  
 Sud Saumurois BAC NON-COLLECTÉ OU DÉTÉRIORÉ - DOUTE SUR LE TRI  
 CONTACTEZ-NOUS AU 02 41 59 61 73

**7.1.1.b. Bilan des collectes**

Le tableau ci-contre reprend les tonnages annuels collectés pour les trois flux :

		SMITOM				CCLL			
		2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
Population totale desservie		54087	54249	54403	54488	21741	21846	21801	21814
<b>Emballages légers collectés en PAP+AV</b>	Prestataire	1 913 T	1 975 T	2 084 T	2 089T	564 T	594T	622T	636T
	Ratio (kg/hab/an)	35,37 kg/hab	36.40 Kg/hab	38.31 Kg/hab	38.34 Kg/hab	25,93 kg/hab	27.19 Kg/hab	28.53 Kg/hab	29.16 Kg/hab
<i>Variation n-1</i>		+12.5%	+2.9%	+5.2%			+4.9%	+4.9%	
<b>Papier collecté en PAP/AV/Asso</b>	Tonnage	1 403 T	1 298 T	1 302 T	1 249 T	526 T	510 T	503 T	458 T
	Ratio (kg/hab/an)	25,94 kg/hab	23.93 Kg/hab	23.93 Kg/hab	22.87 Kg/hab	24,18 kg/hab	23.35 Kg/hab	23.07 Kg/hab	21.00 Kg/hab
<i>Variation n-1</i>		+10.7%	-6.4%	-		+2.9%	-3.0%	-1.2%	
<b>Verre collecté en PAV+apport sur quai+déchetterie</b>	AV	2 981 T	3 060 T	3 054 T	3 202 T	1 065 T	1 071 T	1 133 T	1 148 T
	Ratio (kg/hab/an)	55 kg/hab	56.41 kg/hab	56.14 kg/hab	58.77 kg/hab	49 kg/hab	49 kg/hab	52 kg/hab	53 kg/hab
<i>Variation n-1</i>		+44.9%	+2.7%	-0.5%		+0.01%	+0.5%	+6.1%	
<b>TOTAL</b>	Tonnage	6 297 T	6 352 T	6 440 T	6 540 T	2 155 T	2 175 T	2 158 T	2 242 T
	Ratio (kg/hab/an)	116 kg/hab	117 kg/hab	118 kg/hab	120 kg/hab	99 kg/hab	100 Kg/hab	99 kg/hab	103 Kg/hab
<i>Variation</i>		+19%	+0.9%	+0.8%	+1.7%	+0.3%	+0.9%	-0.01%	+4%

*Evolution des tonnages et ratios de la collecte sélective*

## → SMITOM historique

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Pour les emballages, la hausse observée depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2017 se confirme encore. Les usagers tri plus de sortent d'emballages grâce aux extensions mais augmentent aussi le tri de leur emballages « classiques » : bouteilles plastiques, cardonnettes, brique alimentaire... Cette hausse confirme la meilleure compréhension des extensions de consignes de tri par les usagers.

Les tonnages de papier collectés sont baisse pour la première fois après une dizaine d'année de hausse. Ceci peut être expliqué par les différentes actions de prévention menées à échelle locale, départementale et nationale mais également à la dématérialisation de plus en plus présente.

Malgré tout, les opérations de collecte papier via les associations/écoles en partenariat avec le SMITOM continuent d'avoir du succès, et ce malgré la période de pandémie et le contexte particulier pour assurer ces collectes.

En effet, dans le cadre de l'optimisation de la collecte des papiers et après l'étude menée en 2015, le SMITOM avait lancé fin 2015 un service à destination des associations de son territoire. Ce service leur permet de réaliser des opérations ponctuelles de collecte de papier, en partenariat avec le SMITOM. Ces collectes font l'objet d'une convention avec le SMITOM comprenant la fourniture de bacs, d'outils de communication, et du versement d'une contrepartie financière à hauteur de 80€/T de papier collecté. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le SMITOM a été obligé de revoir son tarif de compensation financière car le coût du rachat de son papier par le recycleur a été divisé par 2. Ainsi depuis cette date, la compensation a été ramenée à 40€ par tonne.

Les associations pouvaient réaliser jusqu'à 3 opérations par an avant 2019, 2 par an à partir de 2019. Chaque opération peut durer jusqu'à 15 jours. La collecte de ces papiers est réalisée en régie par un agent et un véhicule du SMITOM. En 2021, ce sont **54 associations** du territoire (54 en 2020 également, 51 en 2019, 51 en 2018, 43 en 2017, 28 en 2016) qui ont profité de ce nouveau service en réalisant **93 opérations** (102 en 2020, 100 en 2019, 100 en 2018, 81 en 2017, 55 opérations en 2016). 269.32 en 2021 ont été ainsi collectées par ce biais (266.31T en 2020, 256.15T en 2019, 287.86 tonnes en 2018, 279 tonnes en 2017, 179,46 tonnes en 2016), soit une aide financière aux associations de 10 772.80€ (15 092.80€ en 2020, 20 492.00€ en 2019, 23 028,80€ en 2018).

### **Annexe 11 - Bilan des opérations ponctuelles de collecte de papier avec les associations**

Pour le verre, en 2021, il y a eu 4 591 collectes de conteneurs d'apport volontaire verre, soit une moyenne de 615 Kg / colonne à verre collectée (4 545 en 2020 pour 603 kg/colonne, 4 223 en 2019 pour 631 kg / colonne 4 487 en 2018 pour 587 kg / colonne) ont été enregistrées sur le territoire du SMITOM. Les tonnages sont en constantes augmentation.

## → Loire Layon

Les tonnages sont en légère augmentation par rapport à 2020 sauf pour le papier.

Pour le verre les vidages de verre sont passés de 1 586 levées en 2018 (672 kg/col), à 1 559 levées en 2019 (685 kg/col), 1 480 en 2020 (765 Kg/colonne) et 1659 levées en 2021 pour une moyenne de 692kg/ colonne.

### **Annexe 10 - Tonnages collectés par commune 2021**

## **Contrôle des bacs avant collecte**

Afin d'aider au mieux les habitants à réaliser un bon tri des emballages, le SMITOM propose depuis plusieurs années une vérification du tri directement dans les bacs, en amont du passage du camion benne. Cette action a été reproduite en 2021, afin de contrôler non seulement le tri des usagers, mais également les pratiques de présentation du bac pouvant occasionner des refus ou des soucis pour la collecte et le recyclage. Cette présence et cette information sont appréciées par les usagers et permettent de mieux faire passer le message de tri et de présentation des bacs

Ainsi en 2021, 7 272 bacs ont été contrôlés (2398 en 2020, 2684 en 2019) avec les résultats présentés dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
 les résultats présentés dans le tableau  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception préfecture : 21/07/2022

	2020		2021	
Bac à l'envers	75	3,1%	45	0,62%
BAC DEBORDANT	65	2,7%	173	2,38%
Bac HS	12	0,5%	128	1,76%
bac mal positionné	18	0,8%	12	0,17%
Chaussette Bac EMB	11	0,5%	14	0,19%
Chaussette Bac OM	2	0,1%	18	0,25%
Couvercle HS	26	1,1%	99	1,36%
DECHETS IMBRIQUÉS	8	0,3%	138	1,90%
Emballages en sacs	16	0,7%	102	1,40%
Erreur de tri EMB	313	13,1%	677	9,31%
Erreur de tri OM	40	1,7%	2	0,03%
RAS	1812	75,6%	5863	80,62%
<b>Total général</b>	<b>2398</b>		<b>7 272</b>	

2021, grâce à l'embauche d'une ambassadrice du tri supplémentaire a permis de tripler le nombre de contrôle terrain. Le ratio de bac sans problème a augmenté ce qui est plutôt positif. Le but est de poursuivre l'action sur 2022

#### → Collecte en apport volontaire

Le prestataire chargé de collecte en apport volontaire a mis en place une plateforme informatique les débordements sont signalés par les collectivités. Un suivi spécifique peut être créé, indiquant ainsi au prestataire de collecter au plus vite le conteneur (délai de 24 ou 48h d'après le marché de collecte).

Seules les colonnes signalées par les communes, riverains, agents... ont fait l'objet d'un suivi. Il y a eu ainsi 423 demandes.

## Le transfert, le tri et le recyclage

### 7.1.1.c. Fonctionnement

#### → SMITOM historique

Les emballages légers, le papier et le verre collectés sont dirigés vers le centre de transfert de Doué la Fontaine avant d'être envoyés dans leurs filières de valorisation :

- Le **repreneur désigné pour le verre** est OI-Manufacturing. Les enlèvements sont organisés avec le transporteur Bomex. Les expéditions de verre de 2019 ont été dirigées vers différents sites de traitement (affinage et transformation du verre en calcin) et recyclage à Veauche et Wingles (42), Reims (51), Wingles (62) et Vayres (33) ;
- Les **emballages légers** collectés par le prestataire sont acheminés au quai de transfert puis dirigés au centre de tri. L'étape de tri des emballages légers est essentielle pour garantir le recyclage des matériaux triés par les habitants. En effet, il est nécessaire de trier les différentes matières par catégorie (acier, aluminium, carton, briques alimentaires, PET (PolyÉthylène Téréphtalate) clair, PET foncé et PEHD (PolyÉthylène Haute Densité), PP/PS, Films pour les faire recycler par les filières agréées, mais aussi pour ôter les erreurs de tri. Chaque filière de recyclage prend en charge le transport du matériau entre le centre de tri et l'usine de recyclage. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les emballages du SMITOM vont vers le centre de tri Valorpole, géré par la société SUEZ situé au Mans (72). Le transport se fait par semi-

remorque à fond mouvant. La moyenne en poids de ces départs est également de 61,20 kg par sac (paragraphe 8.2.2 sur les aspects contractuels du centre de tri)

Accusé de réception en préfecture  
N° 2021-161420-1  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

- Le **papier** collecté sur le territoire est pesé et stocké au centre de transfert du SMITOM. Un transporteur, affrété par le repreneur Norske Skog, intervient (en moyenne 1 fois par semaine) pour l'enlèvement du papier.

## Annexe 12 - Détail des repreneurs des matériaux issus de la CS et lieux de recyclage

### → Secteur Loire Layon

Il est rattaché quant à lui au Sycotom Loire Béconnais pour la partie tri et traitement.

- Emballages** : Brangeon Environnement collecte les déchets d'emballages et les regroupe au site du Petit Lapin à Montjean sur Loire avant transfert au centre de tri Paprec située à Seiches sur le Loir (49). Ce dernier effectue le tri des déchets d'emballages, avant l'envoi vers les repreneurs agréés.
- Le **verre** est collecté en apport volontaire et regroupé sur le centre de transfert du Louroux Beconnais au lieu-dit la Courterie. Il est ensuite envoyé en semi-remorque vers les sites du recycleur OI Manufacturing.
- Le **Papier** est collecté en apport volontaire par VEOLIA ENVIRONNEMENT puis regroupé chez Alise Recyclage à la Pommeraye (49). Il y a également une collecte gros producteurs réalisée par ALISE Recyclage, également regroupé dans leur atelier à la POMMERAYE. Le papier est trié et affiné avant d'être expédié vers l'usine de Norske Skog à Golbey (88). Le détail de la prestation est récapitulé dans la partie financière.

### 7.1.1.d. Bilan sur les tonnages valorisés

#### → SMITOM historique

	2020 / (54249 hab)		2021/ (54488 hab)		Δn-(n-1) ; Ratios
	Tonnage	Ratio (kg/hab/an)	Tonnage	Ratio (kg/hab/an)	
Acier	144.77 T	2,66 kg/hab	143.20 T	2.63 kg/hab	-6 %
Aluminium	8,611 T	0,16 kg/hab	10.27 T	0.19 kg/hab	+0 %
EMR	918.27 T	16.88 kg/hab	734.10 T	13.48 kg/hab	-24 %
ELA	65.72 T	1.21 kg/hab	55.52 T	1.02 kg/hab	-21%
Films PE	10.12 T	0.19 kg/hab	9.44 T	0.17 kg/hab	-10%
Mix PEHD PP PS	128.25 T	2.36 kg/hab	116.45 T	2.14 kg/hab	-11%
Mix PET Clair Pot/Barquette + Bouteilles Flacons	206.43 T	3.79 kg/hab	183.01 T	3.36 kg/hab	-15%
Mix PET Foncé Pot/Barquette + Bouteilles Flacons	63.79 T	1.17 kg/hab	46.11 T	0.85 kg/hab	-32%
<i>Total EMBALLAGES légers</i>	1 545.96 T	28.42 kg/hab	1 259.49 T	23.11 kg/hab	-19%
<i>Verre</i>	3 074.25 T	56.51 kg/hab	3 256.72 T	56.42 kg/hab	-0.1 %
<i>Papier</i>	1 230.35 T	22.62 kg/hab	1 423.90 T	26.13 kg/hab	+16 %
<b>Total</b>	5 850.56 T	107.54 kg/hab	5 940.11 T	105.66 kg/hab	-1.7 %

*Evolution des tonnages valorisés de la collecte sélective*

\* EMR : Emballages Ménagers Recyclables = cartonnette

\* ELA : Emballages Liquides Alimentaires

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets envoyés dans les filières de recyclage, en sortie de centre de tri pour les emballages légers, du quai de transfert pour le papier et le verre (déchèteries comprises).

Les tonnages du SMITOM ont nettement diminué en emballages. Les effets de stock peuvent expliquer certaines variations. Des refus de tri trop important également. Plusieurs facteurs difficiles à cerner sont quoiqu'il arrive à l'origine de ces variations.



## → Loire-Layon

Les tonnages valorisés pour 2019, 2020 et 2021 sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Collectivité	Matériau	REPRENEUR	TOTAL Tonne 2019	Ratio (kg/hab/an)	TOTAL Tonne 2020	Ratio (kg/hab/an)	TOTAL Tonne 2021	Ratio (kg/hab/an)
Loire LAYON	Acier	FCR ATLANTIQUE	<b>41.04</b>		<b>42.88</b>	1.97	<b>70.25</b>	3.22
	GdM (1.02)	FCR ATLANTIQUE	<b>3.34</b>	0.15			<b>16.42</b>	0.75
	JRM (1.11)	NORSKE	<b>28.35</b>	1.30	<b>2.12</b>	0.10		
	PEHD	Valorplast	<b>27.5</b>	1.26	<b>28</b>	1.28	<b>23</b>	1.05
	PET couleur	Valorplast	<b>23.76</b>	1.09	<b>26.32</b>	1.21	<b>25.94</b>	1.19
	PET clair	Valorplast	<b>74</b>	2.98	<b>32.60</b>	1.03	<b>68.28</b>	3.13
	Aluminium	Affimet	<b>3.0</b>	0.14	<b>4.68</b>	0.21	<b>3.6</b>	0.17
	ELA (5.03)	SCA	<b>27.6</b>	1.26	<b>32</b>	1.47	<b>28.44</b>	1.30
	EMR (5.02)	REVIPAC	<b>179.06</b>	8.20	<b>247.94</b>	11.37	<b>217.03</b>	9.95
		<b>TOTAL RECYCLABLE</b>	<b>388.27</b>	17.37	<b>416.54</b>	19.10	<b>453.26</b>	28.78
	Refus	CET	<b>119.46</b>	5.47	<b>86.20</b>	3.95	<b>140.25</b>	6.43
	Sacs	PAPREC GRAND OUEST	<b>24.0</b>	1.10				
	Papier	Norske Skog	<b>510</b>	23.35	<b>474</b>	21.74	<b>458.15</b>	21
	Verre	OI Manufacturing	<b>1 071</b>	49.02	<b>1133</b>	51.97	<b>1171.1</b>	53.68

### 7.1.1.e. Refus de tri

#### Emballages

Les refus de tri correspondent à l'ensemble des indésirables présents dans les emballages collectés. Les Prescriptions Techniques Minimales des filières de recyclage exigent une certaine qualité des matériaux qui leurs sont livrés. Ainsi, l'un des rôles des centres de tri est de retirer ces indésirables. Ces refus sont ensuite redirigés vers une unité de valorisation énergétique. Pour l'année 2021, les refus étaient transférés par Valorpole vers l'UVE de Lasse (49). Ces étapes inutiles engendrent un coût supplémentaire de transfert et tri de ces déchets qui auraient dû être déposés avec les ordures ménagères.

Le taux de refus est un indicateur important de la qualité de la collecte sélective. Après une stabilité de 3.5 kg/hab/an, les années 2017 et 2018 ont marqué une nette augmentation 6.36 Kg/hab en 2017 et 8.91 Kg/hab en 2018. 2019 avait une baisse assez significative des refus avec un retour à 6.12 kg/hab/an. Cette baisse était difficilement interprétable avec la hausse importante observée en 2018. **Pour 2020, ce sont donc 384T de refus qui ont été expédiés à l'usine de valorisation énergétique ce qui représente un taux à 7.08 kg/hab/an.** Ce chiffre est un intermédiaire entre 2018 et 2019 ce qui est vraisemblablement une valeur un peu plus représentative. Ces 384T représente **18.4% des emballages** collectés sur le SMITOM. Pour 2021, nous passons de 384T à 608T... Les demandes d'explications ont été faites au centre de tri sans retour encore à l'heure actuelle.

Ce taux assez élevé est dû en partie aux extensions de consigne de tri et aux filières de recyclages qui ne sont pas toutes en places pour l'ensemble des filières. En effet, afin de faciliter le tri des usagers, la consigne « Tous les Emballages sont à mettre dans le bac jaune » a été donnée mais certaines matières ne sont pas recyclables et doivent retourner dans les OM. De plus, le tri de chaque matériau est plus compliqué puisque l'on se retrouve régulièrement avec des déchets imbriqués et donc parfois non recyclables. Un travail, en amont envers les usagers, est indispensable pour diminuer ces refus.

#### Papier

En 2020, une problématique est apparue au niveau du tri des papiers avec un taux de refus qui a augmenté fortement. Les raisons sont diverses et non identifiées exactement mais des pistes possibles sont : une hausse de l'exigence du repreneur du fait d'une demande moins grande et plus qualitative ; un effet confinement qui a dégradé de manière générale la qualité du tri ; une confusion avec certaines consignes qui parlent de fibreux et donc confusion avec le carton. En effet, ce dernier point est le plus gros souci pour les recycleurs de papier, c'est-à-dire de retrouver d'avoir du carton mélangé à du papier, car celui-ci se mélange aux fibres de papier et la fabrication d'un papier blanc devient impossible.

Sur l'année 2020, 22.27T ont été ressortis du flux par l'usine de recyclage, ce qui représente 6,8% de refus. Ces refus ont entraîné des coûts de surtri et transport s'élevant à 9307.97€ sur l'année 2020. En 2021, il n'y a eu que 2 camions envoyés en surtri pour un montant de 1 692€. 7 camions ont subi une légère décote en raison du tri mais sans gros impact financier.

Accusé de réception en préfecture  
N° 190300001  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception en préfecture : 21/07/2022

## 7.2. Aspects contractuels

### Aspects contractuels et financiers– collecte

#### 7.2.1.a. Porte à porte

##### → SMITOM historique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le marché de collecte en porte à porte des emballages est géré pour une durée de 5 ans (+2 fois 1 an reconductible) par la société BRANGEON Environnement. Le montant du marché pour la partie emballages est découpé en 2 parties comme pour les ordures ménagères :

- Du 01/01/2017 au 31/12/2017 : collecte en benne traditionnelle pour un montant annuel 555 120€ HT en part fixe + 85.45€ la tonne en part variable
- Du 01/01/2018 au 31/12/2022 : collecte en benne à préhension latérale pour un montant annuel de 456 600€ HT en part fixe + 70.70€ la tonne en part variable

SMITOM	Tonnage Emballages	Coût Emballages HT	COUT A LA TONNE HT
<b>Prévisions marché</b>	1 727 T	702 692.15 €	406.89 €/T
<b>Réel 2017</b>	1 752 T	720 421.56 €	411.20 €/T
<b>Prévisions marché depuis 2018</b>	1 727 T	578 698.90 €	335.09 €/T
<b>Réel 2018</b>	1 888.24 T	616.452.91 €	326.47 €/T
<b>Réel 2019</b>	1 940.80 T	620 843.49 €	319.89 €/T
<b>Réel 2020</b>	2 048.50 T	631 383.22 €	308.22 €/T
<b>Réel 2021</b>	2 046.32 T	662 487.33 €	323.75 €/T

*Evolution des tonnages et coûts prévus et réalisés (marchés de collecte PAP SMITOM)*

##### → Loire Layon

Brangeon Environnement est également attributaire du marché, commun avec les ordures ménagères et pour la même durée, 5 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Le montant du marché estimé à 3 193 644.36€ pour 7 ans (OM et Emballages compris) avec mise en place de bac pour les emballages et mise en place des extensions de consignes de tri. Pour la partie emballages, la répartition part fixe/part variable est la suivante :

- Part fixe : 155 400,00€
- Part variable : 75,60€ la tonne

SMITOM	Tonnage Emballages	Coût Emballages HT	Coût à la tonne HT
<b>Réel 2018</b>	563.28 T	210 855.71 €	374.34 €/T
<b>Réel 2019</b>	588.50 T	215 514.43 €	366.21€ /T
<b>Réel 2020</b>	616.48 T	218 327.34 €	354.15 €/T
<b>Réel 2021</b>	611.90 T	227 667.02 €	372.06 €/T

Accusé de réception en préfecture  
 8-RA2021SMITOMSS-AR  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception préfecture : 21/07/2022

*Evolution des tonnages et coûts (marchés de collecte PAP Loire Layon)*

### 7.2.1.b. Apport Volontaire

Le marché de collecte en apport volontaire est commun au SMITOM et à Loire Layon, avec des coûts à la tonne spécifique à chaque territoire le marché est divisé en 2 lots :

- Lot 3 du marché de collecte : collecte en apport volontaire du Verre et Papier
- Lot 4 du marché de collecte : collecte en apport volontaire des ordures ménagères et emballages

Les 2 lots sont attribués à l'entreprise Véolia Grandjouan depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 5 ans reconductible 2 fois 1 ans.

#### → Lot 3 - VERRE et PAPIER

La rémunération du prestataire est forfaitaire, fonction du tonnage collecté et du territoire. Le tableau ci-dessous présente les différents tonnages et coût depuis 2017

	SMITOM			Loire Layon			SMITOM			Loire Layon		
	Tonnage Verre	Coût Verre HT	€/T	Tonnage Verre	Coût Verre HT	€/T	Tonnage Papier	Coût Papier HT	€/T	Tonnage OM	Coût Papier HT	€/T
<b>Prix 2016</b>	Verre 26.91€/T			Verre 26.91€/T			Papier 31.81€/T			Papier 31.81€/T		
<b>Prévisions par an</b>	2 171 T	58 433 €	26.91	1 070 T	28 793 €	26.91	1 233 T	39 217 €	31.81	750 T	23 858 €	31.81
<b>Réel 2017</b>	2 352 T	52 360 €	22.26	1 064 T	32 247 €	30.31	927 T	26 462 €	28.55	485 T	17 404 €	35.88
<b>Réel 2018</b>	2 632 T	74 904 €	28.46	1 065 T	30 314 €	28.46	1 069 T	35 969 €	33.65	500 T	16 810€	33.62
<b>Réel 2019</b>	2 671 T	77 267 €	28.93	1 071 T	30 963 €	28.91	1 000 T	34 218 €	34.22	484 T	16 553 €	34.2
<b>Réel 2020</b>	2 742 T	79 461 €	28.98	1 133 T	32 847 €	28.99	988 T	33 905 €	34.32	476 T	16 324 €	34.29
<b>Réel 2021</b>	2 823 T	85 479 €	30.28	1 148 T	34 754 €	30.27	933 T	33 425 €	35.83	429 T	15 344 €	35.77

*Evolution des tonnages prévus et réalisés (marchés de collecte AV Papier et Verre)*

#### → Lot 4 – Emballages

Le tableau ci-dessous reprend la collecte en apport volontaire des emballages. Pour la partie Loire Layon, seules les 4 colonnes ont été installées en septembre 2018 à Chalonnes sur Loire. Auparavant aucune collecte emballage en apport volontaire n'était en place.

	SMITOM			Loire Layon		
	Tonnage Emballages	Coût Emballages HT	€/T	Tonnage	Coût OM HT	€/T
<b>Prévisions/an</b>	162 T	22 901.94 €	141.37	28 T	7 235.76 €	258.42
<b>Réel 2017</b>	4.66 T	586.88 €	125.94	-	-	-
<b>Réel 2018</b>	24.74 T	3 970.14 €	160.47	0.52 T	144.18 €	277.27
<b>Réel 2019</b>	34 T	5 527.67 €	162.58	5.12 T	1 420.74 €	277.49
<b>Réel 2020</b>	35.12 T	5 721.35 €	162.91	5.90 T	1 642.77	278.44
<b>Réel 2021</b>	42.68 T	7 262.59 €	170.16	24.10 T	7 081.27	293.83

*Evolution des tonnages prévus et réalisés (marchés de collecte AV Emballages)*

### 7.2.1.c. Prestation Alise pour la gestion du papier collecté sur Loire Layon

Accusé de réception en préfecture  
00517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

La société Alise réalise plusieurs prestations pour les papiers de Loire Layon ;

- 1- Stockage et l'affinage des papiers collectés en apport volontaire : stockage et rechargement : 12€/T, affinage 13€/T, caractérisations 50€/ caractérisation
- 2- Collecte des professionnels en porte à porte : 360€/semaine
- 3- Déchiquetage de papier dit « confidentiel » : 182€/T
- 4- Démarchage/rencontre pour les professionnels souhaitant adhérer à la collecte en porte à porte pour un diagnostic : 40€ par pro

La prestation d'Alise pour 2021 s'élève à 31 012.67€ HT (en 2020 31 333.19 € HT en 2019, 32 903.62€ HT - en 2018 35 227.45€), répartie comme ceci :

		Stockage/Affinage	Collecte Pros	Déchiquetage	Caractérisation	Démarchage	TOTAL HT
2018	Tonnage	499.67T		5.909T			
	Coût	13 091.75 €	17 640 €	1 075.44€	600€	120€	31 927.19 €
2019	Tonnage	488.76T		7.91T			
	Coût	12 704 €	18 720 €	1 439.62 €	600€	40€	32 995.17 €
2020	Tonnage	472.60		7.91T			
	Coût	11 815 €	17 640 €	1 278.19 €	600€	0€	31 333.19 €
2021	Tonnage	432.22 T		6.41T			
	Coût	10 805.50 €	18 360 €	1 167.17 €	600€	8€	31 012.67 €

### Aspects contractuels et financiers– transfert – transport – tri

Les emballages du SMITOM sont orientés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 vers le centre de tri de Valorpole dans le 72. Le contrat a pris fin au 30 novembre. Depuis cette date, le syndicat a intégré le nouveau centre de tri Anjou Trivalor.

Le transport des emballages vers le centre de tri a fait l'objet d'une consultation en 2019 remportée par Performance Environnement et courant sur les mêmes dates que celui du tri.

#### Coût du tri

##### ⇒ **Marché transport des emballages par Performance Environnement :**

Le transport se fait par l'intermédiaire de semi dites FMA (Fond mouvant). Le prix moyen au prestataire est de 52.50€ la tonne (hors révision trimestrielle). Ainsi pour 2021, 1 895.08T ont été transportées pour un coût de 102 266.99€ HT. Soit un coût à la tonne de 53.96€. En comparaison, en 2020, 2070.36T ont été transportées pour un coût de 109 381.99€ HT (révision comprise).

##### ⇒ **Marché tri des emballages et transport des refus par Valorpole**

Le marché prévoit un coût de tri hors révision de 182.98€ et un coût de transport des refus de 14.08€.

Pour 2021, 1976 T ont été triés pour un total de 318 347.73 € HT. (En 2020, 2070 T d'emballages ont été triés pour un total de 334 526.27€ HT)

608.62T de refus ont envoyés vers l'usine de valorisation énergétique de Lasse pour un total de 8 777.73€ (en 2020, 384.84T pour 5 447.79€).

### Réalisation d'un centre de tri

Suite à l'étude de faisabilité d'un centre de Tri des emballages lancé par le SIVERT le 12 mars 2015, à l'échelle de son territoire, en associant notamment Angers Loire Métropole et le SEDNO (Segréen), le comité de pilotage lors de la réunion du 14 octobre 2015 a proposé de retenir le principe de réalisation d'un centre de tri commun à toutes les structures (SIVERT-SEDNO et ALM).

Après 2 années d'étude de faisabilité démontrant l'intérêt de ce centre de tri (voir RA2018-1017, partie 823.), la procédure de consultation pour un marché de Conception-réalisation - exploitation-maintenance a été lancée le 29 janvier 2018 et s'est poursuivie toute l'année 2018 et début 2019.

Les décisions sur le centre de tri sont prises par la SPL société publique locale immatriculée le 18 janvier 2018. (Statuts dans RA 2018)

La SPL Centre de Tri-Biopole est une Entreprise Publique Locale, au service des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants.

Elle se caractérise par un capital social exclusivement contrôlé par les collectivités (intervention dans le cadre des compétences des collectivités, gouvernance et maîtrise publique des orientations stratégiques et politiques, recherche de l'intérêt général). La SPL répond aux critères communautaires de l'exception dite « in house » (prestations intégrées, quasi-régie) et n'est donc pas mise en concurrence par ses actionnaires.

L'article 3 des statuts de la SPL précise qu'elle a pour objet principal :

- D'assurer la maîtrise d'ouvrage permettant le financement, la conception, la construction puis l'exploitation d'un centre de tri des recyclables secs ménagers, commun aux actionnaires
- D'exploiter tous les services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général contribuant à cet objectif en particulier au regard de la qualité et de la continuité du service public et de son optimisation économique.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Les travaux ont été finalisés sur l'année 2021 ;

Batiment Amont Extension : 24/08/2020 au 19/02/21  
Construction bat administratif : 26/10/20 au 22/07/21  
Montage process : 04/02/21 au 24/09/21

Le constat d'achèvement des travaux a été signé le 08 octobre 2021.

Ensuite a démarré la phase des essais :

- A vide
- Puis avec une montée en charge progressive jusqu'à janvier 2022

Le CA de la SPL s'est réuni à 6 reprises :

12 février 2021 - 16 avril 2021 - 18 juin 2021 - 24 septembre 2021 - 05 novembre 2021 - 17 décembre 2021

## Aspects contractuels – Eco-organismes et rachat

### 7.2.1.d. CITEO : la fusion entre Eco-Emballages et Eco-Folio

Le Barème F de CITEO a été lancé au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et pour une durée de 5 ans.

#### → Partie Emballages

Citéo soutient financièrement les collectivités pour la collecte sélective et les actions de communication concernées, grâce aux taxes récupérées auprès des producteurs d'emballages. Citéo mène aussi ses propres campagnes de communication nationales.



Les repreneurs du barème E ont été reconduits pour le barème F. A noter que par suite d'un désengagement des repreneurs en cours d'année, lié à l'effondrement des cours du carton et de l'acier, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 les cartons/cartonnettes et l'acier sont confiés à REVIPAC en plus des Papiers Cartons Complexés.

**Annexe 12 - Détail des repreneurs des matériaux issus de la CS et lieux de recyclage**

## → Partie Papiers

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

La convention avec Citéo pour la partie Papiers permet collecter les participations financières des metteurs sur le marché d'imprimés publicitaires, et de les répartir auprès des collectivités pour le développement du tri et du recyclage du papier.

Dans le cadre d'un contrat de reprise, le papier est vendu à Norske Skog situé à Golbey (88) depuis le 01/01/2016 et jusqu'au 31 décembre 2019. Le prix de reprise du papier était fixé à 105€/T. Suite à la chute des cours du papier, une renégociation du contrat a été faite et un accord a été trouvé pour un prix garanti à 55€/T à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 et ceux jusqu'au 31/12/2021 avec possibilité de prolonger de 2 fois 6 mois par la suite, ce qui a été fait pour couvrir l'année 2022

### Fibres 49 – Filière papier - l'ADECC

Au niveau du département du Maine Et Loire, un groupe s'est constitué depuis fin 2015 afin de rechercher collectivement une organisation efficace pour la collecte des papiers graphiques. Sont réunis dans ce groupe des représentants de l'économie Sociale et Solidaire, des collectivités locales, chambres consulaires et éco-organisme de la filière papier. Des groupes de travail ont été créés pour travailler sur les gisements, la mise en œuvre technique et l'organisation de la collecte, les relations de partenariat-conventions et la communication. En 2016, une charte de ce groupement a été validée, et les données techniques ont été agglomérées permettant de mieux cerner les gisements de papiers sur le Maine et Loire et les structures intervenant, associatives ou privées .... (Voir rapport annuel 2018).

Une association nouvelle en lien étroit avec la CCI s'est mise en place en 2017 : l'ADECC provenant de demandes récurrentes d'entreprises lors des démarches d'écologie industrielle et territoriale. De nombreuses entreprises souhaitent mutualiser leurs achats non stratégiques (vérifications périodiques, téléphonie...), disposer de collecte groupée de déchets et avoir une plateforme d'échange de matières. Aussi, avec le soutien de l'ADEME et de la CCI de Maine-et-Loire, l'association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative (ADECC) a été créée en novembre 2016 et devenue opérationnelle en mai 2017.

### Résultats :

- Indicateurs ADECC au 31/12/2021 :
  - Plus de 439 000€ d'économies identifiées
  - 290 tonnes de déchets collectés et mieux valorisés par des entreprises de l'ESS
  - 142 adhérents
  - 150 coopérations inter-entreprises depuis sa création
  - Plus de 2000 entreprises sensibilisées depuis sa création
- Achats et solutions groupés : Synergies de mutualisation en 2021
  - **Achats groupés** : 32 entreprises accompagnées pour environ 110 000 € d'économies réalisées en 2021
  - **Collectes optimisées et groupées de déchets** : 19 entreprises accompagnées pour environ 96 tonnes de matières collectées en 2021
  - **Campagnes d'achat d'énergie** : 30 entreprises accompagnées
  - **Formations groupées** : 2 sessions organisées en 2021
  - **Troc'Adecc** : 200 entreprises inscrites ; 94 annonces et près de 70 coopérations initiées
- Engager l'entreprise et sensibiliser le personnel à l'économie circulaire :
  - **Eval'écocirculaire** : lancement de l'action pour mesurer sa maturité en économie circulaire et engager l'entreprise sur 3 actions ; 11 entreprises évaluées
  - **Mises en relations avec des experts** : 5 prescriptions expertises abouties
  - **Défi'Adecc** : 1<sup>ère</sup> édition avec près de 100 participants ; 15 entreprises

## Recettes – Eco-organismes

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

### 7.2.1.e. Soutiens Eco-Emballages /Citéo pour SMITOM historique

Du fait des délais de déclarations et de versements, les recettes comptables enregistrées sont, en partie, décalées d'une année par rapport à l'année réellement concernée. En 2018, cela a été accentué du fait du nouveau barème

Barème F (2018-2022)	2018	2019	2020	2021
Soutien au recyclage (Scs + Spr + Srm)	529 711.66 €	377 155.84 €	690 479.87 €	<i>615 473.76 €</i>
Soutiens à l'action de sensibilisation	24 283.45 €	24 283.45 €	24 852.55 €	<i>28 173.20€</i>
Rémunération autre valorisations	60 950.50 €	59 144.85 €	54 704.74 €	<i>38 000.16 €</i>
Soutien à la connaissance des coûts	7 047.35 €	6 658.17 €	9 177.34 €	<i>8 185.96 €</i>
Soutien de transition sous condition à partir 2019	73 536.30 €	218 873.90 €	0 €	<i>0 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>695 529.26 €</b>	<b>686 116.22 €</b>	<b>779 214.50 €</b>	<i>686 533.09 €</i>

*Soutiens Citéo (en italique chiffres estimatifs, sinon chiffres issus du liquidatif CITEO)*

En 2020, les soutiens CITEO représentent 14.30€/hab (emballages légers et verre) (12.64€/hab en 2019, 12.86€ en 2018, en 2017 : 11.80€, 2016 : 12,47 €/hab).

Pour 2021, les soutiens sont estimés grâce au simulateur CITEO. On remarque que le soutien de transition a bien disparu en 2020 mais que le SMITOM est en limite pour l'année 2021 du fait de la baisse des tonnages.

### 7.2.1.f. Soutiens Eco-Folio/Citéo pour SMITOM historique

Le calcul des soutiens Eco-Folio, Barème E, est basé sur, la quantité d'imprimés non souhaités produits au niveau national, la typologie du territoire (semi-rural pour le SMITOM) et l'efficacité de la collecte sélective du papier. Les tonnages éventuellement valorisés énergétiquement à Lasse ou enfouis sont estimés en comparant les tonnages recyclés et la quantité d'imprimés non souhaités distribués (moyenne nationale, fonction de la typologie du territoire).

Les tonnages Ecofolio sont décalés dans le temps. Les soutiens correspondant à l'année 2018 vont être touchés en 2020.

#### **Soutien reçu en 2020 sur les tonnages 2018, déclarés en 2019**

Soutien : 1431.60 T \* 56.60% de taux d'acquittement \* 80€ = 64 822.85€

#### **Soutien reçu en 2021 sur les tonnages 2019, déclarés en 2020**

Soutien : 1298.05 T \* 57.43% de taux d'acquittement \* 80€ = 59 637.61 €

#### **Soutien reçu en 2022 sur les tonnages 2020 déclarés en 2021**

Soutien : 1302 T \* 58% de taux d'acquittement \* 80€ = 59 519.41€

## Recettes – Ventes des matériaux

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

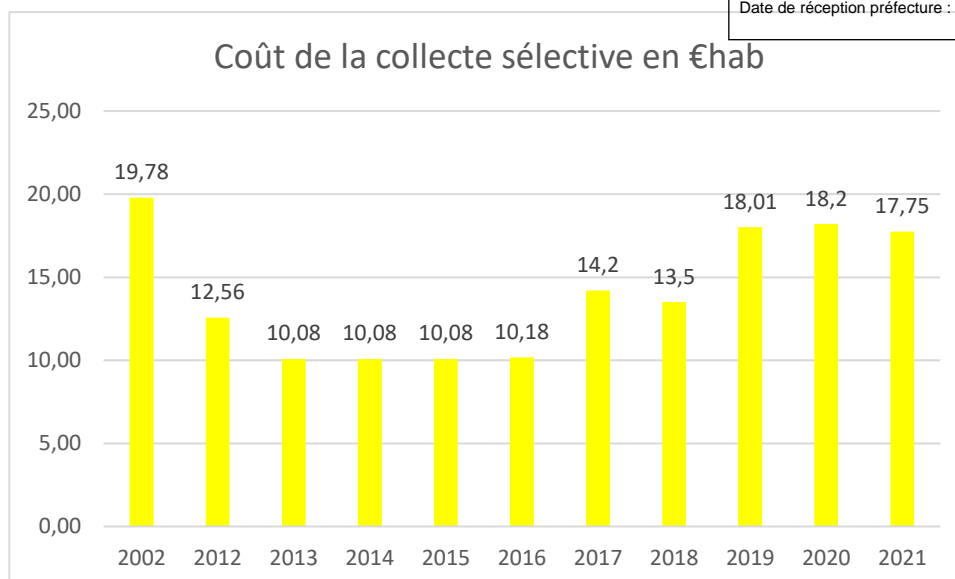
	2017	2018	2019	2020	2021	Variation 2018/2019	
Population	53 935	54 087	54 289	54 403	54 488		
ACIER	Prix de reprise (€ HT/T)	115,87 €	127,83 €	126,96 €	113,42 €	220,49 €	94%
	Quantité (en tonnes)	163,47 T	137,88 T	131,97 T	144,77 T	143,20 T	-1%
	Quantité (en kg/hab)	3,03 kg/hab	2,55 kg/hab	2,43 kg/hab	2,66 kg/hab	2,63 kg/hab	-1%
	Revente (en €)	18 880,76 €	18 198,75 €	16 712,73 €	15 863,65 €	196,09 € <sup>30</sup>	90%
	Revente (en €/hab)	0,35 €/hab	0,34 €/hab	0,31 €/hab	0,29 €/hab	0,55 €/hab	90%
ALUMINIUM	Prix de reprise (€ HT/T)	454,06 €	461,07 €	435,62 €	304,70 €	491,45 €	61%
	Quantité (en tonnes)	9,73 T	3,80 T	34,93 T	8,61 T	10,27 T	19%
	Quantité (en kg/hab)	0,18 kg/hab	0,07 kg/hab	0,65 kg/hab	0,16 kg/hab	0,19 kg/hab	19%
	Revente (en €)	4 418,00 €	1 753,91 €	15 065,31 €	2 764,43 €	045,22 € <sup>5</sup>	83%
	Revente (en €/hab)	0,08 €/hab	0,03 €/hab	0,28 €/hab	0,05 €/hab	0,09 €/hab	82%
CARTON	Prix de reprise (€ HT/T)	123,51 €	75,89 €	67,50 €	39,36 €	162,23 €	312%
	Quantité (en tonnes)	779,52 T	789,28 T	869,83 T	918,27 T	734,40 T	-20%
	Quantité (en kg/hab)	14,45 kg/hab	14,59 kg/hab	16,03 kg/hab	16,88 kg/hab	13,48 kg/hab	-20%
	Revente (en € TTC)	98 400,97 €	70 643,87 €	69 683,22 €	42 342,18 €	142,35 € <sup>119</sup>	181%
	Revente (en €/hab)	1,82 €/hab	1,31 €/hab	1,28 €/hab	0,78 €/hab	2,19 €/hab	181%
ELA	Prix de reprise (€ HT/T)	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	0%
	Quantité (en tonnes)	61,14 T	53,70 T	38,91 T	65,72 T	55,52 T	-16%
	Quantité (en kg/hab)	1,13 kg/hab	0,99 kg/hab	0,72 kg/hab	1,21 kg/hab	1,02 kg/hab	-16%
	Revente (en € TTC)	611,40 €	537,00 €	389,05 €	657,24 €	623,75 €	-5%
	Revente (en €/hab)	0,01 €/hab	0,01 €/hab	0,01 €/hab	0,01 €/hab	0,01 €/hab	-5%
PLASTIQUES	Prix de reprise (€ HT/T)	157,25 €	181,27 €	153,50 €	101,60 €	179,41 €	77%
	Quantité (en tonnes)	265,31 T	324,42 T	381,16 T	408,59 T	355,04 T	-13%
	Quantité (en kg/hab)	4,92 kg/hab	6,00 kg/hab	7,03 kg/hab	7,51 kg/hab	6,52 kg/hab	-13%
	Revente (en € TTC)	41 878,71 €	59 255,15 €	61 291,31 €	51 247,54 €	698,37 € <sup>63</sup>	24%
	Revente (en €/hab)	0,78 €/hab	1,10 €/hab	1,13 €/hab	0,94 €/hab	1,17 €/hab	24%
PAPIER	Prix de reprise (€ HT/T)	105,00 €	105,00 €	102,43 €	59,33 €	68,00 €	15%
	Quantité (en tonnes)	1 292,85 T	1 431,60 T	1 323,37 T	1 230,35 T	1 423,90 T	16%
	Quantité (en kg/hab)	23,97 kg/hab	26,47 kg/hab	24,39 kg/hab	22,62 kg/hab	26,13 kg/hab	16%
	Revente (en € TTC)	135 749,25 €	147 594,23 €	135 571,65 €	91 903,57 €	830,52 € <sup>96</sup>	5%
	Revente (en €/hab)	2,52 €/hab	2,73 €/hab	2,50 €/hab	1,69 €/hab	1,78 €/hab	5%
VERRE	Prix de reprise (€ HT/T)	23,50 €	23,97 €	24,38 €	18,80 €	17,53 €	-7%
	Quantité (en tonnes)	2 722,70 T	2 945,72 T	3 051,16 T	3 074,25 T	3 256,72 T	6%
	Quantité (en kg/hab)	50,48 kg/hab	54,47 kg/hab	56,24 kg/hab	56,51 kg/hab	56,42 kg/hab	0%
	Revente (en €)	63 983,45 €	70 608,91 €	74 387,28 €	57 429,96 €	097,56 € <sup>57</sup>	-1%
	Revente (en €/hab)	1,19 €/hab	1,31 €/hab	1,37 €/hab	1,06 €/hab	1,05 €/hab	-1%
Bilan Quantité (en tonnes)	5 294,72 T	5 686,40 T	5 804,70 T	5 850,57 T	5 979,05 T	2%	
Bilan Quantité (en kg/hab)	98,17 kg/hab	105,14 kg/hab	107,00 kg/hab	107,54 kg/hab	106,38 kg/hab	-1%	
Bilan Revente (en €)	363 922,54 €	368 591,81 €	360 989,91 €	262 208,57 €	372 633,86 €	42%	
Bilan Revente (en €/hab)	6,7 €/hab	6,8 €/hab	6,7 €/hab	4,8 €/hab	6,8 €/hab	42%	

*Recettes provenant de la vente des matériaux pour le SMITOM historique*



**Coûts totaux**

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022



*Evolution du coût de la collecte sélective par habitant*

### 7.3. Collecte séparée des cartons des professionnels

La collecte des cartons des professionnels a été reprise en régie depuis le 1er janvier 2019. Cette prestation était auparavant faite par l'AIE. La collecte est effectuée toutes les 2 semaines, afin d'alterner avec la prestation de collecte des emballages effectuée en porte à porte par l'entreprise Brangeon. Le SMITOM a ainsi réparti les professionnels sur les jeudis des semaines Paires et Impaires.

Afin de faciliter la collecte, des bacs 4 roues à couvercles jaunes ont été distribués. Cependant certains professionnels ont gardé leur bac emballages pour cette collecte, par faute de place.

Au 31/12/2021, 79 professionnels étaient inscrits à cette collecte. (111 en 2020).

Le tonnage collecté en 2021, 49.06T ont été collectées (64.10T en 2020, 52.40T en 2019, 58.07T en 2018).

Le coût du personnel est d'un chauffeur pendant 4.5h par semaine, soit  $4.5 \times 22\text{€}/\text{h} = 99\text{€}/\text{semaine}$ , et sur 50 semaines par an : 4 950€/ an en personnel pour la collecte.

Il faut également rajouter un temps de vidage de 1.5h toute les 3 semaines, soit 25.5h par an, soit 1 275€ par an sur 50 semaines (pas de collecte aux vacances de Noël).

## 8. LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

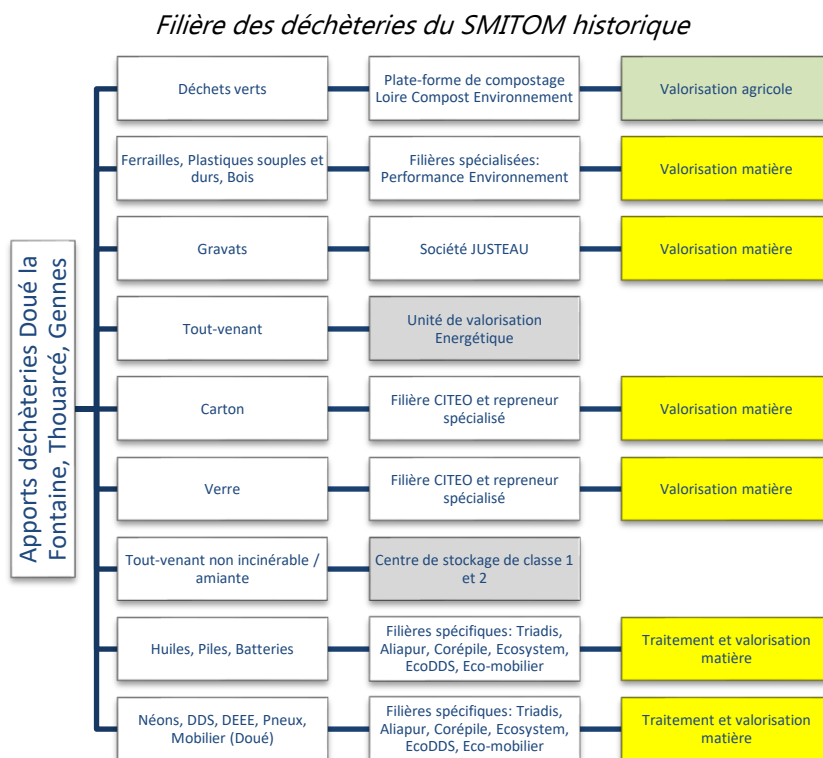
Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

### 8.1. Aspects techniques

#### Organisation

##### → SMITOM historique

Sur sa **partie historique** de son territoire, le SMITOM exploite, en 2020, les déchèteries de **Doué-la-Fontaine**, **Thouarcé**, et **Gennes**.



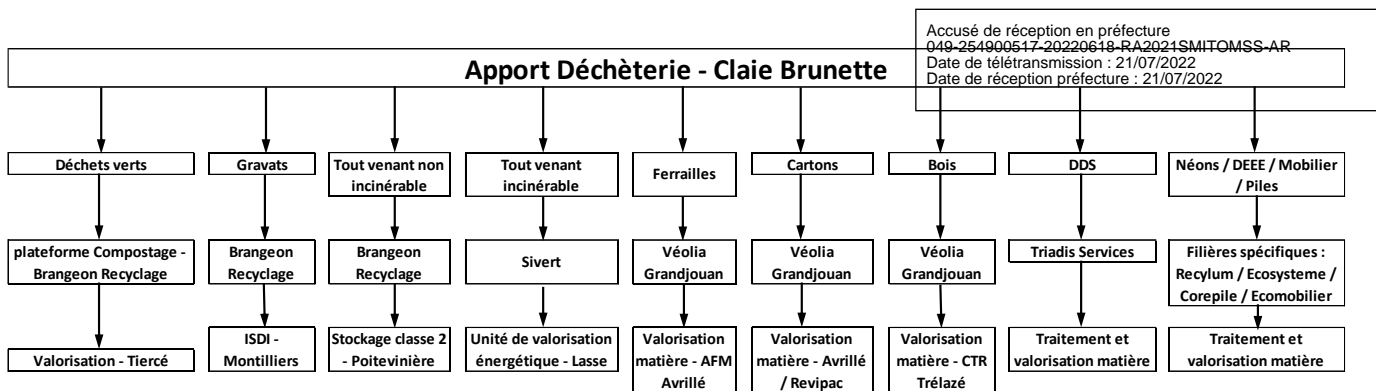
Le schéma ci-dessus résume le fonctionnement et la gestion des déchèteries du SMITOM historique, ainsi que les différentes filières de valorisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la société PERFORMANCE ENVIRONNEMENT exploite le bas de quai des déchèteries pour les matériaux valorisables. Brangeon environnement assure la gestion du bas de quai pour les déchets non valorisables (TV non incinérable et Amiante). En 2020, 4 agents sont affectés aux fonctions d'agent d'accueil en déchèteries et dont 2 agents assurent le fonctionnement du quai de transfert en alternance tous les matins.

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, l'accès à ces 3 déchèteries se fait avec des badges d'accès** avec un forfait annuel de 18 passages pour les particuliers et la gestion en régie des dépôts payants des professionnels.

##### → Claie Brunette

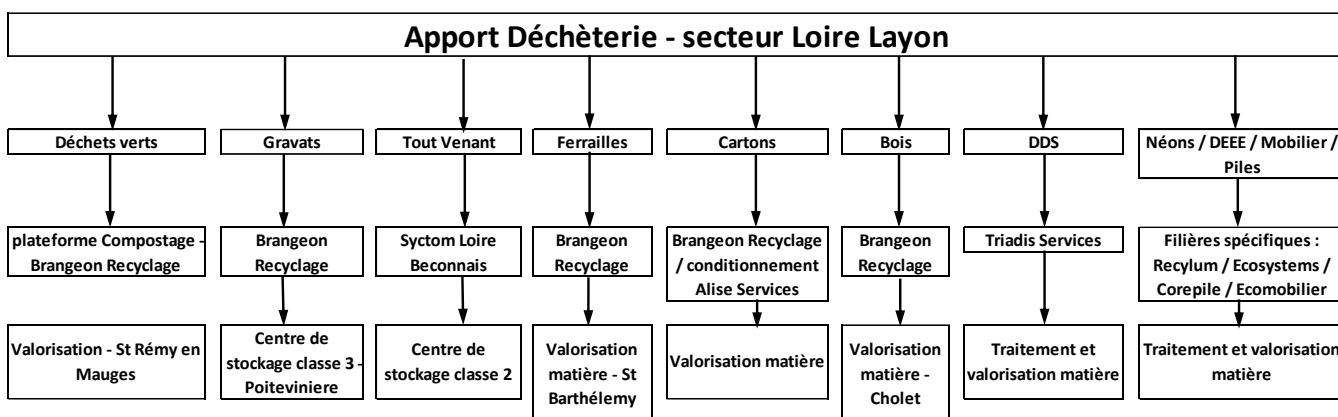
La déchèterie de la **Claie brunette** située à Juigné sur Loire, commune déléguée des Garennes sur Loire, précédemment exploitée par Angers Loire Métropole, a été reprise en gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La gestion des différents flux en 2020 est schématisée ci-dessous.



Dans une optique d’harmonisation, le contrôle d’accès a été mis en place sur la Claie Brunette à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018. L’accès à ce site est réservé aux usagers du territoire du SMITOM ainsi qu’aux habitants de Murs Erigné, Soulaines sur Aubance et le quartier St Maurille et Pouille – St Aubin des Ponts de Cé. Un système de barrières permet de filtrer les entrées. Une convention a été passée le 13 février 2018 avec Angers Loire Métropole pour en définir les modalités (Cf rapport annuel 2018).

→ Secteur Loire Layon

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la gestion des quatres déchèteries du secteur **Loire Layon** (Chalonnnes sur Loire, Champtocé sur Loire, Rochefort sur Loire et St Georges sur Loire) a été transférée au SMITOM . La gestion des différents flux en 2020 est schématisée ci-dessous.



La ferraille et le mobilier ne sont pas collectés sur les déchèteries de Champtocé sur Loire et Rochefort sur Loire. Pour ces flux, les usagers sont orientés vers les autres sites du Smitom.

Dans une optique d’harmonisation, le contrôle d’accès a été étendu aux 4 déchèteries du Loire Layon au 1<sup>er</sup> novembre 2018. Les gardiens sont dotés de terminaux portatifs permettant le scan des badges des usagers entants.

**Conventions en cours**

- **OCAD3E - RECYLUM** pour la reprise gratuite des néons et lampes usagées signée en 10/2007 et renouvelée le 27 juin 2013 et le 25 février 2015. Cet organisme a été constitué dans le cadre de la filière DEEE (Déchets d’Equipements Electriques et Electroniques). Date de fin de l’agrément au 31/12/2020.
- **OCAD3E – ECO-SYSTEMES** pour la reprise des déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE) signée en Janvier 2010 et renouvelée le 25/02/2015. La mise en place de cette filière a été réalisée le 20/04/2010. Date de fin de l’agrément au 31/12/2020.



Depuis 1er janvier 2018, issue de la fusion entre Eco-systèmes et Recycl'art, ESR est un éco-organisme agréé par les Pouvoirs publics qui exerce une mission d'intérêt général. ESR est une société privée à but non lucratif Administré par des Producteurs metteurs en marché dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur), ESR est en charge de la collecte sélective, du réemploi du recyclage, de la valorisation et de l'élimination des déchets issus des EEE usagés.

Accusé de réception en préfecture  
N°18-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception en préfecture : 21/07/2022

ESR

- **La société LVL**, située à Chevrolière (44) permet de proposer un service d'enlèvement sans frais des cartouches vides jet d'encre et laser. La société LVL s'engage à prendre livraison des cartouches et à supporter intégralement le coût du transport. Cette convention a été conclue en octobre 2008. En 2020, 682 kg de cartouches ont été collectées (616 kg en 2019 ; 380 kg en 2018 ; 420kg en 2017; 400kg en 2016; 380 kg en 2015).
- **EMMAUS Saumur** pour la collecte des textiles en déchèteries signée le 25 mai 2010. 7.290 tonnes de textiles ont été collectées en 2020 – retrait colonnes textiles de la déchèterie de Doué suite à du vandalisme (12.58T en 2019 / 27.5T en 2018 / 24.3 T. en 2017 – source Emmaüs) sur les déchèteries du SMITOM historique pour un total de 85.725 T collectée dans les 27 colonnes présentes sur le territoire du SMITOM historique.

- **ECO-MOBILIER**

éco-mobilier

Adhésion à la filière au 3 janvier 2014, avec une prise en charge financière au 1er mars 2014 et renouvelé le 1er janvier 2019. La mise en place opérationnelle s'est faite progressivement sur les sites du Syndicat. Un 1er caisson mobilier a été déposé sur La déchèterie de Doué la fontaine au 1er juillet 2014 – un 2ème caisson au 1er janvier 2016 à la déchèterie du Bottereau à Thouarcé – un dernier caisson a été déployé au 1er janvier 2017 sur la déchèterie de Gennes.

Sur la déchèterie de la Claie Brunette, la mise en place s'est faite en octobre 2013 pour 2 bennes. Sur le secteur Loire Layon, seules les déchèteries de Chalonnes sur Loire et St Georges sur Loire sont dotées d'une benne Mobilier qui a été installée respectivement en octobre 2014 et juillet 2016.

Date de fin de l'agrément au 31/12/2023.

1 499 Tonnes ont été collectées pour l'ensemble des déchèteries sur l'année 2020.

- **ECO-DDS**



Adhésion à la filière au 1<sup>er</sup> octobre 2013, avec une mise en place opérationnelle sur les déchèteries du SMITOM au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour la prise en charge des produits dangereux des particuliers. La convention a été renouvelée le 25 juin 2019. Début 2019, EcoDDS a suspendu ses collectes du 11/01/2019 au 14/03/2019 sur l'ensemble des déchèteries, son agrément n'ayant pas été renouvelé, dans un premier temps, par le Ministère de l'Environnement. Ainsi, 86,401 T. de déchets dangereux ont été pris en charge par la filière payante de la collectivité. Une compensation financière de 10 811.62€ a été octroyée par la filière après agrément en 2020.

- **Ecocyclerie Loire Layon Aubance**

Les usagers peuvent amener leur dons (objets réutilisables, textile, etc...) sur les déchèteries du SMITOM Sud Saumurois. Ces dons seront collectés par l'Ecocyclerie Loire Layon Aubance et l'Ecocyclerie des Mauges afin d'être revendus à bas prix dans leur structure.



## Fréquentations en déchèteries

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

### 8.1.1.a. Bilan des passages en déchèterie

#### → SMITOM historique

Sur les 3 déchèteries historiques, **69 180 passages** en déchèteries ont été référencés pour l'année 2021 soit une augmentation de 21.27% par rapport à l'année précédente (57 047 passages en 2020, 62 663 en 2019, 61 013 passages en 2018, 59311 passages en 2017, 58248 passages en 2016 pour les 3 déchèteries concernées).

La limitation à 18 passages a permis une densification des apports avec une augmentation de plus de 50 kg/passage par rapport à 2011 (125.27 Kg/passage en 2021 - 153.74 Kg/passage en 2020 - 155 kg/passage en 2019 - 95,37 kg/passage en 2011).

#### → Claie Brunette

**69 826 passages** ont été référencés sur la Claie Brunette pour l'année 2021. (67 598 passages en 2020, 72 722 passages en 2019, 80 054 passages en 2018, 160 190 passages en 2017, 157 516 passages en 2016). Une forte diminution (-50%) avait été constatée sur 2018, due à la mise en place du contrôle d'accès.

La limitation à 18 passages par an depuis 2018 a permis une densification des apports. Sur 2021, avec **124.7 kg/apport** cette densification a diminué de -6.38 % par rapport à l'année précédente à la suite de la fermeture de la déchèterie pour cause de travaux du 11 janvier au 14 mars inclus (133.2 kg/apport en 2020, 123.6 kg/apport en 2019, 115.6 kg/apport en 2018, 81.9 kg/apport en 2017).

71 usagers particuliers d'Angers Loire Métropole ont fait plus de 18 passages sur 2021 pour un total de 405 passages supplémentaires (en 2020 59 usagers d'ALM pour un total de 430 passages supplémentaires, en 2019, 98 usagers d'ALM ont fait plus de 18 passages pour un total de 597 passages supplémentaires, en 2018, 57 usagers d'ALM ont fait plus de 18 passages pour un total de 288 passages supplémentaires).

#### → Secteur Loire Layon

Depuis le 1er novembre 2018, avec la mise en place des terminaux portables, le comptage des passages est informatisé sur l'ensemble des déchèteries du secteur Loire Layon. Sur l'année 2021, le nombre total de passages est de **52 982**, en hausse de 15.56% par rapport à 2020 pour **137.9 kg/apport** (2020 : 45 756 passages pour 157.6 kg/apport ; 2019 : 46 965 passages pour 137.6 kg/apport ; 2018 : 71 531 passages pour 119.3kg/apport).

### 8.1.1.b. Détail des fréquentations par déchèteries 2021

Synthèse Fréquentations				
Déchèterie	Pourcentage total SMITOM	Fréquentation 2021	Variation 2020 - 2021	Fréquentation 2020
Juigné-sur-Loire	36,37%	69826	3,3%	67598
Doué	14,55%	27932	14,6%	24365
Thouarcé	13,48%	25883	28,9%	20079
Chalonnnes-sur-Loire	12,56%	24119	11,1%	21707
Saint-Georges-sur-Loire	10,04%	19282	22,9%	15686
Gennes	8,00%	15365	20,7%	12732
Rochefort-sur-Loire	3,40%	6528	17,7%	5545
Champocé-sur-Loire	1,59%	3053	8,3%	2818
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>191988</b>	<b>12,6%</b>	<b>170530</b>

On observe une hausse générale de la fréquentation entre 2020 et 2021 (+12.6% au total). Les déchèteries de Gennes et Thouarcé subissent une forte augmentation dû à leur proximité géographique avec la déchèterie de Juigné-sur-Loire fermée du 11 janvier au 14 mars.

En 2021, 3879 badges ont été distribués (3741 en 2020 ; 4187 en 2019, 18473 en 2018, 23142 en 2017, 21015 en 2016) dont 612 badges particuliers payants (perte, vol ou dégradation) et 108 badges professionnels.

Accusé de réception en préfecture  
 49051823142 en 2021 - Smitom  
 Date de télétransmission : 21/07/2022  
 Date de réception en préfecture : 21/07/2022

→ Tarifs

Les artisans et commerçants du territoire peuvent déposer certains types de déchets aux conditions suivantes (tarifs revus par délibération le 19/06/2019 – pour une mise en service au 1<sup>er</sup> octobre 2019) :

Déchets	Tarifs Doué la Fontaine, Gennes, Thouarcé	Tarifs Claie Brunette	Tarifs Chalonnes sur Loire, Champocé sur Loire, Rochefort sur Loire, St Georges sur Loire
Verre	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Cartons	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Tout venant incinérable	15€/m <sup>3</sup>	60€/tonne	-
Tout venant non incinérable	15€/m <sup>3</sup>	60€/tonne	50€/m <sup>3</sup>
Bois	10€/m <sup>3</sup>	85€/tonne	20€/m <sup>3</sup>
Déchets végétaux propres	10€/m <sup>3</sup>	70€/tonne	10€/m <sup>3</sup>
Ferrailles	10€/m <sup>3</sup>	Gratuit	Gratuit
Gravats, inertes	23€/m <sup>3</sup>	50€/tonne	55€/m <sup>3</sup>
DDS (Déchets Dangereux Spécifiques) non identifiés	3€/kg	Non acceptés	Non acceptés
DDS autres	1€/kg	Non acceptés	Non acceptés
Papiers, archives, journaux	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Emballages ménagers	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Pneumatiques - Véhicules légers - Poids lourds - Tracteurs	2€/unité 15€/unité 26€/unité	Se rapprocher du smitom	Non acceptés
	Professionnels hors SMITOM Sud Saumurois, tarif multiplié par 2		

Annexe 13 - Bilan des fréquentations 2021

→ Facturation



Type de tiers	2019 (Plusieurs éléments)			2020 (Plusieurs éléments)			2021 (Plusieurs éléments)			2021
Étiquettes de lignes	Quantité 2019	Montant TTC 2019	coût moy	Quantité 2020	Montant TTC 2020	coût moy	Quantité 2021	Montant TTC 2021	coût moy	
DOUE LA FONTAINE (m3 référencés)	526,5	5 793,15 €	11,00 €	762,5	7 190,70 €	9,43 €	711,5	7 028,00 €	9,88 €	
GENNES (m3 référencés)	249,5	2 294,05 €	9,19 €	382	2 952,95 €	7,73 €	390	3 691,00 €	9,46 €	
THOUARCE (m3 référencés)	568,75	5 483,50 €	9,64 €	1295	6 715,00 €	5,19 €	1271	10 206,50 €	8,03 €	
CHALONNES SUR LOIRE (m <sup>3</sup> )	1144,5	17 963,50 €	15,70 €	1859,75	19 717,50 €	10,60 €	1533	16 782,50 €	10,95 €	
CHAMPTOCE SUR LOIRE (m <sup>3</sup> )	53	1 124,50 €	21,22 €	58	1 435,50 €	24,75 €	30,5	1 340,00 €	43,93 €	
ROCHFORT SUR LOIRE (m <sup>3</sup> )	209	1 841,00 €	8,81 €	138	1 595,00 €	11,56 €	168	2 995,00 €	17,83 €	
ST GEORGES SUR LOIRE (m <sup>3</sup> )	551,5	13 370,00 €	24,24 €	864,5	9 597,50 €	11,10 €	788	10 215,00 €	12,96 €	
<b>Total général (référencés)</b>	<b>3302,75</b>	<b>47 869,70 €</b>	<b>14,49 €</b>	<b>5359,75</b>	<b>49 204,15 €</b>	<b>9,18 €</b>	<b>4892</b>	<b>52 258,00 €</b>	<b>10,68 €</b>	

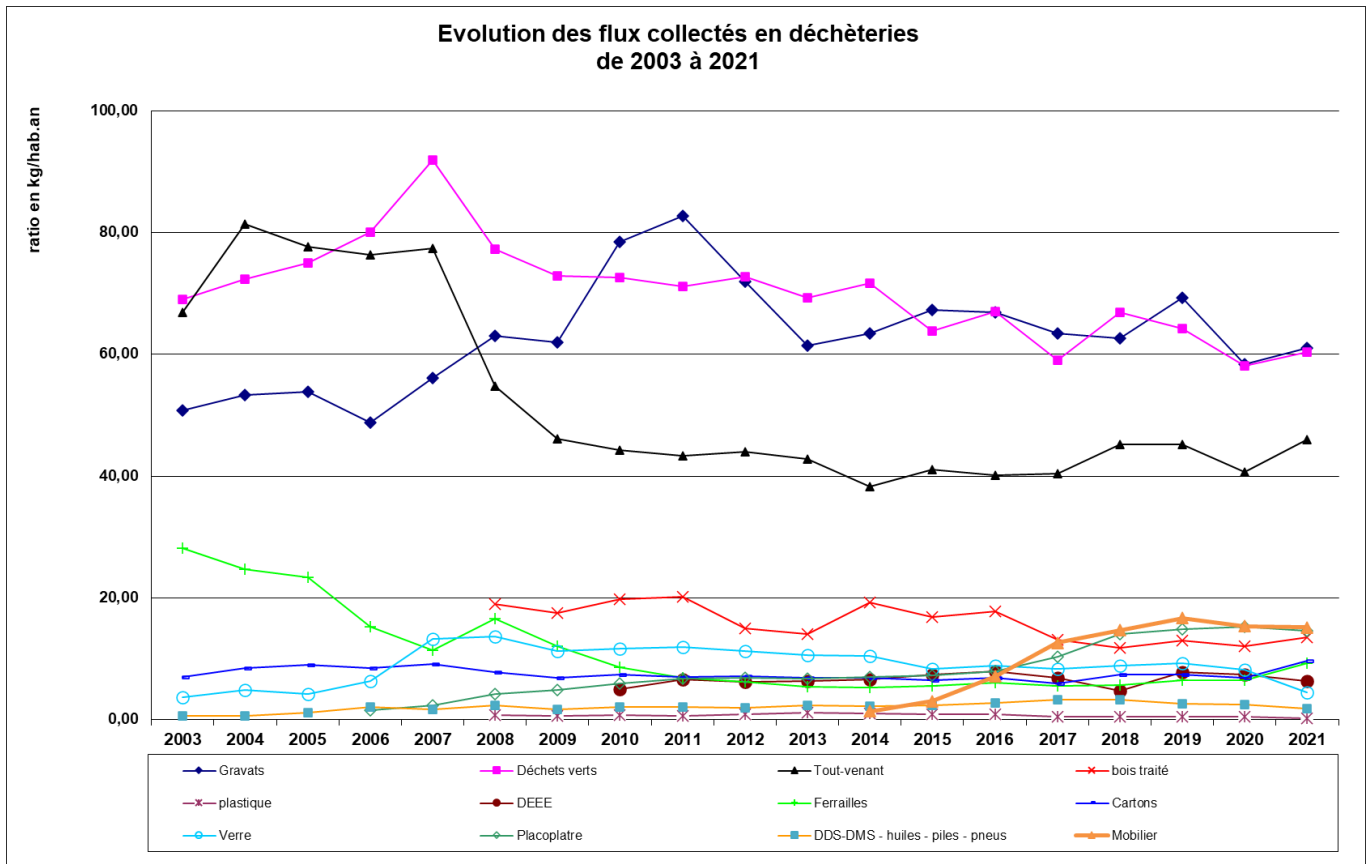
Étiquettes de lignes	Quantité 2019	Montant TTC 2019	coût moy	Quantité 2020	Montant TTC 2020	coût moy	Quantité 2021	Montant TTC 2021	coût moy
CLAIE BRUNETTE (tonnes)	244,8	22 392,88 €	91,47 €	259,95	26 239,44 €	100,94	195,343	15 552,95 €	79,62

Annexe 14 – Apport des professionnels déchèteries – 2021

## Tonnages collectés en déchèteries

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

### 8.1.1.c. TABLEAU



Nous observons quelques augmentations des tonnages notables de déchets verts (+3.82%) et gravats (+4.63%) Tout venant (12.95%) sur l'année 2021. Il est vrai que l'année 2020 a été rythmé par des phases de confinement qui ont fait chuter les tonnages sur cette année.

### Annexe 15 – Bilan global tonnages déchèteries 2021

→ **SYNTHESE DES TONNAGES EN DECHETERIES**

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

TOTAL DECHETERIES	SMITOM Historique			LOIRE LAYON			CLAIE BRUNETTE		
	%	2021	Kg/hab	%	2021	Kg/hab	%	2021	Kg/hab
Matériaux			0,00						
Bois brut			0,00	1,29%	89,47	4,03			
Bois traité	4,66%	481,26	13,54	4,80%	333,45	15,02	5,73%	493,62	18,93
Ferraille	2,47%	255,34	7,18	2,90%	201,92	9,09	3,73%	320,94	12,31
Gravats	29,24%	3019,48	84,95	24,51%	1704,01	76,73	29,62%	2549,82	97,80
Tout Venant	17,03%	1758,73	16,91	22,00%	1529,09	68,86	11,41%	982,52	37,69
Tout Venant non incinérable - placo	7,56%	780,22	21,95	0,00%	0	0,00	5,09%	438,19	16,81
Déchets verts	24,90%	2570,50	72,31	37,25%	2589,56	116,61	31,06%	2673,86	102,56
Cartons	2,64%	273,00	7,68	4,10%	284,68	12,82	2,60%	224,06	8,59
Verre	3,58%	369,62	10,40				0,00%		
Plastiques housses/bidons	0,22%	22,58	0,64				0,00%		
DDS	0,32%	33,16	0,93	0,22%	15,019	0,68	0,35%	30,17	1,16
DMS - hors filière	0,18%	19,09	0,54	0,40%	27,703	1,25	0,32%	27,34	1,05
DEEE	2,95%	305,03	0,00	2,52%	175,208	7,89	2,68%	230,93	8,86
Mobilier	3,19%	329,33	9,26	5,21%	362,48	16,32	6,67%	573,89	22,01
Réemploi	0,20%	20,78	0,00	1,43%	99,168	4,47	0,47%	40,19	0,00
Piles	0,00%	0,43	0,01	0,02%	1,532	0,07	0,03%	2,17	0,08
Batteries	0,10%	10,22	0,29	0,05%	3,48	0,16	0,04%	3,54	0,14
Pneumatiques	0,09%	9,04	0,25				0,00%		
Ampoules/néons	0,00%		0,00	0,02%	1,08	0,05	0,01%	1,24	0,04
Amiante	0,49%	50,40	1,42	0,19%	12,92	0,58	0,00%		
Cartouches d'encre	0,00%		0,00	0,00%		0,00	0,00%	0,19	0,01
huiles végétales	0,03%	3,17	0,09	0,00%		0,00	0,02%	1,60	0,06
Valorisation verre	0,00%		0,00				0,07%	5,92	0,23
Huiles moteur	0,13%	13,68	0,38	0,00%		0,00	0,08%	7,25	0,28
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>10325,05</b>	<b>290,47</b>	<b>100</b>	<b>7430,77</b>	<b>340,85</b>	<b>100%</b>	<b>8607,43</b>	<b>330,15</b>
Population (Nbre Habitant desservis)		35546 kg/freq			21 801 Kg/freq			26071 kg/freq	
Fréquentation (Nbre passages enregistrés)		69180	149,25		52982	140,25		69826	123,27

**Annexe 16 – Total déchèteries 2019 – 2021 – SSS - LLA – Claie****Sécurité : Dégradation des biens et vandalisme****8.1.1.d. SMITOM historique**

5 dépôts de plaintes pour les déchèteries du SMITOM historique.

On constate une augmentation des dégradations avec des préjudices de plus en plus importants. Les dépôts de plantes n'apportent pas d'améliorations.

*Remarque :* La déchèterie du Bottreau à Thouarcé est équipée d'un système de vidéo protection depuis avril 2010. La déchèterie de Gennes, réhabilitée en 2014 est également équipée d'un système de vidéo protection et de ronces défensifs.

**8.1.1.e. Claie Brunette**

La Claie Brunette a subi en 2020 d'importantes dégradations et actes de vandalisme. Les conteneurs DEEE, Réemploi et DDS sont l'objet de nombreuses attaques (usage de pied de biche, disqueuse, masse). Le grillage périphérique fait l'objet de découpes récurrentes. Face à ces intrusions, des décisions ont été prises en 2021 afin de sécuriser les conteneurs DEEE et Réemploi (barre de fermeture intérieur). De plus, un agent de sécurité est en place plusieurs soirs par semaine depuis le mois de juillet. Une intervention afin d'améliorer le parc de caméra sur site sera prévue



début 2022. Toutes ces décisions ont permis de réduire grandement le vandalisme et les dégradations sur la déchèterie de la Claie Brunette.

Accusé de réception en préfecture  
N°17202118189  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Coûts 2021	Couts HT
8 cadenas City	26.76 €/unité
Agent de sécurité	14 980.80 €
<b>Total</b>	<b>15 194.88 €</b>

La plupart des réparations sont faites en régie. Les ouvertures dans le grillage sont refermées avec du fil de fer et les cloches détériorées sur les conteneurs DEEE sont ressoudées.

#### 8.1.1.f. Loire Layon

D'une manière générale, les déchèteries de ce secteur font l'objet de nombreuses intrusions. Le grillage périphérique est régulièrement découpé en plusieurs endroits.

#### Saint-Georges-sur-Loire :

Éléments réparés	Couts HT
2 cadenas City	26.76€/unité
Pose d'une porte de sécurité local gardien	1952.04 €
Réparation porte métallique local gardien	732.30 €
Remplacement vitrage local	239.13 €
Sécurisation conteneur réemploi	409.00 €
<b>Total</b>	<b>3 385.99 €</b>

#### Chalonnnes-sur-Loire :

De nombreuses intrusions ont lieu par le fond de la déchèterie. Le clôturé au niveau de cet accès a subi de multiples dégradations. En 2022 une intervention concernant la pose de clôture sur les 130 mètres linéaires concernés est prévue.

Les déchèteries de Chalonnnes sur Loire, St Georges sur Loire et Rochefort sur Loire ont bénéficié d'un programme de l'éco-organisme EcoSystemes pour la protection du gisement DEEE en fin d'année 2018. Des systèmes clé-cannes y sont installés en remplacement des verrous traditionnels. Ce système a l'avantage de ne plus présenter de point d'appui pour forcer l'ouverture.

En 2021, ce système a encore montré son efficacité. Les conteneurs DEEE qui en étaient dotés n'ont subi aucune intrusion ni dégradation.

### Travaux réalisés

#### 8.1.1.g. Smitom historique

Pas de travaux particuliers engagés sur les déchèteries du SMITOM Historique en 2021.

#### 8.1.1.h. Claie Brunette

L'exploitation de la déchèterie cause des usures normales mais importantes sur les équipements.

En bas de quai, la détérioration du béton ne permettait plus certaines prestations comme l'usage du compacteur à déchets (packmat). Afin d'assurer la continuité du service, la décision d'effectuer des travaux a été prise. Une nouvelle dalle béton a été coulée en bas de quai ainsi que la pose de bastaing, tampons et bandes de roulement. Un marché public a été diffusé le 12/11/2020. L'offre de l'entreprise Eurovia a été choisie pour diriger les travaux

sous le contrôle de l'entreprise SETEC (maitre d'œuvre). Ces travaux ont entraîné la fermeture de la déchèterie du 11 janvier 2021 au 14 mars 2021 inclus. Pendant la durée des travaux, les usagers particuliers ont été invités à déposer leurs déchets dans les sept autres déchèteries du syndicat auquel le badge donne accès mais aussi à titre exceptionnel, à la déchèterie de Villechien et au centre de l'Ardoiserie (zone de dépôt au sol) à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Ces deux sites ouverts sept jours sur sept sont interdit aux professionnels. Durant les travaux, les portails d'accès à la déchèterie étaient fermés par des cadenas à code mis en place le 11/01 par le SMITOM.

Accusé de réception en préfecture  
N° 219916344  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception en préfecture : 21/07/2022

Ce marché intitulé : Travaux de réfection du quai bas de la déchèterie de Juigné-sur-Loire prévoyait :

- La démolition des dalles et voiries dans l'emprise concernée (y compris sciage périphérique),
- L'évacuation des déblais,
- Le reprofilage des fonds de forme (y compris apport des matériaux nécessaires),
- Le changement des éléments de voirie dans l'emprise (tampons, grilles...) et leur mise à la côte,
- La réalisation des dallages béton et des enrobés
- La pose d'éléments de sécurité en bas de quai

Une communication adaptée a été réalisée (*modèles en annexes*) :

- Articles de presse
- Courriers envoyés aux professionnels
- Flyers distribués aux usagers avant la fermeture du site

L'entreprise EUROVIA a été choisie pour diriger les travaux sous le contrôle de l'entreprise SETEC (maitre d'œuvre). La déchèterie a fermé ses portes le temps des travaux (du 11 janvier au 14 mars 2021 inclus).

Travaux Claire Brunette	Investissement		
	HT	TVA	TTC
<b>Publication</b>	291,63 €	58,33 €	349,96 €
<b>Communication</b>	1 864,98 €	373,00 €	2 131,96 €
<b>Autres investissements</b>	4 020,00 €	804,00 €	4 824,00 €
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	20 112,50 €	4 022,50 €	24 135,00 €
<b>Marché - lot n°1</b>	107 688,52 €	21 537,70 €	129 226,22 €
<b>Contrôle technique</b>	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
<b>Mission SPS</b>	1 085,00 €	217,00 €	1 302,00 €
<b>Total</b>	<b>136 162,63 €</b>	<b>27 232,53 €</b>	<b>163 289,14 €</b>

### 8.1.1.i. Loire Layon

#### Chalonnnes-sur-Loire

La sécurisation de la déchèterie, avec la mise en place de garde-corps a été faite dans un premier temps en octobre 2019 afin de faciliter les conditions d'accès aux bennes et d'améliorer la sécurité des usagers et des agents.

Afin de poursuivre l'optimisation de la déchèterie et vu l'intérêt compte tenu de la crise sanitaire actuelle de maîtriser les flux d'usagers arrivant sur les déchèteries, en particulier avec la mise en place de contrôle d'accès physique, il a été décidé de réaliser des travaux pour mettre en place un contrôle d'accès.

Il a été nécessaire d'effectuer des aménagements de voirie mais également des travaux de mise en place des dispositifs de contrôle : massifs et fourreaux, bornes, barrières...ainsi que l'ensemble de la signalisation associé à cette circulation.

Une alvéole accueillant le broyat a aussi été coulée. Les travaux ont commencé mi-Novembre 2020 et se sont terminer début février 2021.

<b>ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES - travaux Chalonnes</b>			
	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
<b>Les études</b>	<b>500.00 €</b>	100.00 €	<b>600.00 €</b>
<b>Publication</b>	<b>244.36 €</b>	48.87 €	<b>293.23 €</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>22 125.00 €</b>	4 425.00 €	<b>26 550 €</b>
<b>Marché - lot n°1</b>	<b>51 871, 69 €</b>	10 374, 34 €	<b>62 246, 03 €</b>
<b>Avenant n°1</b>	<b>14 997.98 €</b>	2 999.60 €	<b>17 997.58 €</b>
<b>Contrôle technique</b>	<b>2000 €</b>	400,00 €	<b>2400,00 €</b>
<b>Mission SPS</b>	<b>610.00 €</b>	122.00 €	<b>732.00 €</b>
<b>Tradim</b>	<b>13 400.00 €</b>	2 680.00 €	<b>16 080.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>105 749.03 €</b>	21 149.81 €	<b>126 898.84 €</b>

### **Saint-Georges-sur-Loire :**

Le portail de sortie de la déchèterie de Saint-Georges-sur-Loire a été endommagé en septembre 2020 par un camion de la société « ENVIE ». Un constat a été établi et le remplacement du portail s'est effectué en mars 2021.

La mise aux normes des garde-corps sur la déchèterie de Saint-Georges-sur-Loire a été effectuée par AGEC fin Juin 2021. Le coût de l'intervention s'est élevé à **37 750 € H.T.**

## **8.2. Aspect réglementaire : Suivi des installations ICPE – Juridique**

### **SMITOM historique**

L'exploitation des déchèteries du SMITOM historique est règlementée selon le régime des installations Classées pour la Protection de l'Environnement.


La déchèterie de Doué la Fontaine est exploitée sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 2 septembre 2011, la déchèterie de Thouarcé sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 17 juillet 2009 et la déchèterie de Gennes par déclaration du 6 septembre 2002.

En raison de l'évolution de la nomenclature des installations classées, ces établissements sont visées par les rubriques 2710-1.a collecte des déchets dangereux et 2710-2.a collecte des déchets non dangereux sous le régime de l'autorisation pour les déchèteries de Doué la Fontaine et de Thouarcé et pour la déchèterie de Gennes sous le régime de l'enregistrement pour la collecte des déchets non dangereux et de la déclaration contrôlée pour la collecte des déchets dangereux.

Par application des dispositions de l'article L513-1 du code de l'environnement, le SMITOM a fait valoir son droit au bénéfice de l'antériorité pour la poursuite de l'exploitation de ses sites. Le préfet de Maine et Loire a donné acte du bénéfice des droits acquis par courrier du 14 mars 2013 et du 2 juillet 2013.

En 2021, la DREAL a effectué deux visites d'inspection sur les déchèteries de **Rochefort-sur-Loire** et **Champtocé-sur-Loire**. De nombreuses non-conformités semblables ont été relevées sur ces deux sites.

**Rochefort-sur-Loire :**

N°	Observation de l'Inspection des Installations Classées	Délais DREAL	Mesures correctives	Date de réalisation
R1	L'inspection demande à l'exploitant de réaliser et d'afficher un plan des locaux pouvant être utilisé par les services de secours ainsi que d'afficher les consignes de sécurité.	Doit être conforme avant le 29/07/2021	Un plan des locaux va être réalisé. Il sera affiché sur site et transmis aux services de secours. Les consignes de sécurité seront affichées et les agents seront informés du protocole en cas d'alerte.	Plan des locaux réalisé le 03/05/2021 Transmission du plan aux services de secours le 22/06/2021 et formation au protocole des agents courant Juin
R2	L'inspection demande à l'exploitant d'étudier la possibilité d'un marquage au sol pour sécuriser la circulation des piétons et des véhicules.	Doit être conforme avant le 29/10/2021	Une demande de devis a été envoyée pour réaliser un marquage délimitant la circulation des piétons de celle des véhicules. En attente d'une date d'intervention.	Devis reçu le 28/06/2021 (Entreprise ESVIA)
E1	L'inspection demande à l'exploitant de placer la borne à huiles sous abri et de procéder au nettoyage de la zone couverte de traces noires autour de la borne	Doit être conforme avant le 29/10/2021	Un abri pour le récupérateur d'huiles a été construit et la zone environnante nettoyée.	19/05/2021 
E2	L'inspection demande à l'exploitant de lever les observations notées dans le rapport de contrôle des installations électriques	Doit être conforme avant le 29/07/2021	Devis reçu, intervention prévue début septembre 2021	Demande de devis le 30/04/2021 Devis reçu le 12/06/2021 (Entreprise BAUDOUIN)
E3	L'inspection demande à l'exploitant de procéder au contrôle de conformité et disponibilité du poteau incendie située à proximité du site	Doit être conforme avant le 29/10/2021	Contrôle hydraulique du 16/06/2021 conforme.	Document reçu le 24/06/2021 (SAUR) Remplacement du bouchon de 65 mm le 16/06/2021
E4	L'inspection demande à l'exploitant de faire le point sur le confinement des eaux d'extinction d'un incendie et de s'assurer de la présence de dispositif d'isolement du réseau d'eaux pluviales.	Doit être conforme avant le 29/10/2021	Intervention prévue le 30/08/2021	Devis reçu le 28/06/2021 (SARP OUEST) Intervention prévue le 30/08/2021

**Champtocé-sur-Loire :**

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

N°	Observation de l'Inspection des Installations Classées	Délais DREAL	Mesures correctives	Date de réalisation
R1	L'inspection demande à l'exploitant de réaliser et d'afficher un plan des locaux pouvant être utilisé par les services de secours ainsi que d'afficher les consignes de sécurité.	Doit être conforme avant le 29/07/2021	Un plan des locaux va être réalisé. Il sera affiché sur site et transmis aux services de secours. Les consignes de sécurité seront affichées et les agents seront informés du protocole en cas d'alerte.	Plan des locaux réalisé le 03/05/2021 Transmission du plan et formation au protocole des agents courant Juin
R2	L'inspection demande à l'exploitant d'étudier la possibilité d'un marquage au sol pour sécuriser la circulation des piétons et des véhicules.	Doit être conforme avant le 29/10/2021	Une demande de devis a été envoyée pour faire un marquage délimitant la circulation des piétons de celle des véhicules.	Demande de devis envoyée le 08/06/2021 (Entreprise ESVIA)
E1	L'inspection demande à l'exploitant de placer la borne à huiles sous abri et de procéder au nettoyage de la zone couverte de traces noires autour de la borne	Doit être conforme avant le 29/10/2021	Un abri pour le récupérateur d'huiles va être construit.	Intervention prévue courant Juillet
E2	L'inspection demande à l'exploitant de lever les observations notées dans le rapports de contrôle des installations électriques	Doit être conforme avant le 29/07/2021	En attente d'un devis, un électricien est déjà passé sur site.	Demande de devis envoyée le 30/04/2021 (Entreprise BAUDOUIN)
E3	L'inspection demande à l'exploitant de procéder au contrôle de conformité et disponibilité du poteau incendie située à proximité du site	Doit être conforme avant le 29/10/2021	Contrôle hydraulique du 03/05/2018 conforme. En attente du nouveau rapport pour 2021.	Document reçu le 08/06/2021 (SAUR + MAIRIE DE CHAMPTOCÉ)
E4	L'inspection demande à l'exploitant de faire le point sur le confinement des eaux d'extinction d'un incendie et de s'assurer de la présence de dispositif d'isolement du réseau d'eaux pluviales.	Doit être conforme avant le 29/10/2021	Demande de devis envoyée à la SARP.	Demande de devis envoyée le 25/05/2021

Une étude concernant les prix pour la mise aux normes des non-conformités à mis à jour des coûts importants. La déchèterie de **Champtocé-sur-Loire** a des ratios coût/passage (13.05€) et coût/Tonne (116.13€) les plus élevés du territoire (Chiffres 2020). De plus, cette déchèterie est ouverte seulement 7 heures par semaine. Au vu des charges financières annuelles, des coûts de réhabilitation et de la logique de centralisation, la décision est prise de fermer définitivement le site au 31/12/2021.

Pour rappel : contrôle le 08/10/2014 de la déchèterie de Gennes, le 06/12/2017 de la déchèterie de Bottereau à Thouarcé et le 19/04/2018 de la déchèterie de Doué la Fontaine.

**Claie Brunette**

La déchèterie de la Claie Brunette est exploitée sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 11 avril 2003. La dernière inspection a eu lieu le 15 mars 2017.

## Loire Layon

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

La déchèterie de Chalonnes sur Loire est exploitée sous couvert de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 novembre 1999, celle de St Georges sur Loire sous couvert de l'arrêté préfectoral du 12 juin 2006.

Les déchèteries de Rochefort sur Loire et Champtocé sur Loire sont autorisées respectivement par récépissé de déclaration du 9 avril 2003 et du 25 janvier 2006. Suite à la modification de la nomenclature des installations classées, ces établissements relèvent désormais du régime de l'enregistrement pour la collecte des déchets non dangereux et de la déclaration contrôlée pour la collecte des déchets dangereux sous les rubriques 2710-2-b et 2710-1-b. Par application des dispositions de l'article L513-1 du code de l'environnement, la Communauté de Communes Loire Layon, exploitant ces sites à cette date, a fait valoir son droit au bénéfice de l'antériorité pour la poursuite de l'exploitation de ces sites. Le préfet de Maine et Loire a donné acte du bénéfice des droits acquis par courrier du 12 juin 2013.

Pour rappel : Contrôle le 19/04/2018 sur la déchèterie de St Georges sur Loire, le 31/05/2016 de la déchèterie de Chalonnes sur Loire, le 13/11/2014 des déchèteries de Champtocé sur Loire et Rochefort sur Loire.

## Litige sur la dégradation des quais des déchèteries de Champtocé Sur Loire, Chaudfondes Sur Layon et Rochefort Sur Loire

Rappel des faits :

**En 2003**, la communauté de communes Loire-Layon a entrepris la création de 3 déchèteries sur les communes de Rochefort Sur Loire, Chaudfondes Sur Layon, et Champtocé Sur Loire. La société Innovert a mis en place des plateformes métalliques préfabriquées. Les travaux ont été achevés en 2009.

Le **24 octobre 2013**, une **déclaration de sinistre** a été faite par la CCLLA auprès de la société Innovert et TAM, l'assurance l'Auxiliaire et Allianz. Une expertise a été diligentée entre assurances le 16/04/2014

Des dégradations importantes ont été constatées sur les structures métalliques, la com com a donc saisi l'APAVE pour effectuer un contrôle et diagnostic général de sécurité. Le défaut de soudure a été reconnu par Innovert et TAM son sous-traitant.

**En 2015**, les services de l'état ont visité ces déchèteries et compte tenu d'un projet de fermeture à court terme, ils ont autorisé leur exploitation.

Cependant en **2017**, compte tenu de la dégradation et dangerosité de ces sites, ceux -ci ont été fermés pour raison de sécurité. (Contrôle APAVE du 13/06/2017) La procédure a été relancée avec le Tribunal de Grande Instance d'Angers. La réunion d'ouverture des expertises a eu lieu le 12/07/2017.

**En avril 2018**, les déchèteries ont été ré ouvertes avec un service adapté.

Compte tenu des délais de cette affaire, des probabilités peu élevées de gain de cause, par courrier du 16 mai 2019, la communauté de communes Loire-Layon-Aubance a sollicité l'arrêt de cette procédure, compte tenu des derniers éléments liés à cette procédure

**Par délibération du 19 juin 2019**, il a été acté par le comité syndical du SMITOM l'arrêt de la procédure lié au sinistre sur des quais métalliques mis en place sur les déchèteries de Rochefort Sur Loire, Chaudfondes Sur Layon et Champtocé Sur Loire à la condition que cet arrêt n'emporte pas reconnaissance de responsabilité de la part de la CCLLA et qu'elle ne conduise pas à prendre en charge les frais d'avocat de la partie adverse ou même les frais d'expertise si ce n'est par un partage d'équitable entre les parties

**Fin 2020**, la décision est prise de démanteler ces structures métalliques inutilisées sur les trois sites concernés.

### Date de démantèlement

Déchèterie de Rochefort-sur-Loire : 11 mars 2021

Déchèterie de Champtocé-sur-Loire : 20 avril 2021

Déchèterie de Chaudfondes-sur-Layon : En attente courant 2022

## 8.3. Aspect contractuel et financier

### Aspects contractuels de l'exploitation

#### 8.3.1.a. Exploitation SMITOM Historique

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les marchés ont été renouvelés.

La société PERFORMANCE Environnement (Saumur-Dampierre sur Loire – 49400) est le titulaire du marché de prestation « gestion du bas de quai des déchets valorisables ».

Le montant du marché initial était de de 1 886 861.40 € HT pour 7 ans, soit 269 551.63 € HT/an.

La société Brangeon Environnement (La Pommeraye – 49620) est le titulaire du marché de prestation « gestion du bas de quai des déchets non valorisables : TV non incinérable – Amiante ».

Le montant du marché initial était de de 262 076.85 euros HT pour 7 ans, soit 38 507.38 € HT/an.

La société TRIADIS Service (St Jacques de la Lande – 35136) est titulaire du marché de prestation pour la prise en charge des déchets spécifiques des ménages (DMS) suite à un groupement de commande. (fin au 31/12/2020)

Le montant du marché initial pour le SMITOM était de de 85 036.96 euros HT pour 4 ans, soit 21 259.24 € HT/an.

#### 8.3.1.b. Exploitation Claie Brunette

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les marchés ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

Brangeon Transport (La pommeraye – 49620 Mauges sur loire) est le titulaire du **marché de location et transport de bennes**. Dans le cadre d'une variante à ce marché, Brangeon Recyclage (49300 Cholet) assure le traitement des **Déchets verts**. Ce marché a un montant initial de **314 663€ HT /an**.

Brangeon Environnement (La pommeraye – 49620 Mauges sur loire) assure la mise à disposition d'un engin ainsi que d'un **agent pour assurer la compaction** et la mise en stock des bennes présentes pour un montant initial de **110 500€ HT /an**.

Brangeon Recyclage (49300 Cholet) est titulaire des marchés pour le traitement des **Gravats et du Tout-venant non incinérable** pour un cout respectivement de **15 500€HT/an et 24 600€ HT /an**.

Véolia – Grandjouan Saco (44 205 Nantes) est titulaire du marché de traitement du **Bois, Cartons et Ferrailles** pour un cout de **18 310€HT /an**.

La collecte des Déchets Dangereux Spécifiques est assurée par Triadis Service. La Claie Brunette a été rattachée au contrat SMITOM via un avenant passé le 5/07/2018.

La prestation de valorisation du verre des menuiseries est assurée par Reviverre. Le coût pour l'année 2020 de cette prestation s'élève à 692.23 € HT (612.81€ HT en 2019 pour 5 mois).

#### 8.3.1.c. Exploitation Loire Layon

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les marchés ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

Brangeon Transport est titulaire du marché de **location et transport des bennes** (ou collecte grappin) pour un montant de **487 818€ HT /an**.

Brangeon Recyclage assure le traitement des Déchets verts, de la Ferraille, du Bois brut et traité et du Gravats pour un montant de 112 100€ HT /an.

La société Triadis Services assure la collecte des DDS. Un avenant a été signé le 20 avril 2018 pour intégrer le secteur Loire Layon au périmètre du Smitom.

Les déchets verts des déchèteries de ce secteur sont collectés au grappin. Il est nécessaire d'effectuer des **opérations de gerbage** pour pouvoir les collecter. Ces opérations sont réalisées par l'entreprise Rambaud à St Georges sur Loire, l'entreprise ploquin à Champtocé-sur-Loire et les Services Techniques pour Chalonnes-sur-Loire et Rochefort-sur-Loire. Elles représentent un cout de 10 338.22 € HT (26 135€ HT en 2019).

Les opérations de collecte des déchets amiantés sont rattachées au contrat Smitom.

## Aspects financiers

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

### 8.3.1.d. Les coûts d'exploitation –

→ SMITOM historique

#### Annexe 17 - Récapitulatif des coûts d'exploitation des déchèteries sur 2021 (prestation et traitement)

Déchèteries SMITOM Historique				
	2018	2019	2020	2021
Coût d'exploitation HT / déchèterie	527 783,46 €	549 687,28 €	456 901,44 €	503 415,73 €
Coût agents d'accueil régie SMITOM	204 133,50 €	204 132,50 €	204 132,50 €	103 126,59 €
Recettes et soutiens déductibles	- 35 425,65 €	- 28 572,70 €	- 13 653,90 €	- 62 362,54 €
<b>Coût net HT / déchèterie</b>	<b>696 491,31 €</b>	<b>725 247,08 €</b>	<b>647 380,04 €</b>	<b>544 179,78 €</b>
Tonnages collectés	9323,3	9699,97	8733,69	10325,05
Fréquentation	61013	62663	57176	69180
<b>Coût à l'usager</b>	<b>11,42 €</b>	<b>11,57 €</b>	<b>11,32 €</b>	<b>7,87 €</b>
Nombre d'habitant desservi	37663	37788	37832	37782
<b>Coût à l'habitant</b>	<b>18,49 €</b>	<b>19,19 €</b>	<b>17,11 €</b>	<b>14,40 €</b>

Pour 2021, le coût d'exploitation des 3 déchèteries historiques est :

- de 363 225.86 € HT pour Performance Env
- de 122 088.24 € HT pour Brangeon Env
- de 17 129.88 € HT pour TRIADIS

Au global, traitement du tout-venant compris (SIVERT), le coût de gestion des 3 déchèteries du SMITOM en 2021 est de **503 415.73 € HT** (456 901 € HT en 2020 / 549 687 € HT EN 2019 / 527 783 € HT en 2018).

A ces coûts se rajoutent les charges de personnel des agents en régie affectées aux déchèteries, estimées à 103 126.59 €.

→ Claie Brunette

Pour la déchèterie de la **Claie Brunette**, le coût d'exploitation 2021 représente :

- 164 886.32€ HT pour Brangeon Transport
- 96 933.30€ HT pour Brangeon Environnement
- 133 322.67 € pour Brangeon Recyclage
- 24 823.70€ HT pour Veolia
- 24 807.00 € HT pour Triadis Services



		<b>Déchèterie Claire Brunette</b>			
		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Coût d'exploitation HT / déchèterie		463 621,42 €	641 598,74 €	548 955,84 €	510 282,25 €
Coût agents d'accueil régie SMITOM		113 727,15 €	90 493,85 €	108 107,15 €	119 908,39 €
Recettes et soutiens déductibles		- 115 651,55 €	- 104 737,01 €	- 68 390,03 €	- 109 491,81 €
<b>Coût net HT / déchèterie</b>		<b>461 697,02 €</b>	<b>627 355,58 €</b>	<b>588 672,96 €</b>	<b>520 698,83 €</b>
Tonnages collectés		9262,2	8991,14	9570,92	8567,17
Fréquentation		80054	72629	67598	69826
<b>Coût à l'usager</b>		<b>5,77 €</b>	<b>8,64 €</b>	<b>8,71 €</b>	<b>7,46 €</b>
Nombre d'habitant desservi		25924	25961	25622	26071
<b>Coût à l'habitant</b>		<b>17,81 €</b>	<b>24,17 €</b>	<b>22,98 €</b>	<b>19,97 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Au global, le coût de gestion de Claire Brunette est de **520 698.83€ HT** en 2021 dont **23 222.59€ en agents intérimaires** (39 222.63€ en 2019).

→ Loire Layon

Pour les 4 déchèteries du secteur **Loire Layon**, le coût d'exploitation en transport et traitement représente :

		<b>Déchèteries Loire Layon</b>			
		<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Coût d'exploitation HT / déchèterie		366 735,88 €	432 926,03 €	406 232,76 €	435 234,38 €
Coût agents d'accueil régie SMITOM		52 667,61 €	56 823,04 €	43 217,85 €	68 613,96 €
Recettes et soutiens déductibles		- 143 025,91 €	- 111 714,00 €	- 70 954,34 €	- 79 717,16 €
<b>Coût net HT / déchèterie</b>		<b>276 377,58 €</b>	<b>378 035,07 €</b>	<b>378 496,27 €</b>	<b>424 131,18 €</b>
Tonnages collectés		8559,45	6416,69	7211,38	6745,34
Fréquentation		71531	46120	45756	52982
<b>Coût à l'usager</b>		<b>4,73 €</b>	<b>8,74 €</b>	<b>8,27 €</b>	<b>8,01 €</b>
Nombre d'habitant desservi		25566	23060	23019	23032
<b>Coût à l'habitant</b>		<b>13,24 €</b>	<b>17,47 €</b>	<b>16,44 €</b>	<b>18,41 €</b>

- 147 265.73€ HT pour Brangeon Transport
- 133 138.74€ HT pour Brangeon Recyclage
- 22 683.82€ HT pour Triadis Services
- 25 520.38 € HT pour Alise Services et AIE

Au global, le cout de gestion des déchèteries du Loire Layon est de **435 234.38€ HT** en 2021 (406 232.76€ en 2020 et 432 926.03€ HT en 2019) dont **25 520.38€ HT d'agents d'intérimaires** (45 620.72€ HT en 2020) soit une baisse de -44.06% en 2021. A ces coûts doivent se rajouter les charges de personnel des agents en régie affectées aux déchèteries, de **68 613.96€** en 2021, en augmentation de +58.76% du fait de l'embauche de Monsieur DURUPT et Monsieur Vernet pour un contrat d'un an sur ce secteur.

Pour le coût complet des déchèteries, voir l'Annexe 74 Compta-coût (intégration assurance – encadrement – équipements...) et charges de structure.

**8.3.1.e. - Les recettes matières**

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Reprise / matériaux	Loire Layon			Claie Brunette		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Ferrailles	10 217,04 €	10 780,00 €	15 303,68 €	24 168,20 €	13 738,72 €	33 907,00 €
quantité	198,06	215,6	201,92	319,07	351,07	320,94
moyenne reprise	51,59 €	50,00 €	75,79 €	75,75 €	39,13 €	105,65 €
Cartons	- €	- €	- €	12 482,36 €	- €	27 600,84 €
quantité	238,95	129,41	284,68	186,03	184,47	224,06
moyenne reprise	- €	- €	- €	67,10 €		123,19 €
Batteries	- €	- €	2 001,50 €	- €	- €	2 076,00 €
quantité	0	0	3,48	0	0	3,54
moyenne reprise	- €	- €	575,14 €	- €	- €	586,44 €
DEEE	12 392,43 €	10 066,99 €	10 953,89 €	18 813,29 €	17 831,46 €	13 139,09 €
quantité	173,77	168,893	175,208	263,81	263,88	230,93
moyenne reprise	71,31 €	59,61 €	62,52 €	71,32 €	67,57 €	56,90 €
Soutien DDS	1 607,98 €	5 125,31 €	5 150,40 €	3 026,72 €	2 150,58 €	2 156,85 €
quantité	17,121	17,841	15,019	31,46	37,28	30,17
moyenne soutien	93,92 €	287,28 €	342,93 €	96,21 €	57,69 €	71,49 €
Soutien MOBILIER	10 268,71 €	14 827,29 €	15 138,57 €	20 007,00 €	13 979,59 €	18 551,70 €
quantité	322,72	325,88	362,48	628,77	438,1	573,89
moyenne soutien	31,82 €	45,50 €	41,76 €	31,82 €	31,91 €	32,33 €
Dépôts prof. Facturés(m3 et T. pour CB)	34 299,00 €	26 873,85 €	31 332,50 €	22 392,88 €	26 239,44 €	15 552,95 €
quantité	1972,5	2 920,25	2 519,50	244,8	259,95	195,343
coût moyen du m3 ou T. Facturé	17,39 €	9,20 €	12,44 €	91,47 €	100,94 €	79,62 €
<b>Recette Totale</b>	<b>68 785,16 €</b>	<b>67 673,44 €</b>	<b>77 879,04 €</b>	<b>104 737,01 €</b>	<b>73 939,79 €</b>	<b>83 307,59 €</b>

**Annexe 18 – Soutiens Éco-organismes 2021****→ Claie Brunette**

Sur la Claie Brunette, les recettes 2021 sont de :

- 33 907.00 € pour la ferraille
- 27 600.84 € pour le carton (en stockage pour 2020)

**→ Loire Layon**

Sur le Loire Layon, les recettes sont de 15 303.68 € pour la Ferraille (+41.96% par rapport à 20). Le rachat pour les Cartons est affecté au SYCTOM.

En plus de la prise en charge des tonnages, les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) ont permis d'obtenir les soutiens financiers suivants :

Soutiens financiers	Smitom historique			Claie Brunette			Loire Layon		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
DEEE	20 878,00 €	20 544,33 €	21 171,13 €	17 909,00 €	17 831,46 €	13 139,09 €	13 012,00 €	13 347,89 €	10 953,89 €
Eco-DDS	3 749,20 €	3 535,73 €	3 554,55 €	1 816,70 €	2 150,58 €	2 156,85 €	5 238,65 €	5 125,31 €	5 150,40 €
Ecomobilier	20 230,00 €	17 978,17 €	16 711,36 €	15 124,00 €	13 979,59 €	18 551,70 €	16 646,00 €	14 827,29 €	15 138,57 €
<b>Total</b>	<b>44 857,20 €</b>	<b>42 058,23 €</b>	<b>41 437,04 €</b>	<b>34 849,70 €</b>	<b>33 961,63 €</b>	<b>33 847,64 €</b>	<b>34 896,65 €</b>	<b>33 300,49 €</b>	<b>31 242,86 €</b>

**Annexe 19 - Suivi des soutiens filières REP 2021**

**8.3.1.f. Rapporté à la fréquentation -> coût global résiduel**

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Déchèterie	2020			2021		
	Coût/habitant	Coût/Tonne	Coût/fréquentation	Coût/habitant	Coût/Tonne	Coût/fréquentation
Claie Brunette	43,31 €	74,98 €	10,62 €	19,97 €	60,78 €	7,46 €
Chalonnnes sur Loire	32,00 €	72,72 €	11,04 €	29,86 €	64,35 €	9,25 €
Saint Georges sur Loire	23,29 €	78,29 €	12,85 €	24,59 €	81,18 €	11,11 €
Rochefort sur Loire	13,19 €	83,36 €	13,19 €	13,61 €	79,35 €	10,39 €
Champtocé sur Loire	19,68 €	116,13 €	19,68 €	16,41 €	87,60 €	10,05 €
Doué-la-Fontaine	20,95 €	72,67 €	10,87 €	17,42 €	68,45 €	8,71 €
Thouarcé	14,98 €	69,72 €	10,85 €	11,89 €	45,54 €	7,17 €
Gennes	17,86 €	78,09 €	10,74 €	11,98 €	47,87 €	6,41 €

Les coûts pour la déchèterie de la Claie Brunette ont chuté du fait de sa fermeture du 11 janvier au 14 mars. La hausse générale de la fréquentation (+12.6%) sur tous les sites et l'augmentation des tonnages sur 2021 (tout-venant +12.95%) fait baisser l'ensemble des coûts par tonne et par fréquentation.

SMITOM SUD SAUMUROIS	2020	2021
moyenne coût/passage	12,48 €	8,82 €
moyenne coût/habitant	23,16 €	18,22 €
moyenne coût/tonne	80,75 €	66,89 €

**Annexe 20 – Coût passage et habitant LL + CB***Bilan :*

On observe une hausse de la fréquentation sur 2021 pour l'ensemble des déchèteries du syndicat. Concernant le site de Juigné-sur-Loire, cette année n'est pas représentative (fermeture du 11 janvier au 14 mars 2021). Une légère augmentation des tonnages entre 2020 et 2021 est à noter de manière générale.

**9. COMMUNICATION**

Plusieurs publics font l'objet d'une communication ciblée comme les scolaires par le biais d'animations particulières. De manière générale, les habitants sont informés par différents documents édités dans l'année, complétés par des démarches téléphoniques ou en porte à porte.

**9.1. Communication générale auprès des habitants****Le site internet**

Le site internet du SMITOM en ligne depuis 2011 a bénéficié d'une refonte complète en 2016, réalisé par l'agence **Monagraphic située à Mozé-sur-Louet**, sur le territoire du SMITOM.

Ce site internet offrait la possibilité aux usagers de se créer un compte via le module Ecocito, fourni par Tradim. Ce dernier permettait aux usagers de suivre leurs levées de bacs, leurs passages en déchèterie, etc.

Une carte interactive permettait également de localiser tous les Points d'Apport Volontaire du territoire et les déchèteries. Cette carte a été régulièrement mise à jour dès qu'un nouveau PAV était ajouté ou modifié sur le territoire.

De plus, les pages relatives aux jours et aux consignes de tri ont été réorganisées et complétées pour intégrer les modalités de collecte des communes du secteur Loire Layon qui diffèrent du reste du territoire du SMITOM.

L'hébergement, la maintenance, la licence annuelle et le renouvellement du nom de domaine sont gérés par Monographic pour **1100€ HT**.



## La page Facebook

Depuis 2015, le compte Facebook du SMITOM a été converti en page, ce qui facilite l'accès aux informations aux usagers. En effet, toute personne, inscrite ou non sur Facebook, peut suivre les actualités diffusées sur la page puisque l'accès est public.

Ce réseau social, gratuit, permet d'échanger avec les usagers et de diffuser largement tout type d'information : annonce d'une animation ou d'informations concernant les collectes, partage d'article de presse, de photos ou de vidéos en lien avec les déchets, etc.

Dans l'administration de la page, il est possible de suivre les statistiques sur la page. Ainsi, la page du SMITOM compte actuellement 701 abonnés, contre 664 à la fin de l'année 2020, 397 fin 2019 et 345 fin 2018. Au total, 639 mentions « j'aime » ont été cumulées sur 2021.

## Calendriers et lettres d'information 2021

Un calendrier et une lettre d'information sont envoyés chaque fin d'année à chaque habitant du SMITOM.

Le calendrier était commun à tout le territoire Loire Layon Aubance du SMITOM. Cette année le SMITOM n'a pas envoyé de calendrier aux habitants des secteurs Gennois et Douessin car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 Kyrielle s'occupe de la gestion des déchets sur ces territoires. Cependant ces derniers ont reçu une lettre d'information, commune à celle des habitants du Loire Layon Aubance indiquant le changement de syndicat.

Ainsi, la conception du calendrier et de la lettre d'information a été réalisée par Desjeux Création respectivement pour **500 € HT** et **400 € HT**.

L'impression de ces documents a également été réalisée par Desjeux Création pour **8 330€ HT**, soit 37 500 exemplaires de lettres d'informations et 30 000 exemplaires de calendriers.

Le calendrier et la lettre l'information ont été distribués par la Poste pour **8 781,75€ HT**.

## 9.2. Communication spécifique

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Les agents d'accueil du SMITOM renseignent quotidiennement les usagers par téléphone ou en direct au SMITOM sur les consignes de tri, le fonctionnement du service en porte à porte et les actions de prévention proposées. En complément, les ambassadrices du tri rappellent les usagers à la suite des remontées terrain des agents de collecte concernant des erreurs de tri, des bacs à l'envers ou des bacs à réparer.

### Communication sur la collecte et le tri

La communication est renforcée au niveau de la collecte sélective afin d'améliorer la qualité du tri des habitants et d'augmenter la quantité de déchets recyclables collectés.

#### 9.2.1.a. La conteneurisation

En 2021, en raison de la conteneurisation 4 bâches ont été réalisées par Caractère pour **294,48€ HT**.

#### 9.2.1.b. Outils de communication réédités en 2021

Outils de communication à disposition des habitants, en complément du guide du tri :

- Sac de pré-collecte – 12 000 exemplaires pour **9 180€ HT** (Plast-up)
- Fiche du guide du tri – 300 exemplaires pour **175€ HT** (Desjeux création)
- Mascottes avec un bac point diamant et une autre avec un PAV emballages et ordures ménagères – **240€ HT** (Desjeux création)
- Réglette mémo tri – 12 exemplaires pour **4 410€ HT** (Edition&Co)
- Planning collecte – 10 exemplaires pour **131,60€ HT** (Caractère)
- Autocollant côté rue – 17 000 exemplaires pour **8 995€ HT** (Atelier Quadri et Ignis)
- Autocollant logo SMITOM – 20 000 exemplaires pour **11 300€ HT** (Atelier Quadri)
- Autocollant identification – 22 000 exemplaires pour **8 320€ HT** (Bimier et Graphi com)
- Autocollant BAC consignes de tri – 17 000 exemplaires pour **10 995€ HT** (Atelier Quadri)
- Autocollant BAC consignes de tri secteur historique – 3 500 exemplaires pour **2 709,50€ HT** (Graphi com)
- Autocollant PAV consignes de tri – 140 exemplaires pour **497€ HT** (Atelier Quadri)
- Panneaux dépôts sauvage – 30 exemplaires pour **215€ HT** (Atelier Quadri)
- Panneaux carte PAV – 366 exemplaires pour **3 407,44€ HT** (Atelier Quadri)

### Annexe 21 - Panneaux dépôts sauvage

#### Communication dédiée aux déchèteries

- Panneaux dibon bois et carton - **185€ HT** (Atelier Quadri)
- 10 carnets à souche de déchèterie ont également été édités par Ignis communication pour **190€ HT**. Ils sont utilisés par les gardiens en cas d'un dysfonctionnement des pockets ou de la borne d'accès.

#### Communication relative à la prévention des déchets

- Autocollants pour les boisseaux - 300 exemplaires pour **1 187,76€ HT** (Caractère)
- Stop pub en 5 000 exemplaires pour **597€ HT** (Graphi com)
- Flyers pour l'écocyclerie – 3 000 exemplaires pour **250€ HT** (Desjeux création)

### Annexes 22 à 24 - Outils de communication édités en prévention en 2021

*Bilan Communication :*

Au global, le cout de production, impression et distribution des outils de communication s'élève à **82 391,53€ HT** réparti comme suit :

- 74% (**60 870,02 HT**) pour la commande d'outils d'information relatifs à la collecte et au tri des déchets,
- 23% (**19 111,75€ HT**) pour des actions de communication générale : site internet, calendrier de collecte et lettre d'info,
- 2,5% (**2 034,76€ HT**) pour les actions de prévention,
- 0,5% (**375€ HT**) pour la commande d'outils d'information à destination des déchèteries

## 10. LE PERSONNEL DU SYNDICAT

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception en préfecture : 21/07/2022

### L'état du personnel au 31/12/2021 est le suivant :

#### Agent d'accueil en déchèterie :

3 adjoints techniques territoriaux principaux 2<sup>ème</sup> classe  
(Yannick MANCEAU / + quai de transfert -Thierry  
DELLION – FROC Jean-Philippe, DOMARADZKI Youri)

2 adjoints techniques territoriaux pour les déchèteries  
du secteur Loire-Layon, (SAUTEJEAU Jean-Yves,  
THULLEAU Isabelle),

CDD pour les déchèteries : VERGER Jean-Marc du 1<sup>er</sup> au  
31/12/2021 – Christine THIBAUT du 16/11/2020 au  
31/12/2021 – Denis DURUPT du 01/01/2021 au  
31/12/2021 – Grégoire VERNET du 01/01/2021 au  
31/12/2021

#### Catégorie C – temps complet

1 agent de maîtrise (Bruno PICHON- agent sécurité –  
suivi des collectes)

1 chargée de services aux usagers et facturation :  
(Christine BENARDEAU) -adjoint technique de 2<sup>ème</sup>  
classe

1 Adjoint technique territorial maintenance des  
contenants (BARRÉ Thibault)

1 Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe  
pour l'entretien et la maintenance des Points d'apport  
volontaire (Michel COSSARD)

Des CDD pour secrétariat : Mathilde BERTRAND du  
07/01/2021 au 17/12/2021 -Karine MAITREAU du  
01/04/2018 au 31/01/2022-Pascaline LANDRY du  
01/09/2019 au 31/01/2022– Dorothee DERCLÉ du 1<sup>er</sup>  
février 2020 au 30/09/2021–

CDD Bérengère DOLBEAU pour mission  
conteneurisation du 01/01/2021 au 31/01/2022–

1 ambassadrice de tri animatrice, Lucy CHARAT du  
07/01/2021 au 31/01/2022

#### Catégorie C – temps non complet

1 adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (21 heures/semaine) -  
Céline CHATELLIER.

#### Catégorie B – temps complet

Nicolas METIVIER, titularisé technicien principal de  
2<sup>ème</sup> classe au 1er décembre 2019.

Didier LE MASLE titularisé technicien au 1er juin 2019

1 CDD technicien déchèterie : Alex GUINARD du  
16/11/2020 au 31/01/2021

1 chargée de communication et prévention, Elise  
CHARLEUX, à compter du 1er/02/2019 jusqu'au  
31/12/2021 en mi-temps et Florette CHARTIER du  
6/09/2021

#### Catégorie A – temps complet

1 ingénieur principal – Floriane CHAPRON

Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
de l'application de l'article 122-1

**Mouvement de personnel en cours d'année :**

- Poursuite mise en disponibilité pour convenance personnelle de Monsieur Cyrille COURTOISSE (technicien) depuis le 14 juin 2017, de Monsieur Gwénael BESSON à compter du 15/10/2017. Nouvelle disponibilité pour Hervé GUYONNEAU à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Les formations :**

Compte tenu de la réorganisation territoriale des syndicats, peu de formations ont été programmées

FCO : 5 jours

5 jours de formation diverses pour les agents administratifs

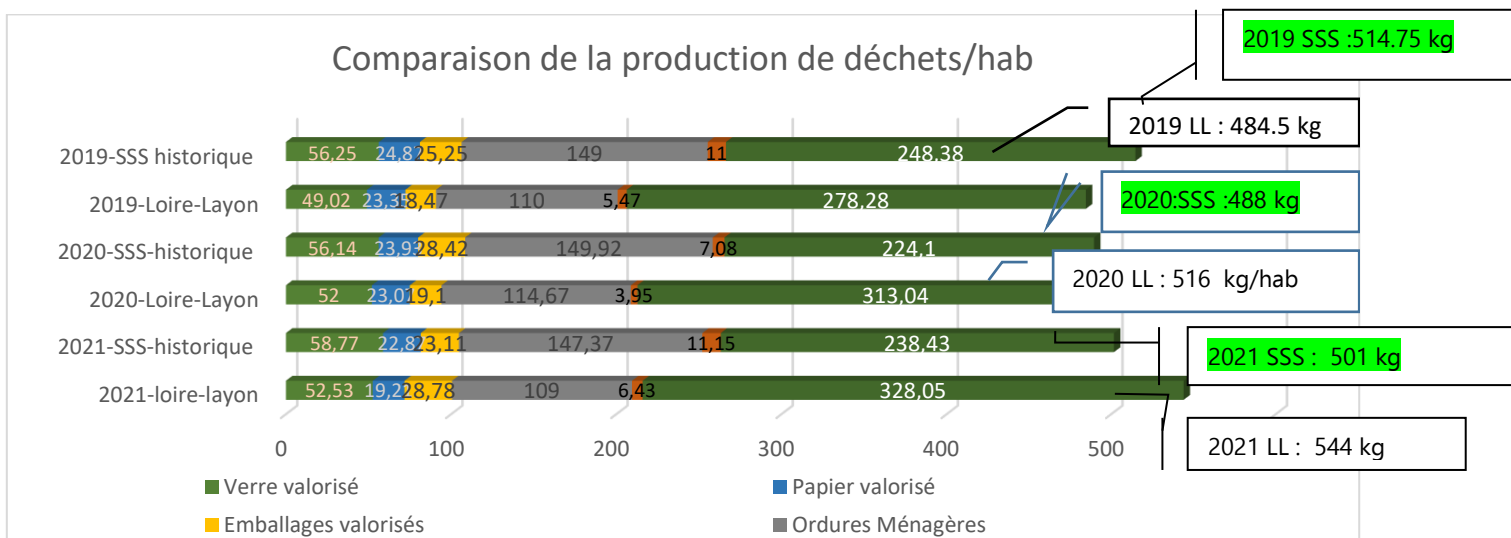
**Les absences :**

Le nombre de jours d'arrêts pour l'année 2021 est de 132. 110 jours ont fait l'objet d'un remboursement par les assurances

**11. BILAN**

**11.1. Bilan technique du SMITOM**

En 2020, les déchets ménagers produits sur le territoire du SMITOM représentent au total 488.33 kg/hab sur le SMITOM historique et 516.65 kg sur Loire-Layon (SSS 514.75 en 2019- 506.75 kg/habitant en 2018 et LL : 484.59 kg/hab en 2019 et 544.24 kg/hab.an en 2018 ) et se répartissent de la façon suivante :



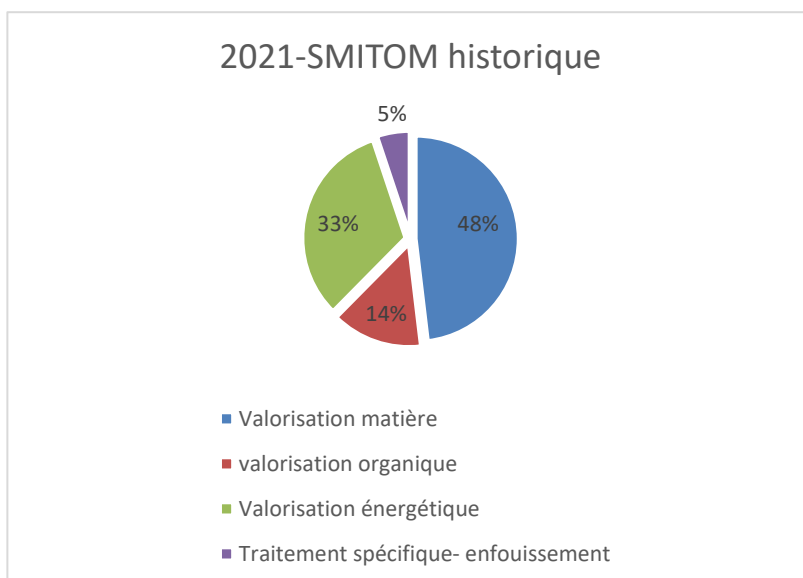
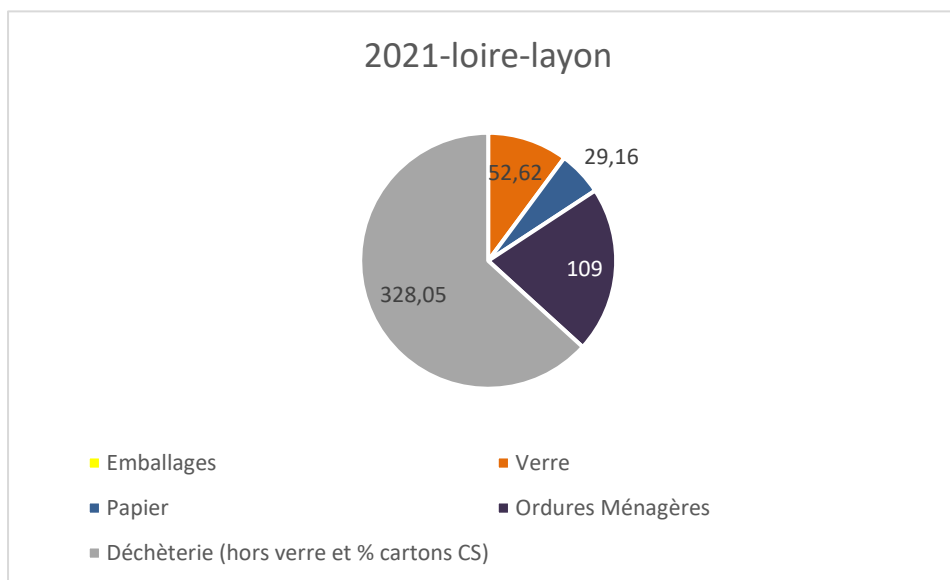
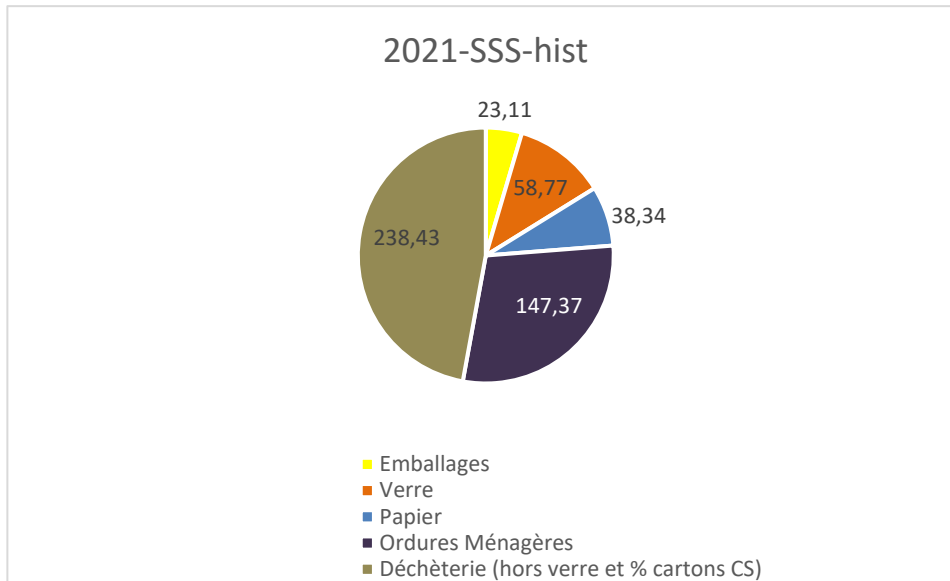
A ces données, il faudrait ajouter la gestion domestique des déchets, c'est-à-dire la notion « d'évitement » des déchets par une gestion raisonnée des usagers : compostage domestique, éco-consommation, stop pub, etc.



## 11.2. Schéma global de la gestion des déchets

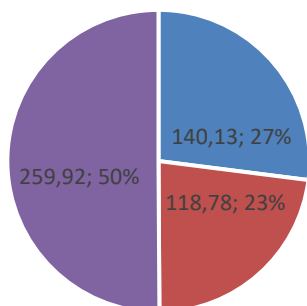
Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Afin de situer le SMITOM dans le contexte réglementaire national, les graphes suivants reprennent les répartitions par type de valorisation.

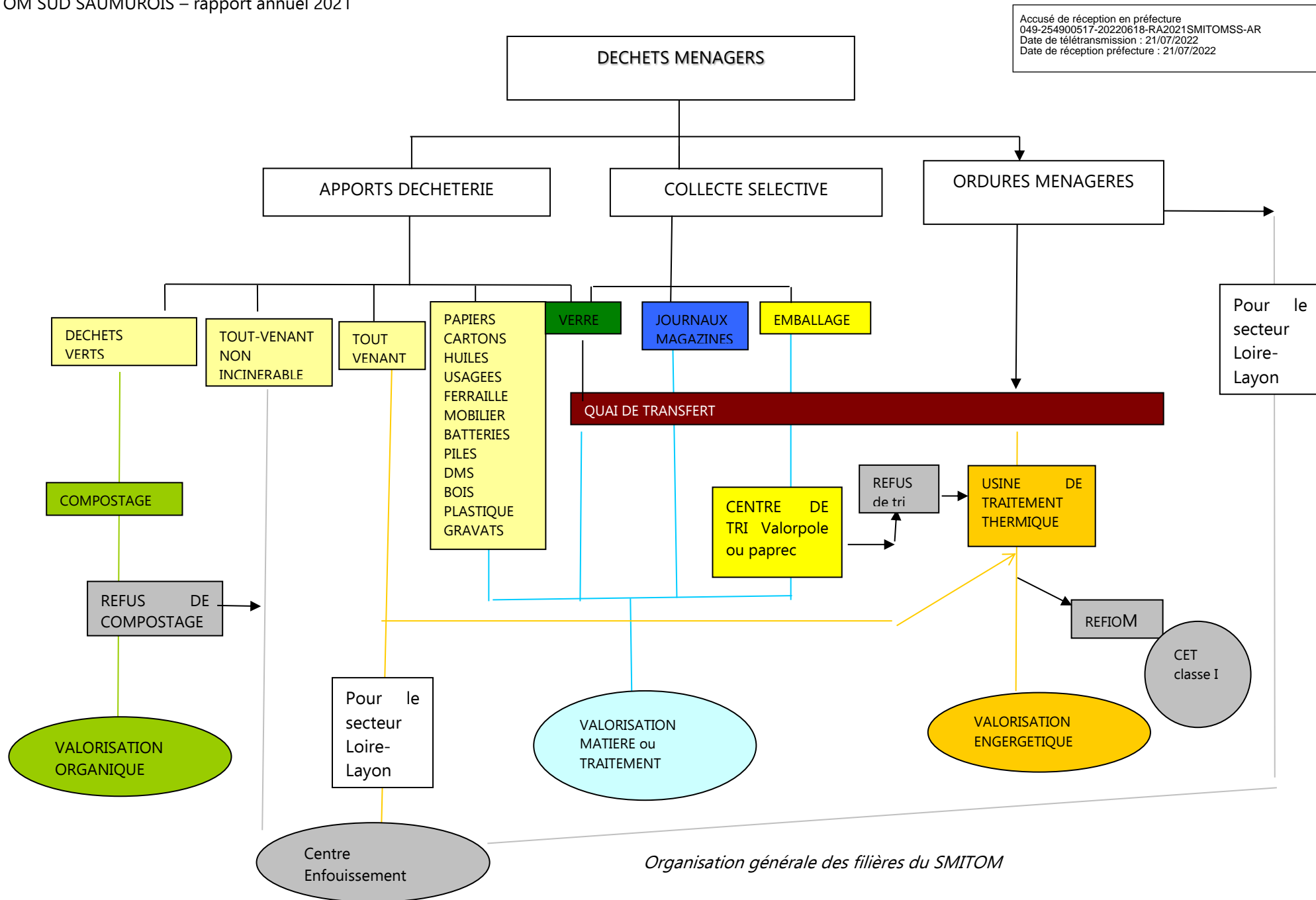


Accusé de réception en préfecture  
049-254900517-20220618-RA2021SMITOMSS-AR  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

### 2021-loire-layon



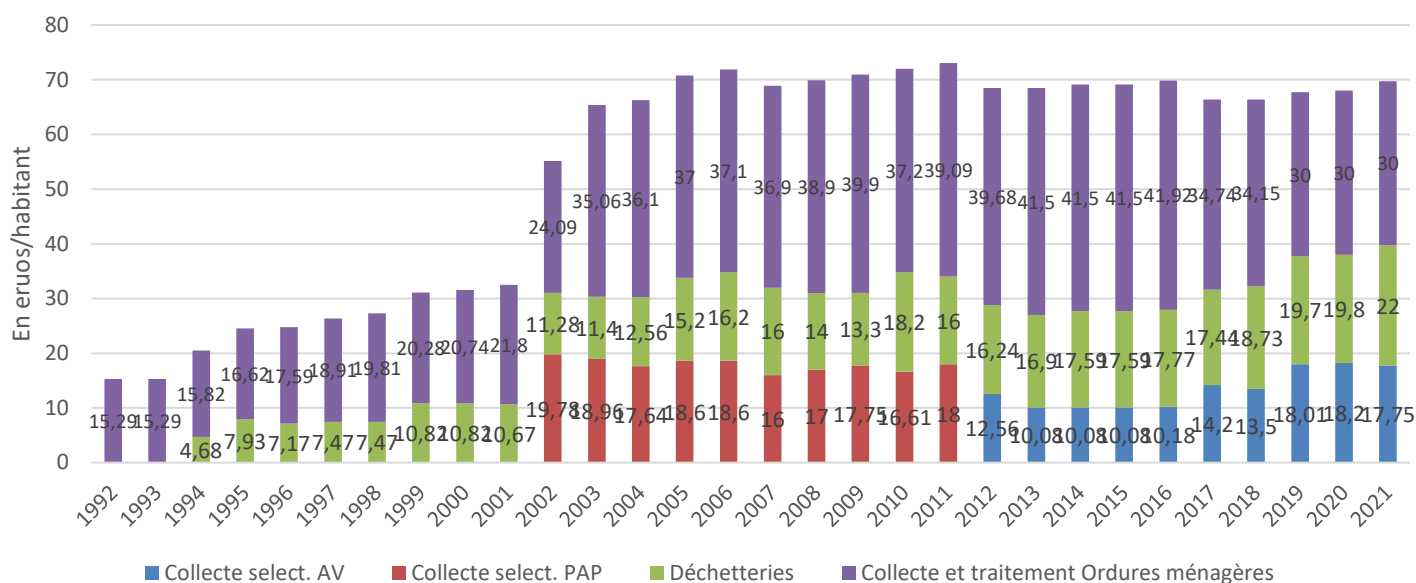
- Valorisation matière
- valorisation organique
- Valorisation énergétique
- Traitement spécifique- enfouissement



Organisation générale des filières du SMITOM

### 11.3. Bilan financier de la gestion des déchets ménagers

#### Evolution des participations par service



Evolution des coûts par service.

Le coût de la gestion des déchets ménagers est de 68 €/hab. Cf graphique ci-dessus pour l'évolution des coûts, notamment depuis la mise en place de la collecte sélective en 2000 et l'arrêt de l'enfouissement à Montfort en 2001.

#### Annexe 25 - Documents financiers (budget primitif + compte administratif)

## 12. CONCLUSION

L'année 2021, du fait de la fusion des syndicats au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été une poursuite des actions engagées et une préparation à cette réorganisation territoriale.

En effet, les communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe, Vallées du Haut Anjou et Loire Layon Aubance ont émis le souhait d'avoir un unique syndicat de collecte et traitement des déchets sur leurs territoires dans un objectif de rationalisation des structures syndicales.

En revanche, la communauté de communes Anjou Bleu Communauté et la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire souhaitent exercer directement la compétence de la collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

A la suite d'une réflexion concertée, menée par les différents établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes concernés, il a été acté de procéder à une **adhésion des syndicats mixtes ayant pour objet la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés existants au SICTOM Loir et Sarthe** conformément aux dispositions de l'article L. 5711-4 du Code général des collectivités territoriales.

De ce fait, le Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SYCTOM) du Loire Béconnais et ses environs, le Syndicat intercommunal du Segréen pour le traitement des ordures ménagères (SISTO) et le Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SMITOM) du sud-saumurois ont demandé leur adhésion au SICTOM LOIR et SARTHE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En application de l'article L. 5711-4 du CGCT précité, l'adhésion du SYCTOM du Loire Béconnais, du SISTO et du SMITOM Sud Saumurois au SICTOM Loir et Sarthe pour l'ensemble de leurs compétences emportera leur dissolution, les membres de ces syndicats mixtes dissous devenant de plein droit membre du syndicat mixte auquel ils ont adhéré. De ce fait, Anjou Bleu Communauté étant membre du SISTO et Saumur Val de Loire du SMITOM du sud-saumurois, il est convenu qu'elles se retirent du SICTOM Loir et Sarthe le 2 janvier 2022 selon la procédure prévue à l'article L. 5211-19 du CGCT.

En conséquence, seront membres du SICTOM Loir et Sarthe :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance ;
- La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;
- La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire
- La Communauté de communes Anjou Bleu Communauté.

- et au 2 janvier 2022, après le retrait d'Anjou Bleu Communauté et de Saumur Val de Loire :

- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance ;
- La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Les délibérations suivantes ont été prises pour cette mise en œuvre :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-4, L. 5211-18, et L. 5211-20 ;

Vu les délibérations demandant leur adhésion au SICTOM Loir et Sarthe du :

- SISTO du 23 juin 2021
- SYCTOM Loire Béconnais du 16 juin 2021
- SMITOM Sud Saumurois du 22 juin 2021

Vu la délibération du 18 septembre 2021 du SICTOM Loir et Sarthe, reçue le 21 septembre 2021, acceptant ces adhésions et approuvant la modification de ses statuts consécutives à ces adhésions et valant acceptation des demandes de retrait de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté ;

Vu les délibérations d'approbation des statuts du syndicat du SICTOM Loir et Sarthe de :

- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe en date du 30/09/ 2021
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance en date du 18/11/2021
- La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou en date du 25/11/2021
- La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire en date du 23/09/2021 valant demande de retrait dudit syndicat
- La Communauté de communes Anjou Bleu Communauté en date du 26/10/2021 valant demande de retrait dudit syndicat
- Du SYCTOM Loire Béconnais en date du 28/09/2021
- Du SISTO en date du 27/10/2021
- Du SMTOM Sud Saumurois du 23/09/2021

Vu le projet de statuts du SICTOM Loir et Sarthe modifiant notamment le nom du syndicat en 3RD'Anjou (Syndicat pour la Réduction, le Réemploi, le Recyclage des Déchets en Anjou), la représentation au sein de son comité syndical et sa composition de telle sorte que sont membres du syndicat les EPCI à fiscalité propre suivants :

- à compter du 1er janvier 2022 :

- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance ;
- La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;
- La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire
- La Communauté de communes Anjou Bleu Communauté.

- et à compter du 2 janvier 2022, après achèvement de la procédure de retrait initiée par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté :

- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe ;
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance ;
- La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Et Considérant que l'adhésion du SISTO, du SYCTOM du Loire Béconnais et du SMITOM Sud Saumurois emportera dissolution des syndicats mixtes existants du fait du transfert de l'intégralité de leurs compétences au SICTOM Loir et Sarthe, et leur substitution au sein de ce dernier par leurs membres, conformément à l'article L. 5711-4 du CGCT,

L'arrêté préfectoral de constitution des 3RD'Anjou est pris le 20 décembre 2021 et met fin au SMITOM Sud Saumurois.